



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Rapport 2024 sur les données
au 31 décembre 2023

Sommaire

4	Lexique	
5	Présentation	
6	Synthèse	
8	A. Activité et résultats	
8	A.1 Activité	
14	A.2 Résultats de souscription	
14	A.3 Résultats des investissements	
15	A.4 Résultats des autres activités	
15	A.5 Autres informations	
16	Focus : Résultats par entité	
34	B. Système de gouvernance	
34	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	
42	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	
42	B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	
46	B.4 Système de contrôle interne	
48	B.5 Fonction audit interne	
48	B.6 Fonction actuarielle	
49	B.7 Sous-traitance	
50	B.8 Autres informations	
51	C. Profil de risque	
53	C.1 Risque de souscription	
55	C.2 Risque de marché	
56	C.3 Risque de crédit	
57	C.4 Risque de liquidité	
58	C.5 Risque opérationnel	
60	C.6 Autres risques importants	
62	C.7 Autres informations	
63	D. Valorisation à des fins de solvabilité	
63	D.1 Actifs	
64	D.2 Provisions techniques	
66	D.3 Autres passifs	
67	D.4 Méthodes de valorisation alternatives	
67	D.5 Autres informations	
68	Focus : Fiche par entité	

91 E. Gestion du capital

- 91 E.1 Fonds propres
- 92 E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
- 93 E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fonde sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
- 93 E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- 93 E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
- 93 E.6 Autres informations
- 94 Focus : Fiche par entité

119 Annexes

Lexique

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
BE	Meilleure estimation (<i>Best estimate</i> en anglais)
CAA	Commissariat aux assurances
DDA	Directive sur la distribution d'assurance
EIRS / ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (<i>Orsa</i> en anglais)
EIPFP	Profits futurs dans les primes futures (<i>Expected profits included in future premiums</i> en anglais)
FRPS	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDA / IDP	Impôt différé actif / passif
IFT	Instruments financiers à terme
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
LoB	Ligne d'activité en français (<i>Line of business</i> en anglais)
Loi Sapin 2	Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi « Sapin 2 »)
MCR	Minimum de capital requis (<i>Minimum capital requirement</i> en anglais)
NSLT	Similaire à la non-vie (<i>Not similar to life techniques</i> en anglais)
OAT	Obligation assimilable du Trésor
OCAM	Organisme d'assurance maladie complémentaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPC / OPCVM	Organismes de placement collectif / en valeurs mobilières
Pacte / Loi Pacte	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte »)
PB	Participation aux bénéfices
PER / PERI / PERO	Plan épargne retraite / individuel / obligatoire
PM	Provisions mathématiques
PPE	Provision pour participation aux excédents
PSSDI / TSSDI	Prêt / Titre super subordonné à durée indéterminée
QRT	Modèles de déclaration quantitative (<i>quantitative reporting templates</i> en anglais)
RGPD	Règlement général sur la protection des données

Acronyme	Signification
SCR	Capital de solvabilité requis (<i>Solvency capital requirement</i> en anglais)
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
Sgaps	Société de groupe d'assurance de protection sociale
SLT	Similaire à la vie (<i>Similar to life techniques</i> en anglais)
TSDI / TSR	Titre subordonné à durée indéterminée / remboursable
UC	Unité de compte

Présentation

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de Règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du Règlement.

Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception d'ARIAL CNP ASSURANCES et de La Mondiale Retraite supplémentaire qui produisent leur propre rapport, mis à disposition sur le site internet du Groupe. Cependant, les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent l'ensemble des entités incluses dans son périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé de six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2023, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au cours du mois de mars 2024.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe.

Synthèse

AG2R LA MONDIALE est le premier groupe paritaire en assurance de personne en France. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, expert en assurance de personnes, il est historiquement positionné sur les travailleurs non salariés (TNS), les entreprises et les branches professionnelles.

Un chiffre d'affaires de la SGAM AG2R LA MONDIALE en hausse de 1,8 % à 11,6 Md€

En santé prévoyance, le Groupe protège 5,4 millions de personnes, à travers notamment 110 accords de branches et 383 000 entreprises clientes.

Les cotisations s'établissent à 4,4 Md€ en hausse de +13,5 %, portées par les actions de redressement, les revalorisations salariales en France ainsi que par la fusion-absorption de Mutuelle Bleue dans VIASANTÉ Mutuelle. Cette opération contribue à l'augmentation du chiffre d'affaires de VIASANTÉ Mutuelle de 55 % à 838 M€.

En épargne retraite et patrimoniale, les encours des 1,4 million de clients en épargne retraite et patrimoniale s'élèvent à 95 Md€ en hausse de 1,7 %. Les cotisations en épargne retraite sont en forte hausse de 12,6 % à 2,2 Md€. Les cotisations en épargne patrimoniale ont été affectées par la concurrence accrue des produits bancaires de court terme dans un environnement de courbe des taux inversée et s'établissent ainsi à 4,4 Md€, en baisse de 12,3 %. Au total ces cotisations s'élèvent à 6,6 Md€ en baisse de 5,3 %.

Le chiffre d'affaires de DOMITYS s'élève à 513 M€, généré notamment à travers l'exploitation des 168 résidences services seniors en opération qui accueillent 17 300 résidents.

Grâce à une gestion rigoureuse, les frais généraux sur le périmètre SGAM s'établissent à 1,7 Md€ et sont inférieurs de 2,7 % par rapport aux budgets.

Un résultat net « part du Groupe » en hausse de 4,0 % à 230 M€

Le résultat des activités assurantielles s'établit à 547 M€ en hausse de 316 M€ et permet d'absorber l'impact de DOMITYS.

En Santé Prévoyance, la contribution de la SGAPS est de 111 M€ en hausse de 148 M€, portée par le très fort redressement d'AG2R Prévoyance.

Le résultat net d'AG2R Prévoyance est en effet positif pour la première fois depuis 2012 à 53 M€, en hausse de 92 M€ par rapport à 2022 et de 128 M€ par rapport à 2021.

L'Institution de Prévoyance bénéficie principalement de la mise en œuvre du plan de redressement d'AG2R Prévoyance et par ailleurs d'une sinistralité moins forte qu'anticipé en prévoyance, de la hausse des taux techniques sur provisions et d'autres éléments exceptionnels.

Le résultat de VIASANTÉ Mutuelle s'établit à 8,1 M€ en hausse de 45 % en tenant compte de l'intégration de Mutuelle Bleue dans le périmètre.

Le ratio combiné de la Sgaps s'améliore de 5,9 points à 100,4 %. Cette amélioration est principalement portée par la Prévoyance dont le ratio s'améliore de 7,9 points à 95,5 %. En Santé, le ratio s'améliore également de 4,2 points à 104,2 %.

En Epargne retraite et patrimoniale, le Groupe enregistre une très bonne performance avec un résultat consolidé de LA MONDIALE (hors DOMITYS), de 437 M€ en hausse de 169 M€. Cette hausse du résultat tient compte d'une forte hausse des taux de la rémunération des contrats en Euros (+51 cts) réalisée avec une reprise raisonnée de la PPE (-0,2 point des provisions des supports Euros pour atteindre 3,9 % fin 2023), qui laisse ainsi des marges de manœuvre importantes pour les années à venir.

La gestion dynamique de la liquidité a permis d'enregistrer des plus-values actions importantes qui compensent les impacts du retournement du marché immobilier.

Le résultat de DOMITYS s'établit à -161 M€. Il est affecté notamment par des provisions significatives pour dépréciations, risques et charges et par le retournement du marché immobilier, l'inflation et la hausse des taux. À cela s'ajoute la dépréciation du goodwill d'acquisition de -157 M€ sans impact sur la solvabilité du Groupe.

AG2R LA MONDIALE réaffirme sa confiance dans la pertinence du business modèle de DOMITYS, numéro 1 sur le marché des résidences services seniors en France avec 21 % de part de marché. Ses activités sont au cœur des enjeux liés à la transition démographique et des engagements du Groupe autour du « bien-vieillir ».

Hausse des fonds propres et du ratio de solvabilité et note A perspective stable confirmée par Standard & Poor's, dans un environnement économique contrasté

Les fonds propres comptables de la Sgam s'établissent ainsi à 7,3 Md€ en hausse de +4,3 %. Le ratio de solvabilité de la Sgam est de 176 % (hors mesures transitoires), en hausse de 6 points par rapport à 2022, soit un excédent de fonds propres prudentiels de 4,1 Md€. Ce niveau de solvabilité est conforme à la trajectoire prévue par le Plan Moyen Terme 2023-25. La performance robuste de nos métiers assurantiels a permis d'absorber de multiples effets adverses : hausse des rachats, retournement du marché immobilier, résultat de DOMITYS.

La note « A perspective stable » a été confirmée à nouveau le 27 février 2024 par Standard & Poor's. L'agence de notation salue notamment la très forte solidité financière du Groupe en termes de capital et de résultats, et une « exceptionnelle liquidité ».

Une politique de gestion d'actifs résolument tournée vers l'investissement responsable et durable

Le Groupe a 128 Md€ d'actifs investis au service du financement des entreprises et de l'économie. La totalité

des actifs gérés en direct par le Groupe répond aux critères de l'Investissement Responsable (IR). La gestion d'actifs responsable et durable du Groupe a été une fois encore distinguée par 9 prix en 2023.

Le Groupe continue à être fortement engagé dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec des actions à hauteur de 68 M€ en 2023

En 2023, le Groupe a accompagné près de 200 000 personnes au titre de l'action sociale collective et individuelle et de la démarche ECO Ecoute Conseil Orientation.

AG2R LA MONDIALE accompagne également plus de 1 100 acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Outre l'action sociale, l'engagement sociétal du Groupe se traduit à travers plusieurs actions au quotidien autour :

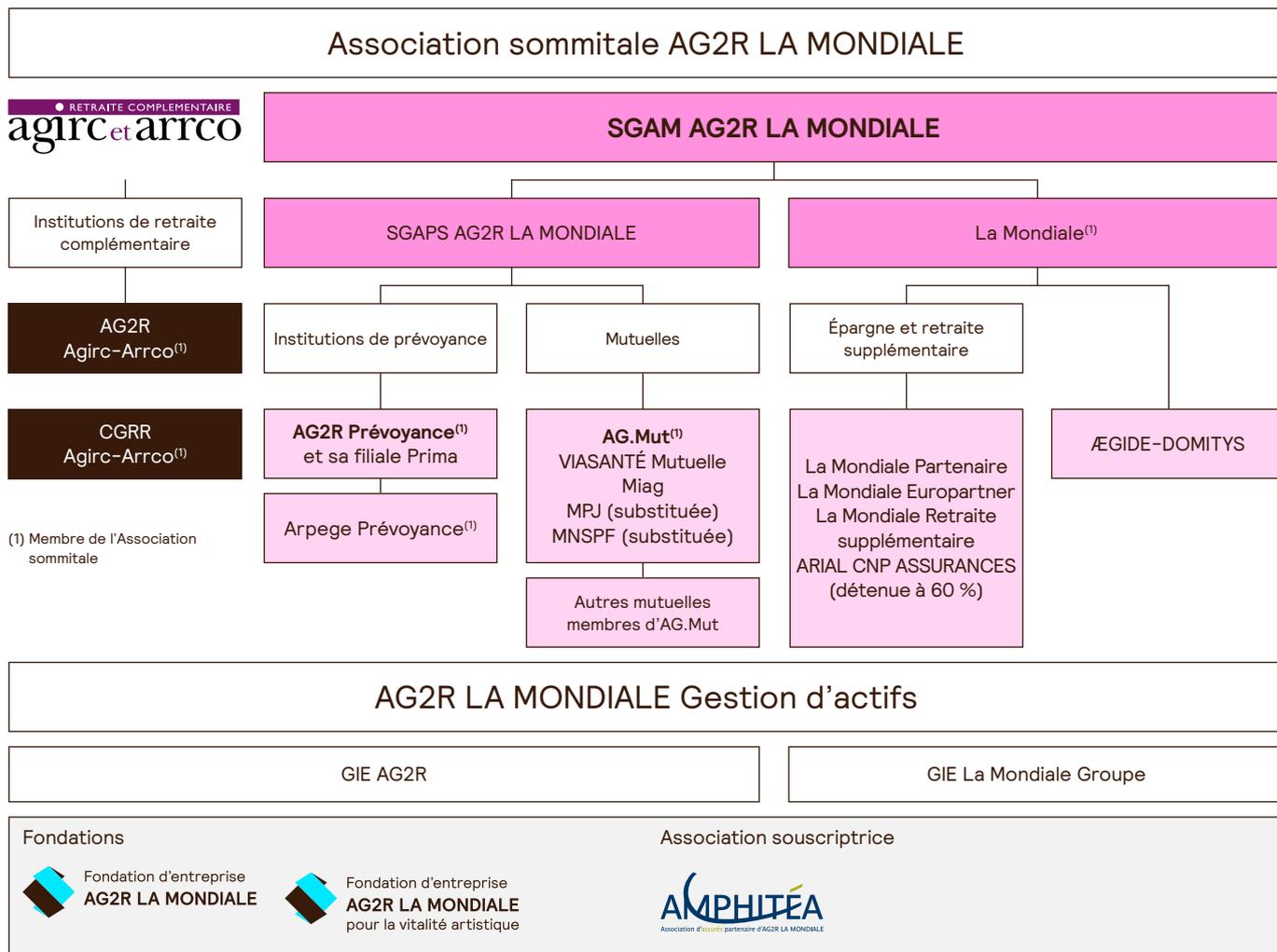
- Du bien-vieillir : le Groupe consacre un effort particulier à l'accompagnement des aidants avec par exemple le soutien à l'association Ernesti, l'aide à l'avancée en âge avec la mise en place du Parcours autonomie ou encore avec la promotion de l'engagement des Seniors à travers l'association Les Sociétales ;
- De la protection de l'environnement : depuis 2022, le Groupe met en œuvre un plan de sobriété énergétique volontariste, qui s'est traduit notamment par une baisse significative de la consommation énergétique : -25 % pour l'immobilier d'exploitation, -11 % pour l'immobilier de placement ;
- De l'inclusion : le Groupe a la volonté d'être un employeur exemplaire, avec le recrutement de collaborateurs en situation de handicap qui représentent 9 % de l'ensemble. Le Groupe promeut également l'inclusion à travers l'action de sa Fondation d'entreprise qui a soutenu plus de 80 projets. Enfin AG2R LA MONDIALE est membre fondateur du « Collectif pour une économie plus inclusive », et parraine notamment le Groupe de Travail « Accès à l'emploi et à la formation » dans les Hauts de France ;
- De la prévention : Le Groupe agit avec les branches professionnelles pour assurer et prévenir au mieux les risques de santé, par exemple avec le programme « Branchez-vous santé » ou des initiatives spécifiques aux métiers de la coiffure, de l'alimentaire ou de la santé. Via le programme « Vivons vélo », le Groupe encourage la pratique régulière du vélo pour protéger sa santé et l'environnement ;
- Du sport : Le Groupe est fier d'être l'actionnaire et le sponsor de l'équipe cycliste DECATHLON AG2R LA MONDIALE, qui a cette année intégré une filière de formation pour les jeunes baptisée « NewGen » pour détecter, former et accompagner les futurs champions de demain.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Informations générales sur les structures juridiques

Schéma de gouvernance au 1^{er} janvier 2023



Informations sur AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est un Groupe de protection sociale (GPS). Comme tous les GPS, il est composé a minima d'une institution de retraite Agirc-Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

Il était, en 2022, matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, une association régie par la Loi de 1901, l'accord de 2009 et des statuts types établis par la Fédération Agirc-Arrco. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et propose également, aux entreprises et à leurs salariés tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en

matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite.

Ces activités assurantielles sont « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE.

L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc-Arrco en étant toujours exclu en 2023.

Informations sur le périmètre de SGAM AG2R LA MONDIALE

AG2R Prévoyance et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie « B. Gouvernance ». Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1^{er} janvier 2014, permettant de mutualiser

les impôts des entités qui le composent.

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis en normes françaises depuis l'exercice 2022.

L'évolution du périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE porte sur la création de la SAS AG2R LA MONDIALE Solutions, la fusion de la SCI AMPÈRE VILLIERS dans AGLM IMMO, la fusion de Mutuelle Bleue dans VIASANTÉ Mutuelle entraînant l'entrée de périmètre de EUROVIE CONSEIL et ses filiales ADEP et UCR.

Informations sur le périmètre de ce rapport unique

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

Nom	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Prévoyance				X		
Arpege Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut					X	
Miag						X
VIASANTÉ Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2023, ces entités représentaient environ 85 % des capitaux propres de la Sgam, ce périmètre ne couvrant pas les FRPS dans lesquels une partie des engagements de La Mondiale a été transférée.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

Pour les entités ayant leur siège social en France :
L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR
4, place de Budapest,
75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner :
Le Commissariat aux Assurances – CAA
11, rue Robert Stumper,
L-2557 Luxembourg
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

A.1.2 Nom et coordonnées des auditeurs externes

Nom des auditeurs externes par entité juridique

Entité juridique	KPMG	Mazars Luxembourg	Mazars	CTF	MF & Associés	RSM
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X			
AG2R Prévoyance	X		X			
Arpege Prévoyance			X			
Prima	X					
AG.Mut				X		
Miag	X					
VIASANTÉ Mutuelle				X	X	
La Mondiale			X			X
La Mondiale Europartner		X				
La Mondiale Partenaire			X			
ARIAL CNP ASSURANCES	X		X			

Coordonnées des auditeurs externes

Nom	Adresse
KPMG	Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta - CS60055 - 92068 PARIS LA DÉFENSE
Mazars Lux	5, rue Guillaume J. Kroll - L-1882 Luxembourg
Mazars	Tour Exaltis - 61, Rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
CTF	CTF - 19 rue du Général Foy - 75008 PARIS
MF & ASSOCIÉS	5, Rue de Messine - 75008 PARIS
RSM	26, rue Cambacérès - 75008 PARIS

A.1.3 Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À ce jour, les entreprises affiliées à la Sgam sont La Mondiale et SGAPS AG2R LA MONDIALE.

A.1.4 Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice, les informations sur les opérations intragroupes indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : réassurance, prestations de service et emprunts subordonnés. À ces opérations, il conviendrait d'ajouter également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

A.1.5 Informations générales sur l'environnement

A.1.5.1 Environnement financier

Économie : la résilience de la croissance américaine atténuée le ralentissement économique mondial

Après un rebond marqué en 2021 (6,3 % - FMI) porté par la sortie de crise sanitaire, la croissance mondiale a nettement marqué le pas en 2022 (3,5 %). Ce ralentissement se poursuit à un rythme moins soutenu en 2023 (3 %, estimation).

Les menaces pesant sur l'économie mondiale étaient nombreuses au premier trimestre. Les premières tensions sont apparues en mars avec les faillites de plusieurs banques américaines de taille intermédiaire. Elles se sont vite répandues au système financier mondial et ont culminé avec le rachat du géant Crédit Suisse par UBS le 19 mars. Les turbulences financières du premier trimestre ont laissé craindre un resserrement drastique du crédit bancaire en 2023 qui aurait pu contribuer à un ralentissement économique plus marqué.

Malgré ces craintes de récession, l'impressionnante résilience de l'économie américaine a soutenu l'activité mondiale. La croissance états-unienne s'est établie à +2,5 % en glissement annuel à la fin décembre 2023. La consommation des ménages américains s'est révélée particulièrement résistante tirée par un marché du travail tendu et des réserves d'épargne encore importantes depuis la pandémie.

La situation des autres grandes zones géographiques, notamment la zone euro et la Chine apparaît bien moins flatteuse que celle des États-Unis. Davantage peignée par les conséquences du conflit russo-ukrainien, la zone euro connaît un ralentissement marqué en 2023. Au quatrième trimestre, en glissement annuel, la croissance stagne à +0 % et atteint péniblement +0,5 % sur l'ensemble de l'année. La Chine de son côté semble se débattre contre un cercle vicieux composé de la faiblesse structurelle de son marché immobilier et d'un ralentissement conjoncturel inquiétant.

L'inflation a connu un pic en 2022 portée par le dynamisme de la reprise post-Covid et par les tensions sur les matières premières engendrées par le déclenchement du conflit en Ukraine. Sa trajectoire était cependant à l'apaisement tout au long de l'année 2023 et le spectre d'une inflation galopante semble s'être aujourd'hui dissipé. D'une inflation d'origine énergétique, elle s'est progressivement transmise aux biens de consommation avant de ralentir tendanciellement. L'inflation dans les services reste cependant dynamique, soutenue par un marché du travail particulièrement tendu.

Face à cette violente hausse des prix, les banques centrales ont adopté une politique monétaire drastiquement restrictive. La Fed a ainsi augmenté ses taux directeurs régulièrement au cours de l'année 2023 jusqu'à atteindre un taux cible de +5,5 % et la BCE de +4 %. Ces politiques de resserrement monétaire semblent aujourd'hui être arrivées à leur terme et les marchés sont à présent davantage préoccupés par la date d'une première baisse de taux.

Dans ce contexte, suivant la hausse des taux directeurs de la BCE, les taux monétaires ont poursuivi leur redressement en 2024 : l'ESTR a gagné 200 pb à 3,89 % et l'Euribor 3 mois progressait de 175 pb à 3,90 %.

Marchés de taux : des rendements élevés, mais plus stables qu'en 2022

Les taux longs se sont révélés beaucoup plus stables en 2023 qu'en 2022. Les taux français à 10 ans ont oscillé autour de 3 %, la majeure partie de l'année ne connaissant de turbulences majeures que lors de contextes économiques ou politiques chargés, notamment la crise des banques américaines ou le déclenchement du conflit au Moyen-Orient. La fin d'année a cependant été marquée par une baisse sensible des rendements souverains s'expliquant par des statistiques plus porteuses sur le front de l'inflation et une communication des banques centrales plus accommodante.

Les écarts de rendement en zone euro ont eux aussi connu une certaine accalmie : malgré quelques remous, la différence entre les rendements italiens et allemands s'est plutôt affaiblie en 2023 alors que les primes de risques sur les obligations d'entreprises étaient relativement stables.

Les indices obligataires profitent de niveaux de taux plus élevés et de la baisse des rendements en fin d'année 2023. Les obligations en euros de 7 à 10 ans affichent ainsi une performance de +9,19 % cette année.

Marchés actions : hausse généralisée des marchés boursiers

Les marchés actions ont commencé l'année 2023 sur une bonne dynamique d'abord portés par la baisse des prix de l'énergie. En dehors des périodes de stress conjoncturel, la trajectoire des marchés actions était fortement corrélée à celle des marchés de taux. La forte hausse des rendements en septembre-octobre ayant pesé sur les performances des actions avant que la situation ne se retourne à partir du mois de novembre inaugurant un exceptionnel « rallye de fin d'année ». Les actions, européennes comme américaines, affichent ainsi une performance soutenue en 2023 de l'ordre de 20 %.

Le marché immobilier : les hausses de taux affectent les investissements immobiliers

Le contexte économique chahuté a entraîné des conséquences fortes sur les marchés immobiliers impactant violemment la valorisation des actifs immobiliers de l'ordre de -10 % à -15 % (données en cours de collecte - MSCI) liées à l'augmentation très rapide des taux directeurs.

Pour l'une des premières fois, les valeurs d'expertise ont répliqué instantanément fin 2023 les transactions du marché alors qu'elles étaient historiquement en décalage de 6 à 12 mois.

Avec 8,7 Md€ échangés en 2023, soit une baisse de 48 % sur un an, le marché français de l'immobilier d'entreprise se fige et reste en recherche de repères de valorisation ; cette tendance étant très marquée pour les bureaux et la logistique, mais un peu plus modérée pour les commerces, les résidences gérées et l'hôtellerie.

Le marché locatif résiste mais est plus que jamais polarisé entre les centres des grandes agglomérations (Paris, Lyon, ...) où les valeurs locatives sont orientées à la hausse et les bureaux et les secteurs périphériques où les valeurs sont en baisse.

A.1.5.2 Environnement du marché de l'assurance vie

L'année 2023 a été marquée principalement par l'inversion de la courbe des taux avec des taux courts au-dessus des taux de long terme à partir du mois de mars. La concurrence des produits bancaires de court terme a alors été très forte : les comptes à terme par exemple ont capté une collecte nette de la part des ménages de +76,6 Md€ en 2023 (contre +16,0 Md€ en 2022 et -2,3 Md€ en 2021).

Ainsi, selon France assureurs, la collecte nette de l'assurance vie (cotisations - prestations) a été très faible en 2023 à seulement 2,4 Md€ contre 13,3 Md€ en 2022 et 22,4 Md€ en 2021. Dans le détail, c'est la décollecte nette sur supports euros qui s'est amplifiée à -27,6 Md€ (-21,0 Md€ en 2022 et -11,8 Md€ en 2021), leur rémunération pouvant apparaître comme moins attractive face à ces taux courts élevés. La collecte nette en unités de compte a en revanche résisté (+30,0 Md€), et demeure très forte, même si elle a été un peu moins élevée que les deux années records précédentes (34,3 Md€ en 2022 et 34,2 Md€ en 2021).

Dans le détail de cette collecte nette, les versements des assurés ont progressé de 5,4 % avec un poids en unités de compte à 41 %, nouveau record après 40 % l'année précédente. Les prestations ont progressé plus fortement à 14,2 %, aussi bien sur les supports € (9,3 %, avec des taux de rachats particulièrement élevés au 1er semestre) que pour les supports UC (36,6 % avec le développement des années précédentes et un effet valorisation).

Au global, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ont progressé de 4,0 %. Ils ont peu bénéficié de la collecte nette (très faible) mais ont bénéficié de la revalorisation des supports € et surtout de la performance des supports UC qui explique 58 % de la croissance globale des encours en 2023. Le poids des supports UC passe de 26,1 % en 2022 à 28,7 % en 2023. A noter aussi sur le marché spécifique de la retraite que l'encours de ces produits a progressé de 5,8 % en 2023 (donc plus vite que l'ensemble de l'assurance vie) dont +7,5 % pour les contrats individuels et +4,2 % pour les contrats collectifs.

A.1.5.3 Environnement des marchés de la prévoyance et de la santé

Le marché français de la santé et de la prévoyance représente 66,9 Md€ avec un taux de croissance moyen de plus de 2,6 % par an en moyenne depuis 2011. Ces marchés restent donc dynamiques : le marché saturé de la santé évolue principalement du fait des indexations tarifaires liés aux effets des différentes réformes et de l'accroissement des besoins compte tenu de l'augmentation et du vieillissement de la population. Le marché de la prévoyance croît principalement au travers des contrats collectifs mais revêt intrinsèquement des leviers de croissance compte tenu du taux d'équipement encore faible en France notamment sur les Travailleurs Non-Salariés (TNS) (1 TNS sur 2 en 2022).

Après un marché marqué par la crise sanitaire en 2020 et en 2021, l'année 2023 se stabilise au niveau de la sinistralité. En santé, les impacts réglementaires (dentaire, auxiliaires médicaux) expliquent en majeur les dérives 2023, en prévoyance, c'est le risque arrêt de travail qui porte l'essentiel de la dérive, même si cette dégradation (de l'ordre de +2 % à +3 %) est beaucoup plus faible. Cette dérive est liée à un allongement de la durée d'indemnisation tandis que le nombre de prestations versées diminuent.

Ces éléments techniques se rajoutent à un contexte de marché complexe et mouvant : intensification de la concurrence et pression sur les tarifs (positionnement des « assuretechs », développement du courtage, prise de position des pouvoirs publics...), réduction du nombre de branches professionnelles, exigence accrue des clients sur l'ensemble de l'expérience multicanal, tension sur les frais de gestion. À cela se rajoute une actualité réglementaire soutenue (catégories objectives d'ici fin 2024, règlement global sur la protection des données et sécurité informatique renforcée, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, recommandation ACPR sur le traitement des réclamations, lisibilité des garanties, transfert de charges du régime obligatoire frais de santé vers les organismes complémentaires, pression des pouvoirs publics sur les chargements et les indexations, etc.).

Plus que jamais, les groupes de protection sociale doivent être agiles pour s'adapter à ce contexte et être capables de mettre en œuvre des innovations en termes de services et d'accompagnement des clients. L'amélioration et la personnalisation des services numériques sont une composante nécessaire mais non suffisante. Plusieurs autres dimensions doivent être embarquées dans une offre expérientielle cohérente et unique (proximité dans la relation humaine depuis la souscription jusqu'au service après-vente, gestion sans couture de l'omnicanalité, services de prévention ciblés notamment).

Nos différentes actions de prévention s'inscrivent dans cette démarche de proximité. Le programme plateforme, et notamment la partie relative à la santé prévoyance, s'intensifie et devrait être un levier pour créer une expérience client unique et sans couture. En perspectives de marché, le déploiement de la réforme des retraites, la renégociation des conventions médicales fixant les tarifs de base du régime obligatoire, l'ajout de nouvelles prestations dans le cadre du contrat responsable devraient entraîner dès 2024 des prises en charge plus conséquentes pour les complémentaires santé.

Enfin, les nouveaux besoins liés au vieillissement de la population (dépendance, rôle des aidants), viendront sans doute compléter une actualité dense pour les marchés.

A.1.5.4 Nouveaux métiers et Services

Développement des nouveaux métiers assurantiels

Les principes directeurs du partenariat avec la MAIF guidant les travaux opérationnels, établis dès le démarrage, sont la progressivité et la frugalité c'est-à-dire pas d'asymétrie entre les frais à engager et le volume d'affaires. Ce principe de progressivité et de frugalité s'illustre par une ambition initiale fixée de démarrer, dès que possible opérationnellement, début 2023 (enjeu de la preuve). Cette approche a permis d'expérimenter rapidement, de bénéficier d'un retour d'expérience opérationnel à la fin de l'année 2023 et de réaliser des ajustements pour un élargissement progressif à l'horizon 2024/ 2025. Sur le plan opérationnel, la méthode des « sprints » a été appliquée garantissant un rythme régulier et une capacité d'alignement des différentes équipes opérationnelles des deux Groupes. Grâce aux respects de ces principes structurants et à une confiance réciproque entre les équipes, l'ensemble des jalons fixés dans la feuille de route pour l'exercice 2023 ont pu être réalisés et atteints.

Métier « Résidences Services Seniors – RSS »

Le « Bien vieillir » est au cœur de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE qui opère, à travers sa filiale ÆGIDE-DOMITYS, près de 170 résidences à fin 2023 (17 000 résidents seniors) réparties sur l'ensemble du territoire. Sur le plan financier, l'exercice 2023 a été déficitaire pour ÆGIDE-DOMITYS. Un plan de redressement a été approuvé par son Conseil de surveillance en fin d'année 2023.

Sponsoring

Afin d'assurer la pérennité de FRANCE CYCLISME dans un contexte d'hyper-professionnalisation du cyclisme, d'arrivée de nouveaux sponsors, notamment étatiques, de forte inflation des coûts, ainsi que de difficulté pour certaines équipes à trouver des sponsors, AG2R LA MONDIALE a annoncé le 27 novembre 2023 un partenariat de sponsoring avec DECATHLON qui devient « co-namer » principal de FRANCE CYCLISME qui prend le nom de « DECATHLON AG2R LA MONDIALE Team ». De surcroît, un partenariat a été signé par FRANCE CYCLISME avec VAN RYSEL, la marque cycles de DECATHLON

A.1.6 L'activité du Groupe sur la période de référence¹

A.1.6.1 Chiffre d'affaires

Les cotisations de la Sgam atteignent 11,6 Md€ en 2023 et sont en hausse de +1,8 %. Elles constituent la 2^e meilleure année depuis la création de la Sgam, après 2021 (11,7 Md€).

en M€	2022	2023	Évolution
Épargne	4 994	4 381	-12,3 %
Retraite supplémentaire	1 938	2 183	12,6 %
Santé	2 160	2 390	10,6 %
Prévoyance	1 759	2 060	17,1 %
Autres activités	571	617	8,0 %
Cotisations de la Sgam	11 424	11 631	1,8 %

¹ Les indicateurs d'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE sont comptabilisés en normes françaises depuis 2022

A.1.6.1.1 Chiffre d'affaires en vie épargne

Les cotisations d'assurance vie à but d'épargne du Groupe ont baissé de -12,3 % en 2023. Alors que le Groupe avait nettement surperformé le marché durant les années covid (2020 et 2021), il a plutôt sous-performé le marché en 2022 et 2023 en raison du poids de l'épargne patrimoniale. Sur la période 2019-2023, les cotisations d'épargne du Groupe sont en croissance de 1 %.

En 2023, la remontée très forte des taux de court terme décidée par la Banque centrale européenne (BCE), dans le but de réduire l'inflation sur l'ensemble du continent, a provoqué une inversion de la courbe des taux qui a donc favorisé les produits bancaires de court terme (livrets A, livrets de développement durable, et surtout comptes à termes car non plafonnés) au détriment des produits d'assurance vie dont la rémunération des supports € dépend des taux longs (en baisse en fin 2022 et fin 2023) et avec une certaine hystérésis. L'assurance vie patrimoniale a ainsi particulièrement souffert, dépendante des partenaires bancaires qui ont pu mettre en avant durant cette période ces produits bancaires de court terme en lieu et place des contrats d'assurance vie.

Le Groupe ayant volontairement assoupli les conditions de souscription (en réduisant notamment les seuils de taux d'UC pour bénéficier de bonus de rendements) afin de favoriser les cotisations en supports € face à la concurrence des produits bancaires de court terme, le poids des supports UC diminue mécaniquement, passant de 61 % en 2022 (record historique) à 57 % en 2023. Il reste 16 points au-dessus du poids des UC sur l'ensemble du marché de l'assurance vie (très largement relatif à l'épargne) à 41 % fin 2023.

A.1.6.1.2 Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

Les cotisations en retraite supplémentaire du Groupe sont en forte progression de 12,6 %. La croissance est encore plus forte pour les contrats collectifs (+19,6 %) que pour les contrats individuels (3,9 %). Cette tendance, fruit d'un dynamisme commercial particulièrement fort, est d'autant plus impressionnante qu'elle se fait dans le contexte d'un marché de la retraite supplémentaire devenu beaucoup plus concurrentiel avec la mise en place de la Loi Pacte et qu'AG2R LA MONDIALE est le n° 2 de la retraite supplémentaire en France.

Les taux d'unités de compte continuent leur croissance pour atteindre 42 %, en hausse de 6 points par rapport à 2022, avec notamment la généralisation de la gestion par horizon et la commercialisation des nouveaux Peri et Pero dont les taux d'UC sont encore supérieurs.

A.1.6.1.3 Chiffre d'affaires en santé

Les cotisations en santé sont en hausse de 10,6 %, dont +25,2 % en individuel et +7,0 % en collectif. Elles sont favorisées par l'entrée dans le périmètre de Mutuelle Bleue et sa fusion-absorption dans VIASANTÉ Mutuelle (+8 points de croissance).

Au niveau des contrats individuels, hors Mutuelle Bleue, la production nouvelle ne compense pas l'érosion des portefeuilles historiques et les indexations.

Au niveau des contrats collectifs, toujours hors Mutuelle Bleue, les cotisations ont été soutenues à la fois par les revalorisations salariales en France (certaines cotisations

pouvant être exprimées en % du salaire ou du PMSS, ce dernier ayant par exemple connu une croissance de +6,9 % au 1^{er} janvier 2023) mais également par les indexations ou redressements opérés dans le contexte du plan de redressement d'AG2R Prévoyance tel qu'approuvés par le Conseil d'administration de l'institution le 9 juin 2022.

A.1.6.1.4 Chiffre d'affaires en prévoyance

Les cotisations en santé sont en hausse de 17,1 %, dont +45,6 % en individuel et +14,3 % en collectif. Elles sont également favorisées par l'entrée dans le périmètre de Mutuelle Bleue et sa fusion-absorption dans VIASANTÉ Mutuelle (+5,5 points de croissance).

Hors Mutuelle Bleue, les cotisations en individuel sont en légère croissance notamment dans le périmètre La Mondiale.

Au niveau des contrats collectifs hors Mutuelle Bleue, comme en santé, les cotisations ont été soutenues par les revalorisations salariales en France et les indexations ou redressements opérés dans le contexte du plan de redressement d'AG2R Prévoyance.

A.1.6.1.5 Autres activités

Les autres activités progressent en 2023 de 8 %. Elles sont marquées par l'entrée dans le périmètre de Mutuelle Bleue et notamment de trois sociétés de courtage.

Hors cette évolution de périmètre, la croissance serait de 3,3 % dont +3 % pour Aegide-Domitys et +5,2 % pour AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs, ce dernier bénéficiant de la hausse des valeurs de marché des portefeuilles actions (hausse du Cac 40) et obligations (baisse des taux à 10 ans entre fin 2022 et fin 2023).

A.1.6.2 Collecte nette

La collecte nette du Groupe, différence entre les cotisations reçues et les prestations versées, atteint -0,4 Md€ en 2023 contre +1,8 Md€ en 2022.

en Md€	2022	2023
Épargne + retraite supplémentaire	0,4	-2,1
dont supports €	-1,6	-2,8
dont supports UC	2,0	0,7
Santé + prévoyance	0,8	1,1
Autres activités	0,6	0,6
Collecte nette de la Sgam	1,8	-0,4

Sur le marché de l'assurance vie dans son ensemble (source France assureurs), la collecte nette sur supports euros, déjà négative en 2021 (-12 Md€), s'est amplifiée en 2022 tout d'abord (-21 Md€) puis à nouveau en 2023 (-28 Md€). La raison principale demeure la concurrence avec les produits bancaires de court terme qui ont capté une grande partie de l'épargne des ménages (les comptes à terme par exemple ont capté une collecte nette de -2,3 Md€ en 2021 puis +16,0 Md€ en 2022 et enfin +76,6 Md€ en 2023).

Dans ce contexte, le groupe a également connu une collecte nette négative sur les supports € d'assurance vie à -2,8 Md€, plus forte comme le marché que celle de 2022 (-1,6 Md€).

Outre la baisse de ses cotisations, et comme sur le marché, le Groupe a dû faire face à une croissance des rachats surtout jusqu'en juillet. Le Groupe a mis en place dès le mois de mars un suivi hebdomadaire de la liquidité et a pris des mesures pour ne pas être obligé de vendre des obligations en moins-values ce qui aurait eu un impact sur son résultat. Standard & Poor's, dans la confirmation de la note « A perspective stable » pour La Mondiale et les principales entités de la Sgam publiée le 27 février 2024, a salué à nouveau l'« exceptionnelle liquidité » du Groupe.

Par ailleurs, la collecte nette UC d'assurance vie est restée positive à 0,7 Md€, soutenue par celle de la retraite supplémentaire en nette hausse et avec une collecte nette UC quasi nulle en assurance vie à but d'épargne.

La collecte nette en santé et prévoyance est en croissance (1,1 Md€ en 2023 contre 0,8 Md€ en 2022) mais cet indicateur n'a pas d'intérêt dans la compréhension des comptes, celui-ci étant très dépendant des évolutions des cadences de règlement des prestations en gestion et n'est donc pas un indicateur des évolutions des équilibres techniques.

Les autres activités ont une collecte nette stable à 0,6 Md€ surtout due à Aegide-Domitys.

A.1.6.3 Encours de provisions

En 2023, les encours de provisions de la Sgam sont en hausse de +2,1 % pour atteindre 104,2 Md€.

en Md€	2022	2023	Évolution
Épargne	56,0	56,6	1,1 %
Retraite supplémentaire	37,6	38,6	2,7 %
Santé et prévoyance	8,5	9,0	6,6 %
Autres activités	0,0	0,0	0,0 %
Provisions de la Sgam	102,0	104,2	2,1 %

En assurance vie, la hausse est de +1,7 % (+1,1 % en épargne et +2,7 % en retraite supplémentaire). Cette croissance est ralentie par la collecte nette négative (-2,2 points de provisions), mais elle est impactée positivement par la rémunération des encours € avec un rendement moyen proche de 2,28 % et, surtout, par la hausse des valeurs des supports UC (+9 %) à la suite de la hausse des marchés obligataires et actions. L'évolution 2023 est amoindrie également par la reprise raisonnée de PPE pour financer la forte hausse des rendements des contrats €.

Le poids des supports UC dans les provisions mathématiques d'assurance vie épargne et retraite supplémentaire est en hausse et s'établit pour le Groupe à 39,9 %, constituant un nouveau record, et au-dessus de plus de 11 points du marché France assureurs (28,7 %).

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie.

- du résultat de souscription des autres activités (Aegide-Domitys principalement) qui s'apprécie avec le total des autres produits et charges du compte de résultat (Cf. parties suivantes).

En 2023, le résultat de souscription des activités assurantielles uniquement atteint -6 M€ et s'améliore de +346 M€ par rapport à 2022.

Sur l'ensemble des périmètres liés aux assurances de personnes (assurance vie € et UC, santé et prévoyance), les frais généraux sont maîtrisés et ont respecté les budgets malgré un surplus d'inflation au regard des anticipations.

En prévoyance et santé, l'année 2023 est marquée :

- par la poursuite des effets liés au plan de redressement d'AG2R Prévoyance, voté à l'unanimité par le Conseil d'administration du 9 juin 2022. Ce plan de redressement est en avance en 2023 permettant ainsi de contribuer à l'atteinte d'un résultat positif pour l'institution de prévoyance pour la première fois depuis 2012 et à une contribution record de la Sgaps.
- par une sinistralité moins forte qu'anticipé en prévoyance,
- par la hausse des taux techniques sur provisions (+50 cts) et d'autres éléments exceptionnels.

Sur le périmètre assurance vie, le solde de souscription est orienté à la hausse avec la croissance des encours qui impactent positivement les chargements et avec d'autres éléments techniques.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie) comprenant également la participation aux bénéfices différée.

Le résultat des investissements atteint 539 M€ en 2023, en hausse de 81 M€ par rapport à 2022.

Cette évolution provient principalement :

- De la réalisation d'un montant important de plus-values actions, dans un contexte boursier favorable, compensant les impacts du retournement du marché immobilier ;
- D'une croissance forte des taux de rémunération des contrats € (+51 cts environ, passant à 2,27 % nets de chargements en 2023) dans un contexte de demande de rendement de la part des assurés en raison de l'inversion de la courbe des taux en 2023 et de l'attractivité des rémunérations des produits bancaires de court terme ;
- D'une reprise raisonnée de la provision pour participation aux excédents (PPE) qui avait été renforcée sur les 10 dernières années et qui a été rendue plus fongible en 2023. La reprise est limitée à -0,2 point des provisions en supports € et elle s'établit ainsi à 3,9 % des PM € fin 2023.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités résulte principalement des activités non assurantielles, des produits et charges non techniques et de l'impôt sur les sociétés. Pour une meilleure compréhension économique, celui-ci s'apprécie en ajoutant au résultat des « autres produits et charges » le résultat de souscription des « autres activités » (non assurantielles).

La somme du résultat des « autres produits et charges » et du résultat de souscription des « autres activités » atteint -302 M€ en 2023 et est en baisse de -414 M€ par rapport à 2022.

Cette évolution provient principalement de l'activité d'Aegide-Domitys :

- d'une part un résultat négatif à -161 M€ qui est affecté notamment par des régularisations, corrections et provisions ainsi que par les conditions économiques (retournement du marché immobilier, inflation, hausse des taux). Il est à noter que le Groupe a retenu 100 % du résultat d'Aegide-Domitys dans ses comptes consolidés alors même qu'il est actionnaire à 67 % ;
- d'autre part, la situation a également conduit à déprécier le Goodwill d'acquisition (-157 M€), sans impact sur la solvabilité du Groupe.

L'évolution de cette partie prend aussi en compte l'impôt relatif aux activités assurantielles qui s'améliorent significativement.

Au final, le résultat net de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit à 230 M€ en 2023, soit +13 M€ au regard de 2022. Le résultat net part du Groupe se situe également à 230 M€ en 2023, en hausse de 9 M€ par rapport à 2022.

A.5 Autres informations

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Le détail par entité est présenté dans la section suivante.

Focus : Résultats par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. En 2023, le chiffre d'affaires s'élève à 11,6 Md€ et le résultat atteint 230 M€ (dont 230 M€ part du Groupe). Le résultat se décompose en -134 M€ de résultat de souscription (dont -6 M€ sur les activités assurantielles), 539 M€ de résultat des investissements et -174 M€ d'autres produits et charges. Les commentaires relatifs à ces indicateurs sont inscrits dans les pages précédentes.

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Santé	-146 573	-84 385
Cotisations brutes	2 160 390	2 390 126
- Charges prestations et provisions brutes	-1 916 802	-2 046 520
- Résultat de réassurance	28 965	6 649
- Frais généraux	-419 126	-434 640
Mensualisation	-164	31 823
Cotisations brutes	152 701	182 127
- Charges prestations et provisions brutes	-134 772	-130 884
- Résultat de réassurance	-1 601	-1 606
- Frais généraux	-16 493	-17 814
Incapacité / Invalidité	-185 515	-105 827
Cotisations brutes	928 859	1 103 606
- Charges prestations et provisions brutes	-961 646	-1 122 197
- Résultat de réassurance	-36 449	71 800
- Frais généraux	-116 279	-159 036
Décès Non Vie	32 539	27 110
Cotisations brutes	41 922	44 895
- Charges prestations et provisions brutes	2 697	-4 597
- Résultat de réassurance	-8 337	-8 118
- Frais généraux	-3 743	-5 070
Dépendance	21 002	22 350
Cotisations brutes	32 262	31 435
- Charges prestations et provisions brutes	13 207	17 912
- Résultat de réassurance	-4 943	-15 451
- Frais généraux	-19 524	-11 545
Autres Non Vie	1 250	-243
Cotisations brutes	0	0
- Charges prestations et provisions brutes	267	-235
- Résultat de réassurance	1 086	0
- Frais généraux	-103	-8
Décès Vie	88 546	95 851
Cotisations brutes	496 298	591 040
- Charges prestations et provisions brutes	-303 442	-376 111
- Résultat de réassurance	-47 890	-44 190
- Frais généraux	-56 420	-74 887
Autres Vie	-15 027	30 665
Cotisations brutes	143 175	143 156
- Charges prestations et provisions brutes	-110 206	-94 483
- Résultat de réassurance	-1 222	-26
- Frais généraux	-46 774	-17 982

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance vie (en €)	236 083	132 725
Cotisations brutes	3 083 946	3 058 476
- Charges prestations et provisions brutes	-2 167 063	-1 927 292
- Résultat de réassurance	-275 653	-619 497
- Frais généraux	-405 146	-378 963
Assurance vie (en UC)	-392 132	-155 443
Cotisations brutes	3 757 354	3 417 639
- Charges prestations et provisions brutes	-4 136 792	-3 898 039
- Résultat de réassurance	246 735	585 262
- Frais généraux	-259 429	-260 304
Acceptations en réassurance	7 195	-1 009
Cotisations brutes	56 373	51 749
- Charges prestations et provisions brutes	-44 114	-42 865
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-5 064	-9 893
Sous-total assurance	-352 796	-6 384
Cotisations brutes	10 853 280	11 014 249
- Charges prestations et provisions brutes	-9 758 667	-9 625 312
- Résultat de réassurance	-99 309	-25 177
- Frais généraux	-1 348 100	-1 370 143
Autres activités	-154 245	-127 751
Cotisations brutes	570 454	616 675
- Charges prestations et provisions brutes	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-724 699	-744 426
Total résultat de souscription net de réassurance	-507 041	-134 135
Cotisations brutes	11 423 734	11 630 924
- Charges prestations et provisions brutes	-9 758 667	-9 625 312
- Résultat de réassurance	-99 309	-25 177
- Frais généraux	-2 072 800	-2 114 569
Total résultat des investissements	457 722	538 954
- Revenus financiers	2 518 692	2 689 855
- Charges financières	-840 537	-818 351
- Revenus affectés aux assurés	-1 220 433	-1 332 550
Total autres produits et charges	266 442	-174 359
- Autres produits d'exploitation net de charge	213 138	103 564
- Autres produits nets non techniques	103 649	58 994
- Dotation et dépréciation des écarts d'acquisition		-161 653
- Autres produits et charges exceptionnels	-315	-2 615
- Impôts sur les résultats	-59 314	-172 604
- Quotepart de résultat des sociétés mises en équivalence	9 284	-45
Résultat net	217 122	230 461

AG2R Prévoyance

L'activité principale d'AG2R Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2022 et 2023 :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance de frais médicaux	-126 104	-73 286
Dont cotisations brutes	1 287 282	1 365 509
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 208 617	-1 231 884
- Résultat de réassurance	42 358	11 291
- Frais généraux	-247 126	-218 202
Assurance de protection du revenu	-120 344	-155 292
Dont cotisations brutes	542 215	623 519
- Charges des prestations / provisions des contrats	-592 018	-796 170
- Résultat de réassurance	-4 092	94 045
- Frais généraux	-66 449	-76 686
Réassurance proportionnelle de la LoB 1	-3 049	10 114
Dont cotisations brutes	548 884	526 030
- Charges des prestations / provisions des contrats	-443 855	-414 636
- Résultat de réassurance	-8 098	-7 912
- Frais généraux	-99 981	-93 367
Réassurance proportionnelle de la LoB 2	17 283	52 934
Dont cotisations brutes	95 797	150 071
- Charges des prestations / provisions des contrats	-64 599	-140 826
- Résultat de réassurance	-5 613	53 490
- Frais généraux	-8 302	-9 802
Assurance santé	15 983	77 793
Dont cotisations brutes	381 738	426 998
- Charges des prestations / provisions des contrats	-331 365	-292 570
- Résultat de réassurance	12 131	-3 202
- Frais généraux	-46 521	-53 433
Assurance Vie avec PB	61 399	79 514
Dont cotisations brutes	469 047	516 668
- Charges des prestations / provisions des contrats	-284 360	-293 673
- Résultat de réassurance	-65 279	-84 671
- Frais généraux	-58 008	-58 811
Réassurance santé	-33 893	-22 347
Dont cotisations brutes	22 192	-6 907
- Charges des prestations / provisions des contrats	-68 001	41 853
- Résultat de réassurance	14 559	-57 005
- Frais généraux	-2 642	-288
Réassurance vie	20 024	-10 336
Dont cotisations brutes	77 518	98 430
- Charges des prestations / provisions des contrats	-41 327	-112 734
- Résultat de réassurance	-11 001	10 085
- Frais généraux	-5 166	-6 118
Total résultat de souscription*	-168 701	-40 908
Dont cotisations brutes	3 424 674	3 700 317
- Charges prestations et provisions brutes	-3 034 143	-3 240 639
- Résultat de réassurance	-25 036	16 122
- Frais généraux	-534 196	-516 707

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Résultat des investissements	103 615	123 484
Dont Placements immobiliers	15 035	0
- Valeurs mobilières et prêts	88 579	123 484
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges	26 315	-29 370
Dont Produits et charges non techniques	-2 991	-6 612
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	29 306	-22 758
Total résultat net	-38 771	53 207

*nets de réassurance

Le résultat net atteint 53 M€, en progression par rapport à 2022 (+92 M€) provenant pour partie d'éléments exceptionnels et pour partie d'améliorations récurrentes. En particulier, le résultat courant s'établit à -27 M€, en progression de 65 M€ sur un an. Ces résultats sont rendus possibles en particulier par les effets du plan de redressement et la gestion rigoureuse des dépenses.

Les adhésions à AG2R Prévoyance s'inscrivent dans le cadre :

- d'accords de branche professionnelle ;
- d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales : les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont plus complexes et nécessitent par conséquent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques.

Par ailleurs, AG2R Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :

- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe.

Dans une période toujours marquée par une tension sur les taux et par une inflation importante, AG2R Prévoyance enregistre un résultat excédentaire net de 53,2 M€ en 2023, contre un déficit de 38,8 M€ pour l'exercice 2022.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Une progression du chiffre d'affaires de 8 % à 3,7 Md€, et de 7 % hors entrées de portefeuilles. Elle se décompose comme suit :
 - une hausse de 9,4 % des cotisations en affaires directes, dont le montant s'établit à 2,9 Md€ contre 2,7 Md€ en 2022, du fait de la politique tarifaire stricte appliquée par l'institution, de l'inflation salariale et de la progression du PMSS, complétés par des éléments exceptionnels. Cette évolution est atténuée par un solde de souscription net négatif ;
 - un chiffre d'affaires en acceptation en hausse de 3,1 % qui s'établit à 767,6 M€ en 2023, contre 744,4 M€ pour l'exercice 2022, grâce à la mise en place de nouveaux traités de réassurance avec des partenaires externes sur les garanties prévoyance.
- Une marge technique globale qui progresse : la tendance engagée l'année passée se poursuit sur l'exercice 2023, ainsi la marge technique s'élève cette année à 459,7 M€

contre 390,5 M€ en 2022, soit une progression de 17,7 %. Elle reflète une amélioration de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance, associée à un effet volume.

- Des frais généraux en baisse : ils s'élèvent à 516,7 M€ contre 534,2 M€ pour l'année 2022, soit une baisse de 3,3 %. Cette évolution résulte de :
 - l'augmentation maîtrisée des coûts, intégrant les frais communs facturés par le GIE AG2R et les frais directement engagés par l'institution, qui ressortent en légère hausse de 0,5 % en 2023 ;
 - la baisse des commissions de gestion et d'intermédiation nettes, qui s'élèvent sur l'exercice 2023 à 80,8 M€ contre 86,6 M€ sur 2022 ;
 - la baisse des commissions sur acceptation versées qui s'élèvent à 109,6 M€ en 2023 contre 116,1 M€ sur l'exercice 2022, soit -5,6 %, corrélative notamment à la révision à la baisse du taux de commission de réassurance d'un traité interne et à un effet volume.
- Un résultat financier en forte progression : le résultat financier d'AG2R Prévoyance s'élève pour l'exercice 2023 à 123,5 M€ contre 103,6 M€ pour l'exercice 2022, soit une hausse de 19,2 %. Cette évolution s'explique principalement par :
 - la progression des revenus actions avec la distribution de dividendes internes plus élevés ;
 - dans un contexte de hausse des taux, une progression des revenus obligataires ainsi que de la rémunération des placements à court terme au travers du GIE AG2R La Mondiale Cash.

La hausse des revenus compense largement la baisse des plus-values réalisées en 2023.

- Un résultat non technique en diminution importante : il s'élève pour l'exercice 2023 à -29,7 M€ contre 26,3 M€ en 2022. Cette évolution est essentiellement liée à la constatation d'une charge d'impôt de 22,8 M€ en 2023, consécutive à l'amélioration du résultat, contre un produit d'impôt en 2022 de 29,3 M€.

Arpege Prévoyance

L'activité d'Arpege Prévoyance consiste à assurer au profit des salariés de ses entreprises adhérentes, des anciens salariés de celles-ci et de leurs ayant droit, la couverture du risque décès, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, des risques d'inaptitude et du risque de maladie (remboursement de frais de santé).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2022 et 2023 :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance de frais médicaux	-4 231	-9 273
Dont cotisations brutes	68 205	58 392
- Charges des prestations / provisions des contrats	-59 209	-52 859
- Résultat de réassurance	2 922	1 404
- Frais généraux	-16 149	-16 210
Assurance de protection du revenu	3 156	-17 593
Dont cotisations brutes	15 398	13 937
- Charges des prestations / provisions des contrats	-7 355	-7 416
- Résultat de réassurance	-1 341	-21 156
- Frais généraux	-3 546	-2 958
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	-2 098	-5 887
Dont cotisations brutes	26 860	5 359
- Charges des prestations / provisions des contrats	-26 039	-10 928
- Résultat de réassurance	-41	98
- Frais généraux	-2 878	-416
Réassurance proportionnelle de protection du revenu	-16 735	1 977
Dont cotisations brutes	10 348	10 253
- Charges des prestations / provisions des contrats	-27 161	-6 900
- Résultat de réassurance	896	-531
- Frais généraux	-818	-845
Assurance santé	-21 354	5 653
Dont cotisations brutes	9 436	9 195
- Charges des prestations / provisions des contrats	-28 619	-21 551
- Résultat de réassurance	2 989	25 941
- Frais généraux	-5 160	-7 932
Assurance Vie avec PB	1 906	1 264
Dont cotisations brutes	22 067	21 936
- Charges des prestations / provisions des contrats	-10 830	-13 212
- Résultat de réassurance	-3 896	-3 728
- Frais généraux	-5 435	-3 731
Réassurance santé	13 677	6 053
Dont cotisations brutes	13 429	10 212
- Charges des prestations / provisions des contrats	2 306	-3 508
- Résultat de réassurance	-858	604
- Frais généraux	-1 200	-1 256
Réassurance vie	1 208	11 721
Dont cotisations brutes	18 693	8 370
- Charges des prestations / provisions des contrats	-18 024	3 742
- Résultat de réassurance	1 449	262
- Frais généraux	-910	-653

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Total résultat de souscription*	-24 471	-6 087
Dont cotisations brutes	184 436	137 654
- Charges prestations et provisions brutes	-174 931	-112 632
- Résultat de réassurance	2 120	2 893
- Frais généraux	-36 096	-34 001
Résultat des investissements	19 835	14 042
Dont Produits et charges des placements immobiliers	6 188	245
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	13 647	13 797
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	4 840	-4 609
Dont Produits et charges non techniques	-180	-300
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	5 020	-4 310
Total résultat net	203	3 346

*nets de réassurance

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires d'Arpege prévoyance s'élève à 137,6 M€, contre 184,4 M€ en 2022, soit une diminution de 25,4 %. Il se décompose par activité de la manière suivante :

- l'activité santé diminue de 32,9 % par rapport à 2022 et représente 46 % du chiffre d'affaires total de l'institution en 2023 (52 % en 2022) ;
- l'activité prévoyance diminue également de 17,3 %. Cette activité représente 54 % du chiffre d'affaires total de l'institution en 2023 (49 % en 2022).

Arpege Prévoyance réalise un chiffre d'affaires de 138 M€ en 2023, en baisse par rapport à l'exercice précédent (-25,4 %), et se compose des opérations de Prévoyance pour 74 M€ en 2023, et de l'activité Santé pour 64 M€. Cette évolution résulte :

- d'un solde de souscriptions négatif sur les affaires directes, partiellement compensé par l'effet favorable du niveau de PMSS en Santé et les indexations soutenues réalisées sur les contrats déficitaires. Les cotisations en affaires directes enregistrent une baisse -10,1 %, et s'établissent en 2023 à 104 M€ contre 115 M€ en 2022 ;
- de la résiliation d'un important traité de réassurance, qui explique l'essentiel de la diminution du chiffre d'affaires en acceptation, qui passe de 69 M€ en 2022 à 34 M€ en 2023.

La **marge technique** globale brute s'améliore, et s'élève en 2023 à 25 M€ contre 9,5 M€. Le rapport de charge passe globalement de 92 % en 2022 à 88 % en 2023, toutes survenances confondues :

- sur le **périmètre Santé** en affaires directes : la rentabilité s'améliore par rapport à 2022 à la suite des actions mises en place dans le cadre de la campagne de renouvellement qui compensent l'augmentation des dépenses de santé et l'impact négatif du 100 % santé ;
- sur le **périmètre Prévoyance** en affaires directes : la sinistralité s'améliore fortement par rapport à 2022, grâce aux redressements tarifaires réalisés sur le portefeuille et à la normalisation des fréquences des arrêts de travail depuis 2022 ;

- concernant le **périmètre Acceptations** : la résiliation du traité de réassurance à fin 2022 améliore la sinistralité courante et contribue au résultat technique positif pour l'année 2023.

Les frais généraux sont en diminution de -14,2 % pour s'établir à 28,5 M€ sur l'exercice 2023 contre 33,3 M€ en 2022. Cette baisse est portée par la gestion rigoureuse des dépenses malgré une inflation persistante, et par l'évolution de l'activité en particulier sur les commissions d'acceptations.

Le résultat financier s'élève sur l'exercice 2023 à 14,0 M€ contre 19,8 M€ en 2022, soit en diminution de -5,8 M€. L'année 2022 avait été marquée par des plus-values immobilières exceptionnelles. En 2023, le résultat financier récurrent s'apprécie sur les poches obligataires et trésorerie du fait de l'environnement de taux favorable.

L'exercice 2023 se solde pour l'Institution par un résultat bénéficiaire net de 3,3 M€ en progression par rapport à 2022 (+3 M€).

Prima

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, de frais de santé et de produits de prévoyance (incapacité, invalidité). Les deux dernières activités proviennent du portefeuille repris de La Mondiale Accidents (LMA) lors de sa fusion avec Prima en 2011.

La société ne pratique plus l'activité d'assurance automobile et multirisques habitation depuis le transfert de son portefeuille de contrats en 2018.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2022 et 2023 :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance de frais médicaux	-241	852
Dont cotisations brutes	3 453	3 202
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 756	-2 338
- Résultat de réassurance	-428	329
- Frais généraux	-510	-342
Assurance de protection du revenu	1 771	-360
Dont cotisations brutes	37 934	40 263
- Charges des prestations / provisions des contrats	-10 844	-5 793
- Résultat de réassurance	-19 093	-19 763
- Frais généraux	-6 226	-15 066
Assurance de responsabilité civile automobile	634	-2
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	677	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-43	-2
Autre assurance des véhicules à moteur	3	-23
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	3	-23
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens	631	-236
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-420	-231
- Résultat de réassurance	1 064	0
- Frais généraux	-13	-5
Assurance de responsabilité civile générale	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Assurance de pertes pécuniaires diverses	-74	78
Dont cotisations brutes	59	53
- Charges des prestations / provisions des contrats	-120	32
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-13	-7

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance santé	16 080	17 634
Dont cotisations brutes	32 222	29 733
- Charges des prestations / provisions des contrats	13 216	17 962
- Résultat de réassurance	-9 834	-19 178
- Frais généraux	-19 524	-10 883
Total résultat de souscription*	18 805	17 942
Dont cotisations brutes	73 668	73 251
- Charges prestations et provisions brutes	-245	9 609
- Résultat de réassurance	-28 291	-38 612
- Frais généraux	-26 328	-26 305
Résultat des investissements	9 225	8 409
Dont Produits et charges des placements immobiliers	1 175	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	8 050	8 409
- Produits financiers des placements réassurés	0	
- Participation aux résultats	0	
Autres produits et charges importants	-6 244	-10 484
Dont Produits et charges non techniques	0	0
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-6 244	-10 484
Total résultat net	21 786	15 867

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de Prima s'élève à 73,2 M€ en 2023, en diminution de -0,6 % par rapport à 2022.

La marge technique nette de réassurance est relativement stable en 2023 à 44,2 M€ contre 45,1 M€ en 2022. Elle reste soutenue par la hausse du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul des provisions techniques du portefeuille dépendance de 0,5 point en 2023, soit une hausse équivalente à celle de l'exercice précédent.

Les frais généraux et autres charges techniques de Prima s'élèvent à 26,3 M€, stables par rapport à 2022, qui reflète une gestion rigoureuse des dépenses malgré une inflation persistante.

Le résultat de souscription ressort ainsi à 17,9 M€ en 2023 contre 18,8 M€ en 2022.

Le résultat des investissements baisse de 0,8 M€, provenant à la fois de la moindre réalisation de plus-values en 2023 et à une diminution des revenus de placements (immobilier).

Le résultat net de Prima ressort, après impôt, en bénéfice de 15,9 M€ en 2023, contre un bénéfice de 21,8 M€ en 2022.

AG.Mut

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2022 et 2023 :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	458	377
Dont cotisations brutes	76 959	63 842
- Charges des prestations / provisions des contrats	-61 946	-53 613
- Résultat de réassurance	6 315	7 250
- Frais généraux	-20 870	-17 102
Réassurance vie	10	1
Dont cotisations brutes	132	46
- Charges des prestations / provisions des contrats	8	-49
- Résultat de réassurance	-98	15
- Frais généraux	-32	-11
Total résultat de souscription*	469	378
Dont cotisations brutes	77 091	63 889
- Charges prestations et provisions brutes	-61 938	-53 662
- Résultat de réassurance	6 217	7 265
- Frais généraux	-20 902	-17 113
Résultat des investissements	561	750
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	561	750
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-203	-242
Dont Produits et charges non techniques	3	2
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-206	-243
Total résultat net	827	887

*nets de réassurance

Les mutuelles membres de l'union cédant leurs risques à AG.Mut en 2023 sont les suivantes : VIASANTÉ Mutuelle, la mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (MIAG), l'Union Mutualiste Solidarité (UMS), Mutame & Plus et la Mip l'Entreprise Santé.

Deux traités de réassurance ont été résiliés au 31 décembre 2022, l'un avec La Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), l'autre avec MBA Mutuelle.

Le chiffre d'affaires de l'union de mutuelles, constitué uniquement d'opérations prises en acceptation, s'élève à 63,9 M€ en 2023, contre 77,1 M€ en 2022, en baisse de 17,1 %. Cette diminution résulte essentiellement de la résiliation des deux traités de réassurance, qui impacte l'évolution de l'activité pour -6,6 M€ (MMJ) et -5,9 M€ (MBA Mutuelle).

La marge technique des opérations prises en acceptation est en diminution en 2023. Cette baisse de la marge technique brute, essentiellement liée à la diminution du volume d'activité, est atténuée par les effets de l'application du plan de réassurance de l'union, qui prévoit une rétrocession à AG2R Prévoyance de 95 % du portefeuille.

Les frais généraux s'établissent à 20,9 M€ en 2023 contre 17,1 M€ pour l'exercice précédent. Ils sont constitués principalement des commissions de réassurance versées sur les affaires en acceptation assises sur le chiffre d'affaires. Leur diminution reflète de la baisse du volume d'activité de l'union.

Le résultat financier s'établit à 0,7 M€, en hausse de 0,2 M€ du fait de la hausse des revenus de placements et des plus-values nettes réalisées en 2023.

Le résultat net de l'union de mutuelles ressort en 2023 à 0,9 M€ après impôt, contre 0,8 M€ en 2022.

Miag

La Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag) est une mutuelle interprofessionnelle qui propose des produits frais de santé en complément du régime de la Sécurité Sociale aux particuliers et aux entreprises. La Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2022 et 2023 :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance de frais médicaux	1 395	903
Cotisations brutes	14 773	16 106
- Charges des prestations / provisions des contrats	-9 224	-11 461
- Résultat de réassurance	-1 299	-609
- Frais généraux	-2 855	-3 133
Assurance Vie avec PB	0	3
Dont cotisations brutes	0	34
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	-30
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	-1
Total résultat de souscription*	1 395	905
Cotisations brutes	14 773	16 140
- Charges prestations et provisions brutes	-9 224	-11 491
- Résultat de réassurance	-1 299	-609
- Frais généraux	-2 855	-3 134
Résultat des investissements	99	223
Produits et charges des placements immobiliers	-25	-25
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	124	248
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-434	-336
- Produits et charges non techniques	-82	-67
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-353	-269
Total résultat net	1 060	793

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de la Miag s'élève à 16,1 M€ en 2023, en hausse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de souscription ressort à 0,9 M€ en 2023 contre 1,4 M€ en 2022, soit une diminution de 0,5 M€, liée à une légère dégradation de la sinistralité et à une augmentation des frais généraux.

Le résultat financier s'établit à 0,2 M€ (pas de plus-value réalisée cette année).

Les autres produits et charges s'élèvent à -0,3 M€, et sont principalement constitués par la charge d'impôt.

Le résultat net de la Miag ressort en 2023 à 0,8 M€ après impôt, contre 1,1 M€ en 2022.

VIASANTÉ Mutuelle

VIASANTÉ Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur, spécialisé dans la protection de la santé.

La mutuelle opère principalement en assurance de frais médicaux (en 2023 pour 86,6 %) et en individuel (en 2023 pour 71,5 % des cotisations).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2022 et 2023 :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance de frais médicaux	-6 351	-2 854
Dont cotisations brutes	538 451	722 521
- Charges des prestations / provisions des contrats	-411 322	-537 768
- Résultat de réassurance	-7 589	-15 194
- Frais généraux	-125 891	-172 613
Assurance de protection du revenu	-26	-507
Dont cotisations brutes	329	39 763
- Charges des prestations / provisions des contrats	-287	-24 508
- Résultat de réassurance	0	-131
- Frais généraux	-68	-15 631
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	-274	-1 586
Dont cotisations brutes	1 706	13 286
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 672	-10 197
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-138	-4 676
Assurance santé	-123	2 855
Dont cotisations brutes	77	13 986
- Charges des prestations / provisions des contrats	35	-5 268
- Résultat de réassurance	-217	-2 075
- Frais généraux	-19	-3 789
Assurance Vie avec PB	1 188	2 994
Dont cotisations brutes	740	44 344
- Charges des prestations / provisions des contrats	-402	-23 006
- Résultat de réassurance	-71	-3 609
- Frais généraux	921	-14 735
Autre assurance vie	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Total résultat de souscription*	-5 586	1 197
Dont cotisations brutes	541 303	834 147
- Charges des prestations et provisions brutes	-413 817	-600 467
- Résultat de réassurance	-7 877	-21 008
- Frais généraux	-125 195	-211 476
Résultat des investissements	9 518	17 182
Dont Produits et charges des placements immobiliers	2 842	3 180
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	6 676	14 002
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Autres produits et charges importants	1 703	- 10 279
Dont Produits et charges non techniques	-1 637	-2 109
- Produits et charges exceptionnels	-436	57
- Impôt sur les sociétés	3 775	-8 228
Total résultat net	5 634	8 100

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 de VIASANTÉ Mutuelle s'élève à 834,1 M€, en augmentation de 54,1 % par rapport à l'exercice 2022, et son résultat de souscription ressort à 1,2 M€ en 2023 contre -5,6 M€ en 2022, soit une hausse de 6,8 M€.

Cette évolution à la hausse est essentiellement liée à l'apport du portefeuille Mutuelle Bleue qui représente 272,2 M€.

L'apport de ce portefeuille justifie également l'essentiel de la variation de la charge de sinistres qui progresse de 187 M€ dont 181 M€ sont rattachés à ce portefeuille.

L'évolution des frais généraux de 86 M€ se justifie également par l'apport du portefeuille Mutuelle Bleue pour 83 M€.

Le résultat financier est en hausse de 7,6 M€, conséquence d'une part du portefeuille de placement de Mutuelle Bleue et d'autre part de la remontée des taux.

Le ratio Sinistres / Primes brut 2023 (74 %) est en légère amélioration par rapport à 2022 (76 %).

En 2023, VIASANTÉ Mutuelle cède 40 % de ses cotisations à AG2R Prévoyance, AG.Mut et CNP Assurances. Le taux de commission a été revu à 23,2 % pour AG2R Prévoyance et AG.Mut à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les charges non techniques comportent les aides sociales accordées au cours de l'exercice, ainsi que les frais relatifs aux actions de prévention menées par la mutuelle.

Après prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net de VIASANTÉ Mutuelle s'établit à +8,1 M€, contre +5,6 M€ en 2022.

La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle.

Le périmètre épargne et retraite de La Mondiale est constitué d'une part des affaires directes gérées par ses propres réseaux de distribution, et d'autre part des acceptations en réassurance.

Les affaires directes de La Mondiale sont constituées des contrats de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs, d'épargne et de prévoyance. Les acceptations en épargne et retraite correspondent essentiellement à la réassurance des supports en euros des entités du groupe :

- La Mondiale Partenaire (LMP) qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- La Mondiale Europartner (LMEP) qui est basée au Luxembourg. Cette entité commercialise principalement des contrats d'épargne ;
- AG2R Prévoyance qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière.

Cette réassurance a pour but :

- de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général ;
- de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, seule émettrice de dettes sur les marchés financiers.

Par ailleurs, depuis 2020 La Mondiale accepte en réassurance en quote-part 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par AG2R Prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance vie avec participation aux bénéfices	40 467	-1 979
Dont cotisations brutes	382 361	363 199
- Charges des prestations / provisions des contrats	-312 683	-248 606
- Résultat de réassurance	3 990	-4 297
- Frais généraux	-33 201	-112 275
Assurance indexée et en unités de compte	-86 610	-18 363
Dont Cotisations brutes	159 940	135 412
- Charges des prestations / provisions des contrats	-173 804	-119 097
- Résultat de réassurance	-4 264	-2 292
- Frais généraux	-68 482	-32 386
Réassurance vie	-8 019	-17 951
Dont Cotisations brutes	2 600 839	3 113 898
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 512 173	-3 073 297
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-96 684	-58 552
Réassurance prévoyance santé	-75 650	-98 331
Dont Cotisations brutes	0	547 561
- Charges des prestations / provisions des contrats	-13 940	-569 988
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-61 709	-75 903
Autres lignes d'activité	24 755	127 811
Dont Cotisations brutes	100 983	178 376
- Charges des prestations / provisions des contrats	-62 151	-18 079
- Résultat de réassurance	-1 230	180
- Frais généraux	-12 847	-32 666
Total resultat de souscription*	-105 056	-8 813
Dont Cotisations brutes	3 244 122	4 338 446
- Charges prestations et provisions brutes	-3 074 752	-4 029 067
- Résultat de réassurance	-1 504	-6 410
- Frais généraux	-272 923	-311 782

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Resultat des investissements	332 968	134 454
Dont Produits et charges des placements immobiliers	54 634	13 847
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	834 306	473 909
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	-555 971	-353 302
Autres produits et charges importants	-54 292	-71 492
Dont Produits et charges non techniques	30 396	1 110
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-84 688	-72 602
Total resultat net	173 619	54 149

*nets de réassurance

Les primes brutes s'élèvent à 4 338 M€ y compris reclassement de la PPB et affichent une hausse de 1 094 M€, soit 34 %. Le chiffre d'affaires comprend 594 M€ d'affaires directes, en diminution de 44 M€, composés pour 326 M€ de produits de retraite individuelle et collective, pour 156 M€ de produits d'épargne, et pour le reste de contrats de prévoyance, et temporaires vie décès. Il comprend par ailleurs 3 745 M€ d'acceptations, en baisse de 1 138 M€, composées pour 3 695 M€ d'acceptations groupe dont 735 M€ (654 M€ en 2022) sur le traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Les prestations s'élèvent, hors frais de gestion des sinistres et variation des provisions pour sinistres à payer, à 5 848 M€ et affichent une augmentation de 1 513 M€ au regard de 2022, soit une progression de 35 %. Ce total se décompose en 992 M€ d'affaires directes, en baisse de 146 M€, principalement de type retraite, et en 4 845 M€ d'acceptations, en hausse de 1 367 M€. Cette hausse se décompose principalement en 1 315 M€ d'augmentation de rachats sur contrats d'épargne (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), et en 38 M€ de hausse de prestations sur le traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Enfin, les provisions brutes sont en baisse, d'une part du fait de la collecte nette négative et malgré les impacts favorables des revalorisations nettes de chargements (intérêts, participation aux bénéfices et ajustement ACAV).

Le résultat net de souscription affiche une amélioration par rapport à 2022.

Le résultat financier net ressort à 488 M€ en 2023 contre 889 M€ en 2022.

La baisse du résultat financier de -401 M€ se décompose principalement par la variation des postes suivants :

- diminution des revenus obligataires -53 M€ ;
- baisse des dividendes -50 M€ ;
- augmentation des revenus de trésorerie +53 M€ ;
- réalisation de moins de plus-values sur les actions et OPCM actions -98 M€ ;
- augmentation des dotations nettes de PDD -238 M€.

Le taux de rendement brut des actifs de placement s'élève à 1,30 % en 2023 contre 2,27 % en 2022.

En conséquence, le solde financier ressort à 134 M€ en 2023, contre 333 M€ en 2022.

Les produits et charges non techniques correspondent pour 1,0 M€ à l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice. La variation est donc liée aux mouvements sur la réserve de capitalisation.

En 2022, les produits non techniques comprennent également une reprise de provision concernant un litige fiscal de 23 M€.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 25 %, majoré de la contribution sociale de 3,3 %. La hausse de l'impôt se justifie par la hausse de la base imposable.

Dès lors, le résultat net de La Mondiale affiche un bénéfice de 54 M€, en diminution de 119 M€ par rapport à 2022.

La Mondiale Europartner

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Il propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne et de prévoyance pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale. La Mondiale Europartner détient une succursale en Italie ainsi qu'une participation dans le GIE AG2R La Mondiale Cash.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance avec participation aux bénéfices	13 886	14 928
Dont Cotisations brutes	670 331	699 849
- Charges des prestations / provisions des contrats	-627 463	-657 129
- Résultat de réassurance	4 637	389
- Frais généraux	-33 618	-28 182
Assurance indexée et en unités de compte	6 930	8 050
Dont Cotisations brutes	1 765 317	1 363 222
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 707 134	-1 301 698
- Résultat de réassurance	-7	-25
- Frais généraux	-51 246	-53 449
Réassurance vie	-103	-357
Dont Cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-58	-366
- Résultat de réassurance	-15	13
- Frais généraux	-29	-4
Autres lignes d'activité	97	69
Dont Cotisations brutes	298	655
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	39	-224
- Frais généraux	-240	-362
Total resultat de souscription *	20 810	22 690
Dont Cotisations brutes	2 435 945	2 063 726
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 334 656	-1 959 193
- Résultat de réassurance	4 655	154
- Frais généraux	-85 134	-81 997
Resultat des investissements	-17 548	-15 295
Dont Produits et charges des placements immobiliers		0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-17 548	-15 295
- Produits financiers des placements réassurés		0
- Participation aux résultats		0
Autres produits et charges importants	-947	-2 530
Dont Produits et charges non techniques		0
- Produits et charges exceptionnels		0
- Impôt sur les sociétés	-947	-2 530
Total resultat net	2 315	4 865

*nets de réassurance

Avec un chiffre d'affaires de 2,1 Md€, La Mondiale Europartner clôture l'année 2023 avec un niveau de production élevé et ceci malgré le contexte géopolitique, économique et financier mouvementé. Au global, la baisse par rapport à l'année précédente est moindre que celle observée sur le marché d'assurance vie luxembourgeois ce qui permet de faire progresser la part de marché de LMEP. La part d'investissement sur les unités de compte reste importante et s'établit à 66,1 %.

Les prestations, majoritairement constituées de rachats, ont connu une forte hausse, aboutissant à une collecte nette de -0,9 Md€. Malgré le niveau élevé des prestations, les provisions techniques progressent et passent à 18,7 Md€ au 31 décembre 2023, contre 18,3 Md€ l'année précédente, soit une hausse de 2 % sur un an.

Le résultat net de LMEP s'élève à 4,9 M€ en hausse par rapport à l'année précédente. Il se compose d'un résultat de souscription de 22,7 M€, en hausse de 9 % sur un an. Le résultat d'investissement de -15,3 M€ s'explique essentiellement par le financement des offres accordées sur les fonds garantis, notamment les bonus sur primes. Notons que LMEP a bénéficié en 2023 de la réaffectation de la provision pour participation aux bénéfices initialement constituée au niveau de La Mondiale, en partie utilisée pour l'amélioration de taux de rendement servi sur les fonds garantis. La partie mise en réserve s'élève à 226 M€. Le montant des impôts s'élève à 2,5 M€.

Le tableau suivant décompose le résultat de souscription par zone géographique. Il convient de noter que le résultat indiqué sur Italie correspond au résultat comptable de l'exercice.

Résultat de souscription par zone géographique (En k€)	2022	2023
France	13 218	14 954
Italie	-247	123
Belgique	1 970	1 214
Royaume-Uni	1 774	1 691
Luxembourg	1 561	1 463
Autres zones	2 534	3 244
Résultat de souscription	20 810	22 690

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société d'assurance vie créée en 1979 sous la dénomination La Hénin Vie.

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

C'est une société d'assurance sur la vie, agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des assurances :

- 20 - risques liés à la durée de la vie humaine (vie - décès) ;
- 22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;
- 24 - capitalisation.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire ont conclu en date d'effet du 1^{er} janvier 2011 un traité de réassurance portant sur la réassurance en quote-part par La Mondiale de l'épargne acquise en euros des contrats de la cédante non rattachés à un canton légal ou contractuel. Ce traité a fait l'objet d'évolutions transcrites par les différents avenants successifs. Le dernier avenant mis en place date de 2023.

Depuis cette mise en place, la provision pour participation aux bénéfices (PPB), constituée à partir de l'actif des contrats réassurés, est restée détenue par La Mondiale. La Mondiale et La Mondiale Partenaire ont désormais convenu que la PPB afférente à ce portefeuille soit inscrite dans le bilan de La Mondiale Partenaire, afin que cette dernière puisse librement la redistribuer à ses assurés conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le cadre dans lequel La Mondiale attribue chaque année à La Mondiale Partenaire une participation bénéficiaire a été renforcé par l'ajout au sein du traité d'un minimum de participation cédée dans la durée, fonction du rendement de l'actif général de La Mondiale.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne.

Compte de résultat (En k€)	2022	2023
Assurance avec participation aux bénéfices	58 847	53 753
Dont cotisations brutes	1 126 418	1 058 506
- Charges des prestations / provisions des contrats	-716 847	-333 942
- Résultat de réassurance	-255 145	-575 989
- Frais généraux	-95 579	-94 822
Assurance indexée et en unités de compte	26 477	25 590
Dont cotisations brutes	1 246 679	1 112 620
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 380 769	-1 578 151
- Résultat de réassurance	242 672	581 510
- Frais généraux	-82 105	-90 388
Total résultat de souscription	85 323	79 343
Dont cotisations brutes	2 373 097	2 171 125
- Charges prestations et provisions brutes	-2 097 616	-1 912 093
- Résultat de réassurance	-12 474	5 521
- Frais généraux	-177 684	-185 210
Résultat des investissements	-86 264	-132 846
Dont Produits et charges des placements immobiliers	1 108	448
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	92 299	93 605
- Produits financiers des placements réassurés	245 339	1 001 644
- Participation aux résultats	-425 010	-1 228 542
Autres produits et charges importants	2 546	15 058
Dont Produits et charges non techniques	-164	202
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	2 711	14 855
Total résultat net	1 606	-38 445

*nets de réassurance

Le résultat net est de -38 M€, en baisse de 40 M€ par rapport à 2022. Il est composé d'un résultat de souscription à 79 M€, en baisse de 7 % par rapport à 2022. Le résultat des investissements s'établit à -133 M€. Il est à noter que le résultat financier ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, l'entité relevant du mécanisme de réserve de capitalisation. Cette année La Mondiale a réaffecté, à titre exceptionnel, à La Mondiale Partenaire une partie de son fonds de participation aux bénéfices concernant le Fonds général, à hauteur de 900 M€, ce qui explique la forte variation des produits financiers des placements réassurés. La participation aux résultats varie également fortement de -804 M€ suite à la mise en réserve d'une partie du transfert de participation aux bénéficiaires.

Les autres produits et charges s'élèvent à 15 M€. Il est à noter que les produits et charges non techniques relevant de la dotation à la réserve de capitalisation est neutralisé par un impôt de la même ampleur.

B. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du Groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc sur un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et d'approbations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et approuvées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ses décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE (la Sgam), a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurantielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire et dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation et de ses statuts, la Sgam a pour objet :

- de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées ;
- d'établir une politique commerciale cohérente ;
- d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées ;
- de faciliter l'accession éventuelle, par une approche de groupe et un esprit de solidarité, aux ressources nécessaires aux activités des entreprises affiliées ;
- de proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs ;
- de proposer une politique de réassurance aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs communs.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 des règles dites Solvabilité 2, telles que définies à l'article L.356-1 du Code des Assurances, la Sgam évolue en un groupe prudentiel, notamment avec la création de SGAPS AG2R LA MONDIALE (la Sgaps), le 30 juin 2017, qui s'est substituée à AG2R Prévoyance aux côtés de La Mondiale en tant que co-affiliée à effet au 1er janvier 2018.

La Sgaps a été constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliées, institutions de prévoyance et mutuelles.

Il est rappelé que le système de gouvernance du groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent afin de garantir l'intérêt de ses adhérents.

Le périmètre de solidarité de la Sgam s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire La Mondiale SAM et ses filiales ;
- du périmètre de SGAPS AG2R LA MONDIALE, c'est-à-dire AG2R Prévoyance et sa filiale Prima, AG.Mut, Arpege Prévoyance, VIASANTÉ Mutuelle et la Miag.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisé avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

B.1.2.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment, la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

Les administrateurs des structures du Groupe prudentiel sont réunis en réunion plénière avant chaque Conseil d'administration afin notamment de prendre connaissance des sujets d'actualités du Groupe, d'entendre les responsables des fonctions clés notamment sur leurs rapports et le cas échéant d'examiner les opérations nécessitant des autorisations préalables des structures de Groupe. Chaque Conseil d'administration se réunit dans les jours qui suivent afin de prendre connaissance de ses propres sujets et de se prononcer sur les différentes délibérations qui sont soumises.

B.1.2.1.1 Composition et caractéristiques

Le Conseil d'administration de la Sgam comprend trente administrateurs, dont quinze pour chaque affiliée, élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

B.1.2.1.2 Événements de l'année

Au cours de l'année 2023, la composition du Conseil d'administration de la Sgam a peu évolué.

Par résolution extraordinaire du 12 mai 2023, l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE a renouvelé sans changement les mandats des membres du Conseil d'administration de la Sgam.

L'un des administrateurs a démissionné au 17 novembre 2023.

Par délibération des 21 et 22 mars 2023, le Conseil d'administration a autorisé le projet de fusion entre VIASANTÉ Mutuelle et Mutuelle Bleue. En décembre 2023, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a approuvé le projet de fusion par absorption de Mutuelle Bleue par VIASANTÉ Mutuelle qui avait été validé lors des Assemblées générales de Mutuelle Bleue et de VIASANTÉ Mutuelle, réunies les 10 et 11 mai dernier. Cette opération prendra effet le 31 décembre 2023.

B.1.2.2 Comités spécialisés

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : le Comité d'audit et des comptes, le Comité risques, conformité et actuariat et le Comité des investissements.

À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

B.1.2.2.1 Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre en matière d'information économique et financière et plus généralement de

l'accomplissement des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables au Conseil d'administration.

Le comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité, chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Les responsables des fonctions clés audit interne et gestion des risques de la Sgam participent également à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité d'audit et des comptes une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Le Comité d'audit et des comptes s'est réuni à huit reprises en 2023.

B.1.2.2.2 Comité risques, conformité et actuariat

Le Comité risques, conformité et actuariat est en charge de l'examen des risques de toute nature dont la cartographie macro des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil.

Les responsables des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et actuarielle de la Sgam participent à ce comité ainsi que le Directeur des risques opérationnels.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité risques, conformité et actuariat une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Le Comité risques, conformité et actuariat, s'est réuni à trois reprises en 2023.

B.1.2.2.3 Comité des investissements

Le Comité des investissements a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers.

Il est saisi préalablement des opérations d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers.

Les responsables des fonctions clé gestion des risques et actuarielle de la Sgam participent à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité des investissements une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Le Comité des investissements s'est réuni à trois reprises en 2023.

Focus sur les conseils d'administration du Groupe

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Événements de l'année
SGAM AG2R LA MONDIALE	30 administrateurs dont 15 de l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE et 15 de l'affiliée La Mondiale.	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023.
SGAPS AG2R LA MONDIALE	30 administrateurs dont 20 d'origine paritaire (collèges adhérents et participants) et 10 d'origine mutualiste.	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023.
AG2R Prévoyance	Composition exclusivement paritaire : 30 membres titulaires (collèges adhérents et participants) et 20 membres suppléants (collèges adhérents et participants).	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023. Ainsi, lors de sa séance du 22 juin 2023, le Conseil d'administration a élu M. Anouar Kenzeddine, Vice-président d'AG2R Prévoyance, en succession de M. Christophe Samson.
Prima	5 administrateurs.	Le Conseil d'administration du 11 octobre 2023 a procédé à la cooptation d'un administrateur en succession d'un administrateur démissionnaire.
Arpege Prévoyance	30 membres (dont 15 pour le collège adhérents et 15 pour le collège participants).	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023.
AG.Mut	Au maximum 50 administrateurs issus des groupements adhérents à AG.Mut	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023.
Miag	11 administrateurs.	Le Conseil n'a connu aucune évolution dans sa composition au cours de l'exercice 2023.
VIASANTÉ Mutuelle	33 administrateurs.	En 2023, le Conseil d'administration a approuvé le traité de fusion-absorption avec transfert de portefeuille de MUTUELLE BLEUE par VIASANTÉ Mutuelle, et nommé sa nouvelle directrice générale, Céline Cornet, Dirigeante effective de VIASANTÉ Mutuelle à effet du 1 ^{er} janvier 2024.
La Mondiale	19 administrateurs, dont un est délégué des sociétaires (membre de l'Assemblée générale).	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023. Par délibération du 9 mars 2023, le Conseil d'administration a élu Mme Isabelle Simelière Présidente du Conseil d'administration de La Mondiale.
La Mondiale Europartner	7 administrateurs.	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023.
La Mondiale Partenaire	10 administrateurs	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2023.

B.1.2.3 Direction Générale

B.1.2.3.1 Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction Groupe et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de

gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée par M. Bruno Angles.

B.1.2.3.2 Comité de direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE

Autour du Directeur général, le Comité de direction Groupe (CDG) se réunit toutes les semaines.

Il traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe et tout particulièrement celles qui relèvent des Conseils d'administration de ses entités membres ou qui lui sont confiées, ainsi que celles qui nécessitent une prise de position externe, notamment dans les organisations professionnelles.

B.1.2.3.3 Comité opérationnel Groupe

Créé en 2023, le Comité opérationnel Groupe permet d'associer à l'organisation tête de Groupe une nouvelle génération de dirigeants pour poursuivre et ancrer les actions de transformation d'ores et déjà engagées, notamment dans le déploiement du plan d'entreprise « Nouvelle donne ».

Il regroupe le Comité de Direction Groupe et les responsables des métiers Retraite complémentaire, Santé Prévoyance, Épargne retraite et patrimoniale, Finances et risques, Gestion d'actifs et Aegide Domitys.

B.1.2.3.4 Comité exécutif du groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif (Comex Groupe) réunit les directeurs centraux du Groupe. Il se réunit une fois par mois.

Instance d'informations, d'échanges, de réflexions et d'orientations, le Comité exécutif joue un rôle de propositions et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Il est également en charge du suivi du plan d'entreprise.

B.1.2.4 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs sont désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

Au 31 décembre 2023, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Bruno Angles, Directeur général ;
- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général adjoint et Dirigeant effectif en charge de la retraite complémentaire, des opérations, de la performance, de la transformation, des moyens généraux et de l'immobilier d'exploitation ;
- M. David Simon, Dirigeant effectif en charge des investissements, des finances et des risques.



©Pierre Olivier / Capa Pictures

Bruno Angles
Directeur général

Né le 14 novembre 1964, Bruno Angles est polytechnicien, ingénieur des Ponts et chaussées et diplômé du Collège des Ingénieurs.

En 1988, il débute sa carrière dans le secteur du BTP, puis au ministère de l'Équipement, avant de rejoindre le cabinet de Bernard Bosson, ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme comme conseiller technique (1993). En 1994, il est nommé Directeur général d'Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc, puis en 1996, il rejoint Mc Kinsey dont il devient Directeur associé en 2000. En 2004, il est nommé Directeur général de Vinci Énergies (27 000 collaborateurs). Après avoir été Senior partner de Mercer Delta, il rejoint en 2007 le Groupe Macquarie, institution financière offrant des services de financement, de conseil financier et d'investissement, spécialisée dans les infrastructures, dont il est Président France de 2007 à 2016.

D'avril 2016 à avril 2021, il a été Président France et Belgique de Crédit Suisse et Président du Comité exécutif de Crédit Suisse en France.

De 2015 à 2019, il a été Président puis, à partir de 2019, Président d'honneur de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique (AX). Il rejoint le Comité de direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE en mai 2021 en qualité de Directeur général délégué. Depuis mai 2022, Bruno Angles est Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.

Il est par ailleurs administrateur de la RATP depuis 2016 et de la Fondation de France depuis 2019.

Bruno Angles est Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.



Jean-Marc Robinet
Directeur général adjoint en charge de la retraite complémentaire, des opérations, de la performance, de la transformation, des moyens généraux et de l'immobilier d'exploitation

Né le 13 mai 1955, Jean-Marc Robinet est titulaire d'une maîtrise de gestion à l'Université Paris-Dauphine et d'un diplôme d'expertise comptable.

Il débute sa carrière en 1979 comme Ingénieur-conseil au sein du Groupe Yves Bossart.

En 1981, il devient Commissaire aux comptes et expert-comptable au sein de Fiduciaire de la Tour.

Il est nommé Directeur de l'audit et du contrôle national du régime Arrco en 2000, puis des régimes Agirc et Arrco en 2002.

Il rejoint ensuite Réunica en 2005 en qualité de Directeur général adjoint en charge des métiers retraite, action sociale et résidences.

Il est nommé Directeur général délégué en 2010 puis Directeur général de Réunica en 2012. En 2015, il est nommé Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE. En 2019, il conserve ses fonctions et se voit confier la retraite complémentaire, les moyens généraux et l'immobilier d'exploitation.

Depuis mai 2022, Jean-Marc Robinet est Directeur général adjoint en charge de la retraite complémentaire, des opérations, de la performance, de la transformation, des moyens généraux et de l'immobilier d'exploitation.



David Simon
Membre du Comité de direction Groupe en charge des investissements, des finances et des risques

Né le 6 janvier 1974, David Simon est diplômé de l'École centrale Paris (ECP), du Centre d'études actuarielles (CEA) et actuaire certifié CERA, membre de l'Institut des actuaires,

En 1996, il débute sa carrière chez Mazars en tant qu'auditeur, puis il occupe les postes d'actuaire conseil, de manager et enfin, de fondé de pouvoir.

En 2005, il rejoint La Mondiale en qualité de Directeur de l'actuariat, puis en 2007, il est nommé Directeur des risques et du projet Solvabilité 2.

En 2009, il devient Directeur des risques, du pilotage et de la comptabilité d'AG2R LA MONDIALE puis en 2017 membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques.

Depuis 2019, David Simon est membre du Comité de Direction Groupe en charge des investissements, des finances et des risques d'AG2R LA MONDIALE.

Il est par ailleurs Président d'ALM Innovation, le fonds d'investissement d'AG2R LA MONDIALE dédié à l'innovation et à la recherche et développement.

Focus sur les dirigeants effectifs des entités

Entité juridique	Directeur général	Dirigeants effectifs
SGAM AG2R LA MONDIALE	M. Bruno Angles	M. Bruno Angles DG M. Jean-Marc Robinet M. David Simon
SGAPS AG2R LA MONDIALE	M. Bruno Angles	M. Bruno Angles DG M. Philippe Dabat M. David Simon
La Mondiale	M. Bruno Angles	M. Bruno Angles DG M. Jean-Marc Robinet M. Philippe Dabat M. David Simon M. Benoit Courmont
AG2R Prévoyance	M. Bruno Angles	M. Bruno Angles DG M. Jean-Marc Robinet M. Philippe Dabat M. David Simon
Prima	Mme Pascale Soyeux	M. Philippe Dabat Président Mme Pascale Soyeux DG M. Jean-Marc Robinet M. David Simon M. Jean-Marc Robinet M. David Simon
AG.Mut	M. Bruno Angles	M. Michel Canovas Président M. Bruno Angles Directeur opérationnel M. Philippe Dabat
Arpege Prévoyance	M. Philippe Dabat	M. Philippe Dabat DG M. Jean-Marc Robinet
Miag	M. Joël Destom	M. Didier Dahan Président M. Joël Destom DG M. Philippe Dabat Délégué général désigné par M. Bruno Angles
VIASANTÉ Mutuelle	M. Olivier Fourure	M. Olivier Benhamou Président M. Olivier Fourure DG M. Bruno Angles M. Philippe Dabat
La Mondiale Europartner (LMEP)	M. Loïc Le Foll	M. Jean-Marc Crestani Président M. Loïc Le Foll DG M. Benoit Courmont
La Mondiale Partenaire (LMP)	M. Benoit Courmont	M. Jean-Marc Crestani Président M. Benoit Courmont DG M. David Simon M. Philippe Dabat

B.1.2.5 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garantes du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Toutes les fonctions clés ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité des risques, conformité et actuariat et aux Conseils d'administration, une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise à travers des missions de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe. Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité juridique, les représentants locaux de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités. Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

Tous les responsables de fonctions clés sont entendus par les dirigeants effectifs et les administrateurs au sein des différents comités spécialisés des Conseils d'administration, avec des occasions de paroles différenciées. Cette organisation permet que le Conseil d'administration puisse entendre chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés soit directement soit en renvoyant cette audition devant un comité spécialisé émanant du Conseil. Cette audition peut se dérouler hors la présence du Directeur général si le Conseil l'estime nécessaire.

Cette structuration permet d'assurer l'indépendance de ces fonctions tout en organisant opérationnellement et de façon optimale leurs travaux dans le Groupe.

Liste des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés d'AG2R LA MONDIALE sont au 31 décembre 2023 :

- M. Luca De Dominicis, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- Mme Gaëlle Baetz, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- Mme Elsa Luyton, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;

- M. Romain Drappier, comme tenant de la fonction audit interne.
- Mme Gaëlle Baetz a été nommée le 10 juillet 2023.

B.1.3 Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité, en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt des assurés, des sociétaires et des collaborateurs.

B.1.3.1 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Après approbation par le Comité de direction du groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

Chacun des systèmes de rémunération comporte une composante variable dont le poids varie selon le canal de distribution ou la catégorie de collaborateurs concernés. La politique de rémunération précise que la Direction des ressources humaines procède annuellement à une analyse de la pyramide des rémunérations pour apprécier la cohérence et l'équilibre des rémunérations selon le niveau de poste et le niveau hiérarchique. Cette analyse met aussi en évidence le poids de la part variable rapportée à la rémunération fixe. Ces éléments de synthèse sont présentés au Comité des rémunérations présenté ci-dessous. On y observe ainsi que la part variable des managers non commerciaux n'excède pas 35 % et que le poids de la part variable des équipes de vente varie quant à lui selon le canal de distribution, la part variable n'excède pas 35 % de la rémunération globale, à l'exception du marché des professionnels. Quant aux équipes de vente du marché des professionnels, il est observé en moyenne une répartition équilibrée entre les composantes fixe et variable.

Les indemnités de départ sont calculées selon les dispositions conventionnelles des GIE employeurs.

B.1.3.2 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et approuve les éléments de rémunération du Directeur général et des membres de la Direction générale.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable. Il s'assure que la politique salariale en vigueur dans le Groupe prévienne tout risque de conflits d'intérêts.

Le Comité des rémunérations est composé de six membres. Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

B.1.3.3 Les principes du Groupe en matière de rémunération

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de cinq grands principes applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- **cohérence** : respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise ;
- **lisibilité et transparence** : établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer ;
- **équilibre et mesure** : tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs. Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères ;
- **exhaustivité** : apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers, etc.) ;
- **équité et compétitivité (benchmark)** : déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au Code de la sécurité sociale sont gratuites.

Il en est de même pour les entités soumises au Code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'Assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Concernant les entités soumises au Code des assurances, ou pour le Luxembourg à la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au

Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'Assemblée générale. Aucune indemnité n'a été versée en 2023 aux membres du Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de leur mandat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

B.1.3.4 Description du régime de retraite supplémentaire

Le Comité des rémunérations a validé en mars 2021, le principe de la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à droits certains conformément à l'article L. 137-11-2 pour les membres de la Direction générale relevant du GIE La Mondiale Exécutive permettant d'acquérir un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 0,4 % de la rémunération annuelle brute, sous réserve du respect à partir de l'exercice 2021 de la condition de performance annuelle et sous déduction de 92 % des droits de retraite supplémentaire acquis au cours de la même année au titre du régime à cotisations définies ayant une cotisation employeur de 3,5 % tranche A / tranche B.

Le pourcentage des droits au titre du régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 cumulé au pourcentage des droits au titre de l'article 39 du Code général des impôts cristallisé au 31 décembre 2019 est plafonné à 25 points.

Le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 a été mis en place en décembre 2021 et a pris le relais de l'Article 39 au titre duquel il n'y a plus d'acquisition de droits depuis le 31 décembre 2019, les droits ayant été cristallisés à cette date conformément à la législation française et européenne. Les droits au titre de l'Article 39 du GIE La Mondiale Exécutive cristallisés au 31 décembre 2019 ont été transférés sur le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 du GIE La Mondiale Exécutive en décembre 2021 et transformés ainsi en droits acquis.

B.1.4 Adéquation du système de gouvernance

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration approuvent annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contrôler les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre « C. Profil de risque » et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés.

Le système de gouvernance est en adéquation à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux dispositions des articles L. 322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, L. 211-13 du Code de la mutualité, L. 931-7-1 du Code de la sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 114-21 du Code de la mutualité, et L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

	Domaines de compétence ou d'expérience
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
Fonction gestion des risques	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
Fonction actuarielle	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
Fonction vérification de la conformité	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Fonction audit interne	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Système de gestion des risques

B.3.1.1 Organisation

Le Groupe met en place, à tous les niveaux, des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations mondiales de management des risques et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.

Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise au travers les missions de contrôles et de suivi dans la mise en application des lignes directrices du Groupe, du respect des politiques de risques et des indicateurs de risques. Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance du Groupe.

Ainsi la Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction du pilotage financier et des risques, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, protection des données personnelles, sécurité des systèmes d'information, etc.).

B.3.2 Les politiques

La politique de gestion des risques du Groupe fixe le cadre général et les principes conducteurs de la gouvernance de la gestion des risques du Groupe. Elle est déclinée au travers de politiques par domaine de risque et de processus mis en œuvre par tous les métiers. Les différentes politiques sont communiquées aux instances politiques, le Comité des risques, conformité et actuariat, le Comité des investissements et le Comité d'audit et des comptes, pour examen avant approbation finale du Conseil d'administration.

Après approbation, les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les directions opérationnelles rattachées à la première ligne de maîtrises ainsi que par les fonctions clés rattachées aux deuxièmes et troisièmes lignes de maîtrise citées ci avant.

B.3.3 Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider cette prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par les Conseils d'administration. L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

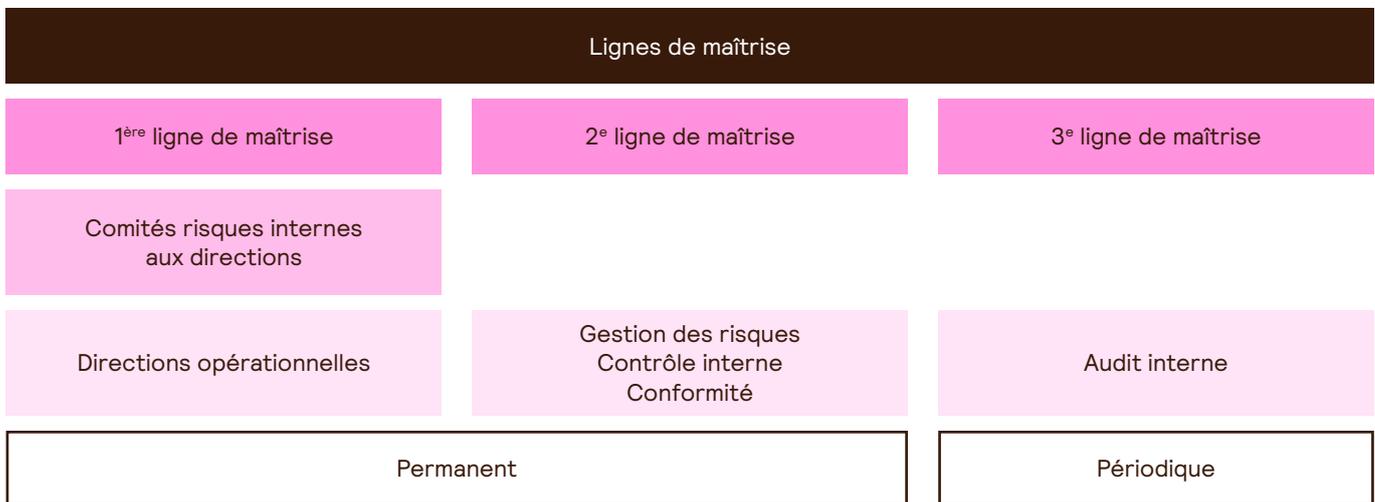
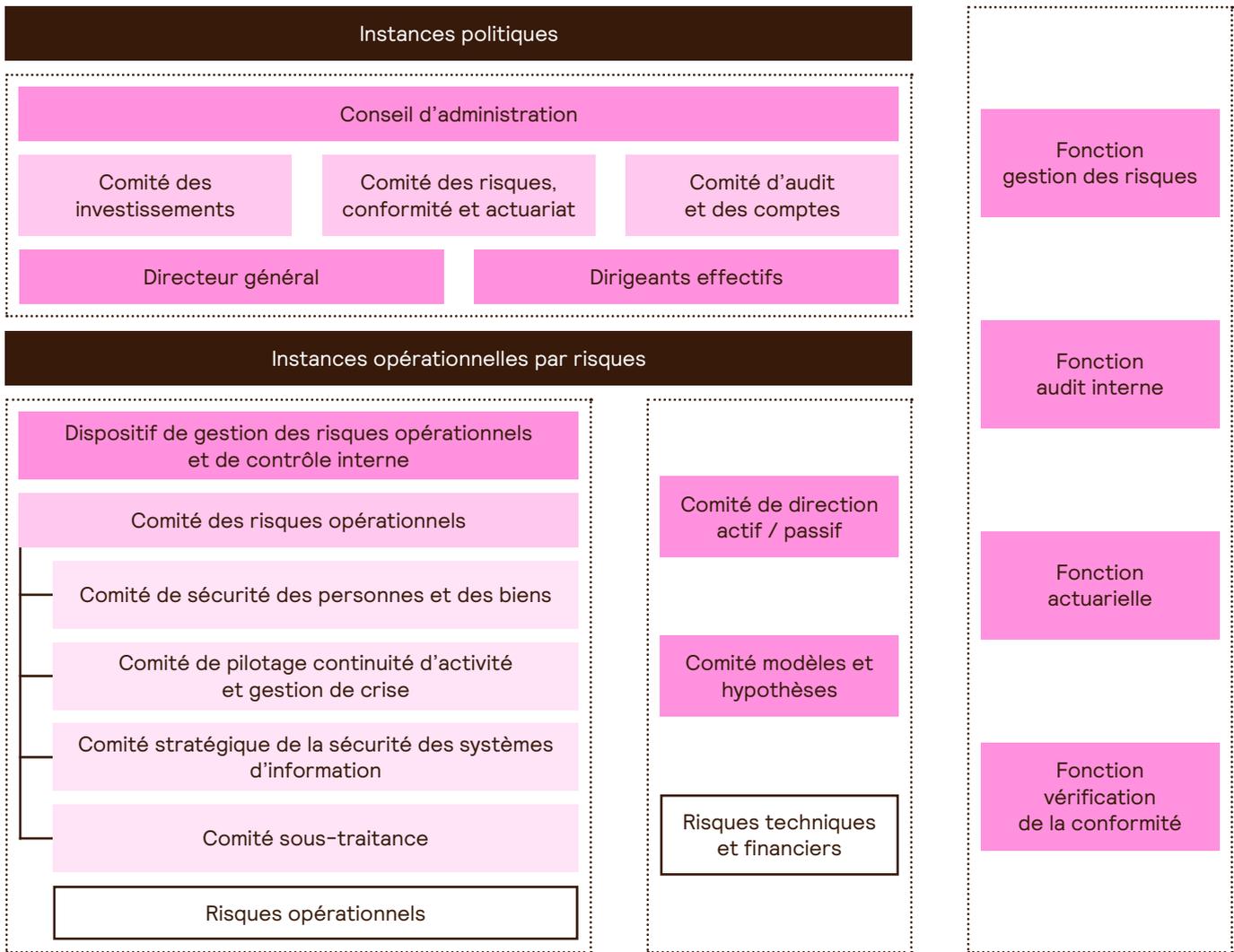
Le Comité des risques opérationnels composé des représentants des principales directions du Groupe et des fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers notamment, de l'examen du reporting consolidé des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels y compris de la conformité et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le Comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le Comité de la sécurité des systèmes d'information ;
- le Comité de sécurité des personnes et des biens ;
- les Comités risques des entités du Groupe ou des directions ;
- le Comité de sous-traitance.

Le Comité de direction actif-passif analyse l'ensemble des sujets actif-passif. Il regroupe les différents représentants des services concernés (Investissements, Finances et Risques). Ce comité est en charge du suivi des risques actif-passif.

Le Comité Modèles et Hypothèses est l'instance de validation formelle des hypothèses économiques, financières et techniques ainsi que des méthodes et techniques de provisionnement social et des évolutions de modèles prudentiels et décisions futures de gestion. Il a donc la responsabilité d'identifier, de présenter, estimer et faire valider toute évolution de méthode ou d'hypothèse pouvant avoir un impact significatif sur les comptes sociaux, consolidés et prudentiels.



B.3.4 EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions. Ceux-ci s'appuient entre autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions.

La mise en œuvre de l'EIRS a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et à ce titre, à la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions correctrices au Comité risques, conformité et actuariat qui approuve et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations sont essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est à minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours ;
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique, événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats est ensuite consigné dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité risques, conformité et actuariat puis pour approbation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive 2009/138/CE permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

B.3.5 Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques de AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Luca De Dominicis, Directeur finances et risques, pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner – Mme Anna Szwugier, Directrice Finance, Risques et Actuariat de LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle – Mme Nathalie Pereira-Santos.

Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

Mise en œuvre

La fonction gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels rattachées à la Direction finances et risques.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers de l'ensemble du Groupe et notamment le pilotage du processus EIRS.

La Direction des risques opérationnels supervise le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne ainsi que le dispositif qualité de l'ensemble du Groupe. Elle pilote la cartographie macro des risques et à ce titre participe également au processus EIRS.

Déclinaison au niveau des entités

Concernant LMEP, la fonction gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction finance, risques et actuariat de LMEP. Afin d'assurer la réalisation de ses missions, elle s'articule autour des départements actuariat et risques. Elle collabore étroitement avec les autres fonctions clés de LMEP et du Groupe, ainsi qu'avec les différents départements ou directions de l'entreprise.

Concernant VIASANTÉ Mutuelle, la fonction gestion des risques occupée par la Secrétaire générale, rapporte directement au Directeur général de la mutuelle. À ce titre, elle anime et supervise le système de gestion des risques de la mutuelle en s'appuyant sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités ou d'expertise dont certains sont mutualisés avec le Groupe AG2R LA MONDIALE.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Politique de contrôle interne

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit les grands principes du système de contrôle interne du Groupe et le cadre de mise en œuvre des actions nécessaires à la maîtrise des risques opérationnels (procédure, dispositif de contrôle, tableaux de bord et indicateurs et organisation en place).

Les politiques de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques par :

- la politique de sous-traitance qui définit les lignes directrices et processus encadrant la gestion et la maîtrise des risques inhérents aux activités sous-traitées tant à l'égard du Groupe qu'à l'égard des entités qui le composent ;
- la politique conformité qui veille à assurer le respect par le Groupe de l'ensemble des réglementations encadrant l'exercice de ses activités ;
- la politique de continuité d'activité qui établit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information qui constitue le cadre de référence du Groupe en ce qui concerne l'adaptation continue de la sécurité des systèmes d'information, de son organisation et des responsabilités associées ;
- la politique de protection des données à caractère personnel qui définit les pratiques essentielles au respect des exigences des souscripteurs individuels ou entreprises vis-à-vis de la confidentialité et de la sécurité de leurs informations personnelles. Elle s'assure également du respect des exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application en mai 2018 ;
- la politique de la sécurité des personnes et des biens qui exprime l'ensemble des processus déployés par le Groupe pour protéger ses collaborateurs et les personnes présentes dans ses locaux, ainsi que l'ensemble de ses biens.

B.4.2 Cartographie des risques

Le dispositif s'appuie sur un recensement et une actualisation permanente des risques encourus par le Groupe au travers de la constitution et de la mise à jour des cartographies des risques réalisées selon les deux approches « bottom-up » et la cartographie macro des risques. Les démarches macro des risques et bottom-up sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

La cartographie macro des risques majeurs est un des outils à disposition du Groupe pour identifier, évaluer et suivre les risques auxquels est exposé le Groupe. Elle traduit la perception des risques les plus graves du point de vue de ses dirigeants.

D'autres cartographies des risques dites « bottom-up », issues de l'analyse des processus et des opérations donnent une vision plus détaillée et une évaluation plus fine des risques et constituent des outils opérationnels de gestion des risques au quotidien.

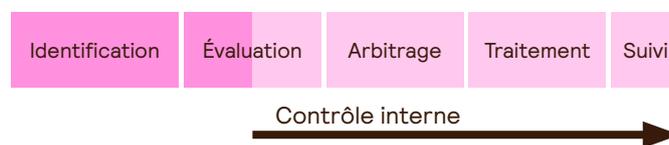
Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflète l'approche macro soient bien prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la démarche « bottom-up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

B.4.3 Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne tel que défini par le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) est un processus mis en œuvre par les conseils d'administration, la Direction générale, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le Groupe a décliné les principes de la politique de contrôle interne à travers un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne décrivant la mise en œuvre de ce dispositif.

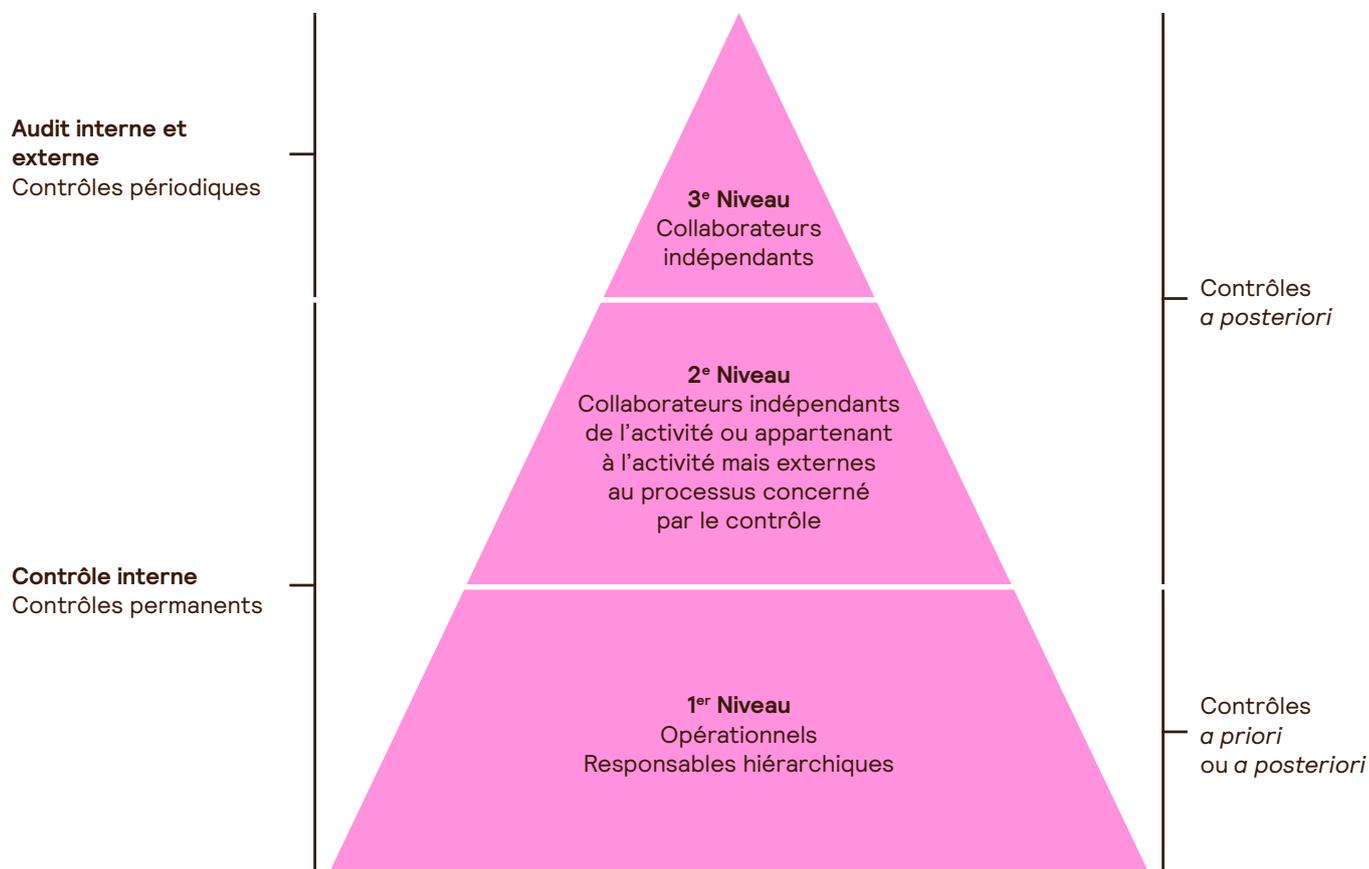
La gestion des risques opérationnels : identification des risques, évaluation...



L'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le contrôle de premier niveau, a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de premier niveau. Il est réalisé dans les entités et directions ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées et qui n'interviennent pas directement sur le processus concerné ;
- enfin, le contrôle de troisième niveau est exercé par les audits internes ou externes. Ce niveau fait partie du contrôle périodique.

Les deux premiers niveaux correspondent au dispositif de contrôles permanents.



En complément de ces activités de contrôles, le contrôle interne est mis en œuvre également au travers d'autres dispositifs tels que de la documentation, des indicateurs de suivi et une organisation en place qui permettent ainsi la maîtrise des processus du Groupe.

- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;
- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

B.4.4 Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par Mme Elsa Luyton, en charge de la Conformité du Groupe, pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner - Mme Fabienne Jeangout, Responsable de la conformité, au sein de la Direction Générale LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle - Mme Tiphaine Bekic, Responsable du domaine juridique et conformité.

La fonction vérification de la conformité a pour mission de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise adéquats.

La fonction vérification de la conformité est mise en œuvre par les actions de la Direction de la conformité et éthique des affaires qui couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;

La Direction de la conformité et éthique des affaires a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle. Au sein du Groupe, un certain nombre de documents de référence (politiques, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation etc.) sont en place afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité de nos procédures et de nos pratiques.

Déclinaison au niveau des entités

Concernant l'entité La Mondiale Europartner, la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre au sein du département conformité. Elle s'appuie également sur la Direction juridique pour la veille et la description de l'environnement juridique des risques.

Chez VIASANTÉ Mutuelle, la fonction vérification de la conformité est animée par le domaine juridique et conformité au sein de la direction juridique. Elle assure la coordination opérationnelle en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

B.5 Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Romain Drappier, directeur de l'audit interne pour toutes les entités, sauf La Mondiale Europartner – M. David Simon, membre du Conseil d'administration et représentant de la fonction audit interne LMEP, dont les missions d'audit sont déléguées à la fonction audit interne du Groupe.

Mission

La fonction audit interne, intégrée dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte au Comité d'audit et des comptes.

Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction générale et fonctionnellement au Comité d'audit et des comptes.

Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations. Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la Sgam. L'audit interne peut également être sollicité en cours d'année en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet de plans d'action. Ces plans d'action sont suivis afin de s'assurer de leurs mises en œuvre.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle AG2R LA MONDIALE est représentée par Mme Gaelle Baetz, Directeur des risques techniques et de la solvabilité.

Mme Baetz est également fonction actuarielle pour toutes les entités, à l'exception de La Mondiale Europartner représenté par M. Mouaad Eddasser, responsable du département Actuariat LMEP.

Mission

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, l'appréciation de l'évolution des hypothèses, et l'évaluation des incertitudes et approximations menées ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- réaliser un contrôle de second niveau visant la cohérence globale des différents résultats, la bonne retranscription des directives et leur respect dans les calculs tout en axant sur les points où un certain degré d'incertitude lié aux estimations subsiste.

Elle a également la charge de la définition et de la bonne application des règles de souscription et des règles de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Mise en œuvre

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des différentes missions de la fonction actuarielle. Elle est en charge, sur le plan opérationnel, de l'animation du comité technique et du suivi régulier des actions envisagées lors du comité.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

Déclinaison au niveau des entités

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département Actuariat, lui-même rattaché à la Direction Finance, Risques et Actuariat. Elle est incarnée par la Directrice Finance, Risques et Actuariat. Elle met en œuvre les directives actuarielles du Groupe et utilise les outils mis à disposition par celui-ci pour la réalisation d'un certain nombre d'études et de calculs.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé pour près de 877 activités externalisées au titre de 2023. 30 sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'une supervision renforcée.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs critères dont la criticité opérationnelle, la réversibilité de la prestation et la solvabilité financière du prestataire.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles sont mis en place et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

Le comité sous-traitance Groupe, composé des représentants des principales parties prenantes au pilotage des risques liées à la sous-traitance, a pour missions d'assurer un suivi de la politique sous-traitance Groupe. Il assure une supervision transverse des activités externalisées notamment les prestations critiques ou importantes. Il permet de partager sur les évolutions du dispositif notamment sur la méthodologie et les outils associés.

B.7.2 Informations sur les prestataires de service

Ci-dessous, les 30 activités externalisées du groupe AG2R LA MONDIALE considérées comme critiques ou importantes

Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de prestations	Ressortissant territorial
SGAM AG2R LA MONDIALE			
Informatique	Maintenance logiciel bureautique et serveur SQL, Premier support	1	France
	Centralisation des DATA centers	1	France
	Plateforme DATA (Cloud)	1	France
	Développement et maintenance des applications	1	France
	Développement et maintenance des applications (SAAS)	1	France
	Développement et maintenance en conditions opérationnelles des applications	1	France
	Maintenance sur les applications	1	France
	Maintenance de licence	1	France
	Maintenance de logiciel	1	France
	Prestation de support aux outils de développement	1	France
	Application gestion paie et temps de travail	1	France
	Sécurité de l'information (Cybersécurité)	1	France
	Plateforme technologique de relation client omnicanal	1	France
Gestion documentaire et d'archivage	1	France	
Gestion financière	Suivi des opérations liées aux IFT	1	France
	Passage d'ordres financiers, mise à disposition et administration de l'outil associé	1	France
La Mondiale Partenaire			
Gestion d'actifs	Délégations d'opérations de gestions d'actifs	2	France

Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de prestations	Ressortissant territorial
AG2R Prévoyance			
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France
	Gestion déléguée	4	France
La Mondiale Europartner			
Informatique	Développement de l'outil de gestion	1	Luxembourg
Éditique	Impression de documents (contrats, CP etc.) à destination des clients	1	Luxembourg
VIASANTÉ Mutuelle			
Informatique	Assistance, exploitation, infogérance, maintenance	3	France
	Hébergeur d'infrastructure Cloud	1	France
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France

B.7.3 Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés Groupe ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

B.8 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gouvernance est présenté dans les autres sections du chapitre « Système de gouvernance ».

C. Profil de risque

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les principaux risques auxquels est soumise la Sgam peuvent se décomposer en différentes catégories :

- les risques de souscription vie sont liés aux comportements des assurés et sont essentiellement composés du risque de rachat et dans une moindre mesure du risque de dépenses ;
- les risques de souscription santé comprennent majoritairement le risque de rentabilité des activités prévoyance santé et le risque traduisant la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement (risque de primes et de provisionnement) ;
- les risques de marché proviennent principalement des conditions économiques et financières. Ils impactent la valeur de marché des placements et la valeur des engagements d'assurance, majoritairement le portefeuille en fonds garantis et dans une moindre mesure, les contrats de prévoyance-santé et le portefeuille en unités de compte ;
- le risque de crédit qui peut engendrer des pertes financières pour la Sgam. Il se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers, etc.) ;
- le risque de liquidité : la liquidité des placements d'une société d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable ;
- les risques opérationnels se définissent comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

Pour les risques quantifiables de la formule standard, un risque est considéré comme majeur si l'impact sur les fonds propres est plus sévère qu'une baisse de 5 % pour un événement vicennal.

Selon ce critère, les risques de spread, action, cessation sont identifiés comme risques majeurs de la Sgam.

Tableau résumant le profil de risque de la Sgam :

Le tableau suivant présente le niveau d'exposition aux risques des entités du Groupe. Ils sont classés en trois niveaux : principal (P), secondaire (S), (N) non significatif. Lorsque qu'aucun de ces trois niveaux n'est renseigné, l'entité n'est pas exposée au risque.

	AG2R Prévoyance	Arpege Prévoyance	Prima	AG.Mut	Miag	VIASANTÉ Mutuelle	La Mondiale	La Mondiale Europartner	La Mondiale Partenaire	AG2R LA MONDIALE
Risque de souscription										
Cessation (vie)	N	N					P	P	P	P
Dépenses (vie et santé)	S	S					S	S	S	S
Longévité (vie et santé SLT, hors dépendance)	S	S					S	N	N	S
Rentabilité des activités (prévoyance santé)	P	P	N	S	P	P	N			P
Pilotage de la collecte dans un environnement de taux incertain							P	P	P	P
Risque non-vie			N							
Risque catastrophe (santé)	S	S	N	S	S	S	S			S
Dépendance		N	P							S
Risque de marché										
Taux d'intérêt	S	S	S	S	S	S	P	S	S	P
Action	P	P	P	S	N	S	P	P	P	P
Immobilier	S	S	S	N	S	S	S	S	S	S
Risque de crédit										
Spread	P	P	P	S	S	S	P	S	P	P
Contrepartie	S	S	S	P	P	S	S	S	P	S
Risque de liquidité	N	N	N	S	N	N	P	N	S	S
Risques opérationnels	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Autres risques importants										
Évolutions réglementaires	P	S	S	P	N	P	P	P	P	P

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C.1.1 Exposition aux risques

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Les principaux risques de souscription auxquels la Sgam est exposée sont décrits ci-dessous.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat.

En raison par exemple de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés peut conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante. Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est notamment suivi à travers l'évolution des taux de rachat, et in fine des lois de rachats et de prestations.

Longévité (périmètre épargne-retraite et prévoyance-santé)

Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès, même si l'assuré vit plus longtemps que ce que le tarif de l'assureur prévoyait.

Ainsi, le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat, autrement dit lorsque les assurés décèdent moins rapidement que ne le prévoyait la table de mortalité.

Par son activité sur le secteur de la retraite, la Sgam possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

La Sgam est également exposée au risque de longévité sur ses portefeuilles d'invalides. Une augmentation de la durée d'invalidité des assurés aurait un impact négatif sur les engagements de l'entité et constituerait une perte financière. Des analyses sur le portefeuille sont menées afin d'étudier toute dérive du risque et prendre en compte l'évolution de la longévité.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Ce risque est en lien avec le risque d'évolution réglementaire qui est décrit dans la partie « Autres risques

importants » de ce rapport. Le risque de rentabilité des activités prévoyance santé est important et constitue une des préoccupations majeures compte-tenu du contexte concurrentiel actuel et des modifications réglementaires modifiant les équilibres des portefeuilles.

La stratégie retenue pour limiter le risque de rentabilité est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité de la Sgam.

Après un marché marqué par la crise sanitaire en 2020 et en 2021, l'année 2022 souligne à nouveau une augmentation sensible de la sinistralité. En santé, les effets du 100 % santé ont été sous-estimés par le marché ; en prévoyance, c'est le risque arrêt de travail qui porte l'essentiel de la dérive, même si cette dégradation (de l'ordre de +2 % à +3 %) est variable selon les segments et la nature des franchises contractuelles. Il est à noter une exposition plus forte des institutions de prévoyance du fait de la couverture régulière du risque mensualisation. En 2023, les impacts réglementaires continuent de peser sur le marché de la prévoyance santé, avec notamment la réforme des retraites qui constitue un coût supplémentaire pour les mutuelles et instituts de prévoyance.

Ces éléments techniques se rajoutent à un contexte de marché complexe et mouvant : intensification de la concurrence (fin des clauses de désignation, positionnement des assureurs, développement du courtage), réduction du nombre de branches professionnelles, exigence accrue des clients sur l'ensemble de l'expérience multicanale, tension sur les frais de gestion, et actualité réglementaire soutenue (catégories objectives, règlement global sur la protection des données, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, recommandation ACPR sur le traitement des réclamations, lisibilité des garanties, résiliation en trois clics, réforme des retraites, etc.).

Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte économique incertain (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

Il est important d'accorder une vigilance particulière à l'évolution de la collecte en assurance vie, d'autant plus dans un contexte de taux élevés et volatils. En effet, de nouveaux flux entrants sur les fonds en euros vont favoriser une relation du rendement d'actif via l'investissement sur des produits de taux à rendement plus élevé. Mais conserver ou améliorer les marges techniques suppose une adéquation entre les richesses disponibles et le niveau de revalorisation des contrats. C'est un équilibre fragile entre la vitesse de relation de l'actif, les attentes des clients et la capacité à prélever une marge financière.

Le pilotage des équilibres actif-passif dans le temps repose donc sur une bonne gestion de ces différents leviers.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, associé à l'augmentation de

l'espérance de vie et à la baisse de la natalité, la perte d'autonomie constitue l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les personnes âgées. Cette évolution démographique entraînera mécaniquement une augmentation des dépenses liées à la dépendance (soins, hébergement, aides diverses, etc.), faisant ainsi de leur financement une problématique à traiter.

Pour garantir le risque de dépendance, les contrats d'assurance prévoient le versement d'indemnités sous forme de rente ou de capital :

- si l'assuré devient dépendant, il perçoit la prestation prévue, soit sous forme de rente, soit sous forme de capital ;
- si l'assuré conserve son autonomie jusqu'à son décès, il ne perçoit aucune prestation et les cotisations versées bénéficient à l'ensemble des assurés : comme pour de nombreuses assurances, il y a mutualisation des risques.

La Sgam propose ainsi de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance est évalué à travers l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de suivi de risque mis en place. Le baromètre des indicateurs suit le niveau et la tendance de plusieurs éléments :

- les lois : la mortalité des cotisants, l'incidence et la longévité (mortalité des dépendants) ;
- les taux : le taux technique, le taux de sinistres tardifs, la revalorisation et le chargement de gestion.

Les lois de tarification et de provisionnement sont mises à jour des dernières analyses. Un suivi annuel est réalisé afin de s'assurer de l'adéquation de ces lois.

C.1.2 Concentration de risques

Les activités assurantielles principales des membres affiliés de la Sgam consistent en la souscription de risques d'assurance vie et de risques d'assurance non-vie, ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée du fait de la diversification des risques assurés ainsi que de la clientèle.

C.1.3 Réduction de risques

La réduction des risques de souscription passe par une bonne gouvernance autour de la gestion de ces risques, et notamment des politiques de souscription et de réassurance adéquates.

La politique de réassurance s'inscrit dans le cadre du système de gestion des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE et répond aux objectifs suivants :

- réduire ses risques d'assurance et la volatilité de ses résultats ;
- optimiser son niveau de solvabilité ;

- protéger ses fonds propres disponibles ;
- améliorer sa résilience aux événements exceptionnels ;
- consolider des partenariats et accroître sa capacité de souscription ;
- obtenir l'expertise du réassureur sur différentes problématiques, en particulier dans le développement des produits.

La politique de réassurance du Groupe est approuvée annuellement par les Conseils d'administration.

Quant aux politiques de souscription par activité, leur mise en place et leur application permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Des moyens sont déployés en vue du renforcement permanent de la gestion de ce type de risques tels que études prospectives, analyses de sinistralité constatée, redressement de portefeuilles, analyse produits, décisions de gestion, pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution du risque de rachat et du contexte économique-financier. Le suivi régulier et précis des risques permet de réagir rapidement en cas de dégradation, et d'apporter les ajustements si nécessaire. Compte tenu des moyens de prévention mis en œuvre pour suivre ce risque régulièrement et de la complémentarité du périmètre assurantiel des filiales, la gestion de ce risque reste à ce jour relativement bien maîtrisée.

C.1.4 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de souscription, différentes études sont menées.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

Ainsi, des scénarios de stress sont étudiés, permettant de déterminer l'évolution des indicateurs de pilotage aux risques de souscription. Sur le périmètre épargne-retraite, les analyses des projections de rendement financier concluent à la capacité du Groupe à tenir ses engagements. Par ailleurs, les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

Le risque de rachat est prépondérant depuis la récente hausse des taux et la dévalorisation des actifs obligataires.

C'est un des risques majeurs analysés dans les travaux de l'EIRS et transparait dans plusieurs scénarios :

- risque de concurrence ;
- scénario de hausse des taux et de maintien de l'inflation ;
- scénario de hausse des rachats.

Longévité (périmètre épargne-retraite)

Des études sont réalisées régulièrement pour mesurer la capacité du groupe à absorber un choc de longévité sur son portefeuille.

La composition du portefeuille de rentiers fait l'objet d'un suivi régulier pour identifier les déformations. La mortalité du portefeuille de contrats est notamment comparée à celle des tables de mortalité, afin d'identifier d'éventuelles dérives. Il n'est pas constaté de dérive de la longévité par rapport aux tables de provisionnement.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Concernant la rentabilité des affaires, les normes de souscription fixent des ratios sinistres à primes (S/P) cibles afin de garantir l'équilibre technique du risque. Les seuils de déclenchement des résiliations à titre conservatoire sont revus et validés chaque année et permettent de limiter la sensibilité au risque.

Étant donné le contexte actuel (économique, concurrentiel...), des moyens (études prospectives, redressement de portefeuilles...) sont déployés afin de faire face à la survenance de tout événement de nature à diminuer la rentabilité des affaires. Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Le programme de réassurance mis en œuvre sur le portefeuille dépendance de Prima est exclusivement en quote-part. Ce risque fait l'objet d'une forte réassurance compte tenu de l'incertitude associée et diminue donc la sensibilité à ce risque. Prima est ainsi exposée à un risque de contrepartie sur les activités cédées. Pour limiter ce risque, les provisions sont cédées à des réassureurs dont la notation est supérieure ou égale à A, la notation des réassureurs faisant l'objet d'un suivi très régulier et les garanties, en titres ou en espèces apportées par les réassureurs, sont suivies chaque année pour couvrir les provisions.

En matière d'assurance dépendance, un suivi de l'évolution des principaux paramètres de sinistralité (mortalité des cotisants, mortalité des dépendants, probabilité de passage de l'état de cotisant à celui de dépendant) est réalisé tous les trimestres. Les sensibilités aux lois sont présentées dans ce rapport dans la fiche de l'entité Prima en annexe.

Le suivi du risque dépendance permet d'analyser régulièrement l'évolution du risque et de prendre des mesures si nécessaire.

C.1.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C.2.1 Exposition aux risques

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

L'activité de la Sgam implique des risques de marché, qui diffèrent selon les types de passifs (contrats en euros, contrats en unités de compte, etc.) et d'actifs en portefeuilles.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Ces actifs impliquent de nombreux risques de marché dont les principaux sont décrits dans le présent paragraphe. La Sgam est particulièrement exposée au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

C.2.2 Risque d'évolution des taux d'intérêt

Risque de taux

Après une longue période de taux décroissants, marquée ces dernières années par la survenue de taux négatifs, ces derniers mois ont vu les taux d'intérêt croître de façon importante et rapide.

Le risque de taux résulte de l'écart des profils de cash-flows à l'actif et au passif matérialisé par le gap de duration. En cas de hausse rapide des taux, l'écart de performance avec les produits d'épargne bancaire fait courir un risque de rachat important sur le fonds euros diminuant la capacité à relouer le rendement d'actif et à rester compétitif.

Sur les entités dont la durée de détention moyenne du risque est courte (comme la santé), les variations de taux impactent de manière asymétrique les actifs et les passifs. Un adossement adéquat des durations des actifs et des passifs permet de se prémunir contre le risque de taux.

Par ailleurs, les contrats commercialisés en épargne individuelle et retraite collective ou individuelle proposent des supports en euros, pour lesquelles la garantie correspond à un engagement de taux de rémunération envers les détenteurs de contrats. Le risque de taux se matérialise lorsque dans un contexte de baisse des taux les produits financiers ne permettent plus à l'assureur de rémunérer l'assuré au niveau garanti tout en prélevant ses marges financière et technique.

Risque action

Le risque action se traduit par la sensibilité de la Sgam à une baisse des prix des actions.

Au 31 décembre 2023, en valeur de marché, le portefeuille d'actions et diversifiés, s'élève à 3,2 Md€ (hors UC) soit 6,3 % des placements.

Les placements actions sont principalement constitués de titres en direct de la zone euro.

Ces placements sont complétés, dans un souci de diversification, par des fonds indiciels et des OPC investis en actions américaines et des pays émergents. Ces fonds sont sélectionnés au travers de nos ressources en multigestion et intègrent notamment les *exchange-traded fund* (ETF) sélectionnés dans le cadre de la gestion tactique de la Sgam.

Ne sont sélectionnées que les valeurs offrant une bonne visibilité sur les perspectives, une bonne stabilité du management et faisant l'objet d'analyses détaillées et régulières par les marchés financiers.

Risque immobilier

Ce risque est identifié en raison d'une forte concentration géographique (donc non capté par le SCR de concentration) de l'immobilier de placement sur la région parisienne.

L'immobilier de placement représente plus de 5 Md€ en valeur de marché au 31 décembre 2023 et représente plus de 10 % des placements.

C.2.3 Concentration de risques de marché

La concentration sur le risque action est appréciée au regard de l'exposition des actions et des émetteurs.

Le risque de marché sur les titres obligataires est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'émetteur.

La politique d'investissement du Groupe impose une diversification importante des actifs et aucune ligne d'actif n'est considérée comme significative à l'échelle du Groupe.

C.2.4 Réduction de risques

La mise en place et l'application des politiques des investissements et gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Ainsi les décisions de gestion sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise, tout en respectant le principe de la personne prudente. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux le risque de marché et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- suivi technique du risque au moyen de reporting ;
- limitation des taux garantis sur les affaires nouvelles ;
- allocation stratégique des actifs afin d'optimiser le couple rendement risque, réalisation de stress tests ;
- réflexion sur la mise en place de couvertures, programme de *forward* ;
- évolution de la proportion euros/UC et définition de la collecte en euros cible ;
- pilotage de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution des taux et des richesses disponibles.

C.2.5 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts des sensibilités aux taux et aux actions, en termes de solvabilité, sont donnés dans le présent rapport.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur la base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées sur le périmètre épargne retraite afin d'évaluer la capacité de résistance de la Sgam. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience. Ils sont réalisés chaque année. Ainsi des scénarios de stress sont étudiés et permettent de s'assurer de la capacité de servir ses engagements malgré des scénarios adverses, notamment sur le périmètre d'assurance vie. Les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

C.2.6 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition aux risques

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Le risque de marge (ou encore risque de spread) représente le risque le plus important puisque ce sous-module représente 49 % du risque de marché en formule standard. L'évaluation des risques de crédit sur le portefeuille obligataire s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation mais également sur des analyses menées en interne et sur des modélisations. La notation moyenne du portefeuille est de A+. On retient dans ce calcul, la deuxième meilleure notation des trois principales agences de notation. Plus de 54 % du portefeuille est investi sur des émetteurs dont la notation minimale est A+.

Le risque de contrepartie est en revanche assez faible (3 % du SCR). Il reflète le risque attaché au choix des intermédiaires, contreparties (dont banques et réassureurs) et dépositaires. Pour autant, il fait l'objet d'un suivi en raison d'une part non négligeable de la réassurance pour la couverture des différents engagements de ses entités et des avoirs en banque.

Le risque de concentration, sur la base de l'indicateur du module de marché du SCR, est non significatif pour la Sgam.

Le nombre de défaillances d'entreprises, qui avait fortement chuté durant la crise Covid 19 avec les mesures de soutien prises par le gouvernement, est reparti à la hausse. C'est pourquoi un processus d'identification du risque de défaut de l'entreprise en amont de l'étude tarifaire a été mis en place avec pour objectif de ne pas effectuer d'étude sur des entreprises avec un risque de défaut ou de Plan de sauvegarde de l'emploi réel. Celui-ci passe par un accès à un outil permettant de récupérer la notation de la solidité financière des entreprises, conditionnant à la soumission à la souscription pour étude. Les effets des défaillances d'entreprises sont pour le périmètre de la santé prévoyance collective, au-delà de la perte de chiffre d'affaires, un risque de portabilité des droits des salariés.

C.3.2 Concentration de risques

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Cependant, un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

C.3.3 Réduction de risques

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Pour en assurer une gestion efficace et prudente, un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est en place.

Réduction du risque de spread

La mise en place et le respect de la politique d'investissement permettent de s'assurer de l'adéquation des investissements avec le principe de la personne prudente et la maîtrise des risques.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- un suivi technique du risque au moyen de reporting et d'analyses crédit ;
- un comité crédit chargé d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- la réalisation de stress tests.

Réduction du risque de défaut de contrepartie

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, des règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- notation des réassureurs significatifs délivrée par un organisme externe d'évaluation de crédit (« OEEC ») enregistrée ou certifiée conformément au règlement n°1060/2009 a minima égale à A- ;
- pour la réassurance non proportionnelle : diversification des réassureurs via une limite d'engagement fixée à 20 % de chaque programme, sauf cas particuliers ;
- mise en place de garanties : nantissements de titres au profit de la cédante, ou dépôt espèces en représentation des provisions techniques cédées. Le niveau demandé de garanties est précisé dans la politique de collatéralisation. Les garanties sont demandées au niveau des entités juridiques ;
- clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating ou changement de contrôle du réassureur, sauf dérogations dûment validées ;
- clause d'appel au comptant également incluse dans les traités, ce qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier.

C.3.4 Sensibilité aux risques

L'évolution des spreads peut correspondre à un stress sur la qualité des émetteurs et donc à une augmentation de la probabilité de défaut. Ce risque de défaut est principalement matérialisé par la notation.

L'évolution des notations fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle régulier. Les changements de notation après l'achat peuvent toutefois impacter la qualité du portefeuille obligataire.

Ce type de risque constitue cependant un risque conjoncturel non négligeable pour la Sgam. Pour autant, les moyens mis en œuvre permettent de maîtriser ce risque en visant à en garantir une gestion prudente et adaptée.

C.3.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de liquidité est défini par la réglementation comme le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

Pour la Sgam, il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est par conséquent le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

L'activité de la Sgam est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Cette diversification limite sa sensibilité aux évolutions de marché en termes de cash flows disponibles, les contrats retraite permettant de s'assurer de flux entrants périodiques réguliers.

Néanmoins, une baisse de la collecte brute associée à un contexte économique défavorable pour la cession d'actifs pourraient créer un environnement favorisant un risque de liquidité.

Ce risque de liquidité n'est pas calculé dans la formule standard.

C.4.2 Concentration de risques

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour la Sgam. La diversité et la qualité des actifs, ainsi que la mutualisation de la trésorerie des entités du Groupe au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash limitent la concentration du risque.

C.4.3 Réduction de Risques

La Sgam a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion du risque de liquidité. Un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

Ainsi la gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De même, les investissements du Groupe jugés peu liquides sont limités par l'application des politiques de risques.

La réalisation des stress tests confirme une liquidité à tout moment même en cas de scénario défavorable.

De plus la trésorerie des différentes entités est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash et par des investissements sur des OPC monétaires (FCP AG2R LA MONDIALE monétaire court terme). Elle est mutualisée au niveau du Groupe afin d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres. La mutualisation de la trésorerie atténue fortement le risque de liquidité des entités du Groupe.

Bien que le risque de liquidité soit maîtrisé pour la Sgam, ce risque fait l'objet de plusieurs suivis :

- projections des cash flows prévisionnels sortants et entrants ;
- prévision annuelle de la trésorerie ;
- indicateur de liquidité mis en place sur les titres obligataires par la direction des investissements et du financement pour suivre l'évolution de la liquidité du portefeuille dans le temps ;
- évaluation du pourcentage du portefeuille dont la liquidité est inférieure à un mois d'une part, supérieure à un an d'autre part.

C.4.4 Sensibilité aux risques

Les stress tests, ainsi que le suivi des flux de trésorerie permettent de s'assurer que la Sgam a une sensibilité limitée au risque de liquidité.

Plusieurs scénarios ont été étudiés ayant pour conséquence des ventes d'actifs en moins-values ; ils portent sur l'évaluation d'un risque de concurrence dans l'environnement actuel et un scénario de hausse des taux et de maintien de l'inflation.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'évènements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc.

En déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels et de la politique de contrôle interne, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens « ad hoc » pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités du Groupe.

C.5.1 Risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise

Le principe d'assurer un service continu à ses clients, met l'entreprise dans l'obligation d'anticiper les éventuelles interruptions de son activité. Celles-ci peuvent toucher une ou plusieurs activités critiques, porter sur une étendue géographique plus ou moins grande, être durable ou avoir une cause interne ou externe.

L'année 2023 a souligné encore l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place notamment, pour faire face au risque de pénurie énergétique pendant l'hiver et prendre en compte l'augmentation de la menace d'une cyber-attaque majeure. D'où l'importance de disposer d'un plan de continuité d'activité agile qui permette à l'entreprise de s'adapter à de nouveaux contextes inédits tels que la crise énergétique avec les éventuelles ruptures d'approvisionnement en gaz et en électricité.

Le dispositif, pour maîtriser ces risques, tient compte des ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que des incidents majeurs pouvant avoir un impact significatif sur les collaborateurs, les clients, les biens ou la réputation du Groupe. Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité sont décrits au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe tels que la politique continuité d'activité, le plan de gestion de crise, etc.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité (locaux, systèmes d'information, personnel ou prestataires) telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers.

Ces solutions sont testées chaque année dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif gestion de crise et continuité d'activité. Cette année, le plan de secours informatique a été testé et un exercice de crise cyber a été réalisé.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, un nouveau plan d'action pluriannuel « Nouvelle résilience 23-25 » a été défini pour prendre en compte l'évolution des menaces et être en phase avec les objectifs du nouveau plan d'entreprise 23-25.

C.5.2 Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber

L'actualité confirme une constante augmentation de la menace cyber et une menace renforcée par le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'au Moyen Orient. Le risque cyber est l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

Dans ce contexte, nous avons choisi de pérenniser nos actions par le renforcement de nos capacités cybersécurité internes par le biais de deux filières de formation clé : l'alternance et la mobilité interne.

La réglementation intègre progressivement ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Plus spécifiquement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS, *Network and Information Security*) dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information, est en cours de revue pour la publication d'une nouvelle version NIS 2 afin d'élargir son périmètre d'application et renforcer les dispositifs prévus par NIS 1. En parallèle, la réglementation DORA, applicable au Groupe à partir de janvier 2025, fait l'objet d'un projet de mise en conformité dédié qui a débuté en 2023 et se poursuivra en 2024.

La sensibilisation des collaborateurs est un enjeu clé pour le Groupe qui se traduit en 2023 par une formation sur les risques cyber obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que l'animation d'un cyber mois au sein de l'entreprise.

Un exercice cyber mobilisant toutes les directions informatiques des entités du Groupe a été réalisé en fin d'année pour concrétiser l'efficacité de l'ensemble des travaux de la filière.

Le programme cyber 2023-2025, en charge de piloter tous les projets de développement des capacités cyber du Groupe a bien débuté début 2023 et est aligné sur le plan stratégique sécurité 2023-2025.

C.5.3 Risques liés à la protection des données à caractère personnel

Ayant vocation à répondre aux besoins de la personne tout au long de sa vie, le Groupe est amené à détenir des informations touchant la vie privée ou la vie professionnelle.

Le Groupe s'engage à ne mettre en œuvre que des traitements licites sur la base des fondements juridiques prévus par la réglementation : le consentement de la personne, le contrat dont elle bénéficie, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime dès lors que le traitement ne porte pas atteinte aux droits des personnes. Le Groupe est responsable des données qu'il détient, de leur usage et de leur sécurité.

AG2R LA MONDIALE met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données traitées, de la nature des traitements et des risques encourus par les personnes en cas d'indisponibilité des traitements, d'atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des données. Ces risques sont pris en compte dès la conception des traitements de collecte de données.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et dans le Groupe, le Délégué à la protection des données est chargé de veiller à son application conformément aux dispositions du règlement. La sanction de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) à l'égard du Groupe en 2021 à la suite du contrôle réalisé au cours de l'année 2019 et pour un montant de 1,7 M€ pour motif d'un retard dans la mise en œuvre des programmes de purges de données, a conduit le Groupe à poursuivre et revoir les priorités sur ses actions et ses investissements importants pour la protection des données en visant à finaliser la mise en conformité de nos systèmes.

Au cours de l'année 2023, le Groupe a donc poursuivi ses actions de conformité pour répondre aux exigences réglementaires avec des contrôles dédiés et préparé l'arrivée des futures réglementations européennes afférentes aux données.

C.5.4 Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement des systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de plateformes ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité, le niveau de sécurité de l'exploitation et la maîtrise des coûts via une mutualisation des services. L'objectif affiché est de positionner le client au centre de notre réflexion pour lui rendre un meilleur service. Typiquement, une première étape franchie avec la Vision 360. En consolidant les données clients, elle simplifie la vie des conseillers commerciaux, gestionnaires, téléconseillers, et demain auprès d'une population plus élargie.

Des contrôles au niveau des applications sont mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation. En outre, des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'une revue du processus de gestion des incidents et des problèmes. Elle visait notamment à aligner des garanties de temps de rétablissement ainsi que le réajustement la priorisation des traitements. En complément, un comité mensuel dédié a été fondé permettant de suivre les volumes des tickets incidents et des problèmes traités durant la période. Dès lors, d'éventuelles actions de remédiation peuvent être entreprises.

C.5.5 Risques de non-conformité

Le Groupe s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2023, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné :

- l'amélioration du dispositif LCB FT en matière notamment de traitement des alertes personnes et de remédiation de l'identification des bénéficiaires effectifs ;
- la mise en œuvre du dispositif de déclaration des conflits d'intérêts et l'intégrité des tiers accompagnée d'une refonte du corpus éthique du Groupe ;
- le dispositif de traitement des réclamations et la gouvernance surveillance produits, ainsi que la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives au démarchage téléphonique.

Protection de la clientèle

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect de ces règles se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la Directive distribution en assurances (DDA), notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts.

Au titre de l'année 2023, les travaux de conformité auxquels le département Protection de la clientèle a participé, ont principalement porté sur :

- la recommandation ACPR relative au traitement des réclamations ;
- les nouvelles exigences en matière de démarchage téléphonique ;
- le règlement SFDR et plus particulièrement ses impacts sur le devoir de conseil ;
- la mise en place d'un plan de remédiation des données collectées dans le cadre du questionnaire ACPR protection de la clientèle ;
- le dispositif de formation continue DDA ;
- la recommandation ACPR 2023-R-01 du 17 juillet 2023 sur la mise en œuvre de certaines dispositions issues de la directive (UE) 2016/97 sur la distribution d'assurances ;
- le dispositif de lutte contre la déshérence.

Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, l'évasion et la fraude fiscale

Les priorités du dispositif LCB-FT Groupe ont été orientées sur l'étude de l'automatisation des parcours et processus LCB-FT notamment dans le cadre du projet de « plateformes » ainsi qu'autour des outils LCB-FT à dispositions des investigateurs ou de l'achat de données externes sur les personnes. Par ailleurs plusieurs audits ont été menés sur la LCB-FT afin de s'assurer que les dispositifs répondent aux obligations réglementaires applicables.

Concernant les sanctions à l'encontre de la Russie en réponse au conflit en Ukraine, le Groupe et ses entités en France comme au Luxembourg maintiennent une vigilance élevée sur le respect des mesures bien que l'exposition de ses portefeuilles demeure faible.

Lutte contre la corruption (LCC)

Le déploiement du dispositif anticorruption s'organise autour de trois piliers indissociables : l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques d'atteinte à la probité qui constitue la pierre angulaire du dispositif anticorruption et la gestion des risques.

Au cours de l'année 2023, sous l'impulsion de la Direction générale, les mesures de prévention et de détection exigées par la réglementation Sapin 2 pour la mise en conformité du dispositif de lutte contre la corruption ont connu une forte progression.

En premier lieu, afin de renforcer le cadre normatif interne, un nouveau Référentiel éthique a été déployé. Il est constitué d'un code de conduite des affaires et des cinq nouvelles politiques :

- la Politique Groupe anticorruption,
- la Politique Groupe de gestion des conflits d'intérêts,
- la Politique Groupe cadeaux et marques d'hospitalité (CMH),
- la Politique Groupe de recueil et de traitement des alertes,
- la Politique Groupe de déclaration des transactions personnelles.

En second lieu, la cartographie des risques de corruption et de conflit d'intérêts a été actualisée, laquelle participe au processus d'amélioration continue permettant de renforcer les dispositifs et procédures anticorruptions des directions considérées comme les plus exposées.

En dernier lieu, les travaux relevant de la gestion du risque corruption ont porté sur :

- les campagnes déclaratives des liens et conflits d'intérêts ;
- le déploiement du dispositif d'évaluation d'intégrité des tiers ;
- le développement de l'automatisation des dispositifs intégrité et gouvernance ;
- la création de nouveaux modules de formation pour accompagner le développement de la culture de la conformité et de l'éthique.

C.5.6 Risques de non-qualité des données

Les données constituent une des ressources majeures d'AG2R LA MONDIALE et leurs bonnes gestions sont primordiales.

Il est nécessaire de s'assurer que les données soient correctes et disponibles au moment souhaité pour permettre au Groupe, de réaliser, à bien, les missions suivantes :

- gérer les contrats et tarifer les risques ;
- régler des sinistres ;
- être en conformité avec la réglementation ;
- communiquer avec les clients d'AG2R LA MONDIALE par tous les canaux disponibles ;
- optimiser et développer des services ;
- gérer les opérations des fonctions supports (achats, comptabilité, RH, ...) du Groupe ;
- prendre des décisions stratégiques de l'entreprise.

Le risque de non-maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial afin d'assurer la maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe.

La politique des données du Groupe est actualisée à fréquence régulière et présente les principes généraux de la gouvernance de la donnée et de sa qualité ainsi que l'organisation mise en place pour surveiller et évaluer la qualité des données.

C.6 Autres risques importants

L'ensemble des risques présentés ci-après ne sont pas pris en compte en tant que tels dans la formule standard. En revanche, ces risques sont appréhendés via l'évaluation de sensibilité du ratio de solvabilité des entités, en lien avec la cartographie des risques top-down.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement de la Sgam et aux évolutions de son environnement. Ils sont caractérisés par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie du Groupe se matérialise dans les différents plans d'affaires solos (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de l'appétit pour le risque (objectifs stratégiques) de chacune des entités le composant.

Le principal risque identifié naît de l'instabilité de l'environnement réglementaire des activités qui accroît le degré d'incertitude des décisions pour la Sgam. La diversité de ses activités et sa stratégie de croissance, via notamment les rapprochements externes, sont porteurs d'opportunités mais aussi de risques.

Risque de réputation

Le risque de réputation se traduit par un impact négatif sur l'image d'une société ou d'un groupe. Ce risque est corrélé à d'autres risques et nécessite une maîtrise de ses causes et donc des risques en amont.

Le Groupe a ainsi décidé de traiter le risque de réputation comme une conséquence ou un impact de la majorité des risques majeurs identifiés. Le risque de réputation est en particulier pris en compte dans le cadre du risque majeur « risque juridique et de réputation notamment de non-conformité ». Plus globalement, des actions sont mises en œuvre pour le maîtriser au travers de l'ensemble ses causes. Par ailleurs, le Groupe dispose de différents dispositifs de veille permettant d'anticiper et de suivre de façon permanente les éléments de réputation (e-réputation, presse...).

En outre, dans le cadre de la gestion de crise du Groupe, l'impact sur la réputation est pris en compte. Ainsi, en cas de crise pouvant impacter la réputation du Groupe, des actions seraient menées au regard de la situation.

Risques relatifs aux évolutions réglementaires

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement). Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse d'impact en fonction des informations disponibles.

Sur le périmètre prévoyance santé, depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité. En particulier, la dernière réforme des retraites va entraîner des conséquences sur la sinistralité en santé prévoyance par un vieillissement de la population active, les projets de transfert des dépenses de l'assurance maladie vers les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (Ocam) ou du 100 % santé ne sont pas encore entièrement détournés. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ces risques (vigilance particulière, études prospectives, redressement de portefeuille, etc.). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire. Le dispositif EIRS permet de contribuer pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place.

Compte-tenu des évolutions réglementaires régulières et des risques associés, les entités du périmètre prévoyance santé ajustent continuellement la gestion de ce type de risques afin d'être en mesure de mettre en place les dispositifs appropriés leur permettant d'y faire face.

Le dispositif de maîtrise de ces risques réglementaires s'appuie essentiellement sur :

- des travaux de veille juridique et réglementaire permettant notamment de suivre la mise en place de ces différents projets ;
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires.

Risque de contagion

Le risque de contagion concerne principalement les risques opérationnels Groupe qui, s'ils surviennent au sein d'une entité affiliée, peuvent impacter d'autres entités voire l'ensemble du Groupe. Le risque de contagion peut être lié, par exemple :

- à des pratiques commerciales incorrectes (non-conformité des produits, démarche marketing inadaptée, diffusion d'informations confidentielles concernant les assurés, non-respect du secret professionnel, mauvaise qualité d'accueil ou de service, ...);
- à la défaillance dans le suivi d'opérations internes (défaut d'organisation interne, défaut de communication entre services/entre filiales, défaut d'archivage) ;
- aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants (mauvaise exécution d'une prestation, retards, ...);
- aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (discrimination, recrutements inadaptés, formations inadaptées ou insuffisantes, ...);
- aux dysfonctionnements des systèmes d'information (pertes d'information, recul de la performance informatique, pannes des systèmes, développements erronés, ...);
- à des pratiques fiscales et/ou comptables inappropriées ;

- aux dommages aux infrastructures et au matériel ;
- aux indisponibilités de moyens (personnel, matériel informatique, immobilier), menant à une rupture de la continuité d'activité ;
- à la fraude et au blanchiment (contrefaçons, détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, piratage des systèmes d'information, ...).

Le dispositif de contrôle interne et de conformité Groupe vise à identifier et à préciser plus spécifiquement les risques au sein de chaque direction de chaque filiale. Il contribue ainsi à anticiper le risque de contagion.

Risque social

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur la politique RH Groupe. Celle-ci place le collaborateur au cœur des préoccupations du Groupe. Elle prévoit des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

Risque sociétal

L'augmentation des risques épidémiques (expansion massive et rapide de maladies infectieuses, accroissement du coût des traitements et de leur durée) ainsi que la croissance des inégalités et des tensions sociales (augmentation des écarts de revenus entre les différentes catégories socio-économiques, du nombre d'émeutes, de violences urbaines) sont susceptibles d'impacter tant le niveau des cotisations que celui de la sinistralité. Le dispositif de maîtrise s'appuie principalement sur un suivi de la sinistralité (pour en mesurer son impact).

Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques Cyber

L'actualité 2022 confirme une constante augmentation de la menace cyber et une menace renforcée par le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Le risque cyber est l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

La réglementation intègre progressivement ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Plus spécifiquement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS, Network and Information Security) dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information, a été mise à jour fin 2022 pour entre autres, renforcer considérablement l'aspect sanction financière (maximum entre 10 M€ ou 2 % du chiffre d'affaires). Par ailleurs, en 2021, l'ACPR a publié une notice Cyber, afin de préparer l'arrivée de la réglementation européenne concernant la résilience opérationnelle informatique (*Digital Operational Resilience Act - DORA*) à destination des assureurs.

Les évolutions apportées sur les textes applicables en 2022 portent principalement sur l'actualisation de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (*Network and Information Security - NIS*) qui renforce considérablement l'aspect sanction financière (maximum entre 10 M€ ou 2 % du chiffre d'affaires).

Le plan stratégique cyber 2020 - 2022 « Cyber 2022 », mis en place pour décliner la stratégie cybersécurité, se termine avec le respect de tous ses engagements (programme permanent de chasse aux bogues (*bugbounty*), suivi de la cyber réputation du Groupe, sauvegarde déconnectée...).

Le plan stratégique sécurité 2023-2025 s'inscrit dans la continuité du précédent plan.

Le risque cyber a été quantifié dans le plan préventif de rétablissement réalisé en 2022 au travers d'un scénario portant atteinte à la réputation de la Sgam et rompant sa continuité d'activité, provoquant des rachats et résiliations massifs dans un contexte de marché dégradé. Les effets immédiats défavorable ne sont pas sur l'indicateur de solvabilité, mais sur les résultats liés à la forte baisse des engagements assurés. Afin de faire face à ce risque, la liquidité importante du portefeuille permettrait d'assurer le règlement des sinistres mais une réduction importante des coûts devrait être envisagée.

C.7 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant le profil de risque est présenté dans les autres sections du chapitre « Profil de risque ».

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Pour évaluer la situation financière du Groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes comptables françaises pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable luxembourgeoise pour La Mondiale Europartner). La norme prudentielle Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs. Il est à noter que depuis 2022 les comptes consolidés de la Sgam sont établis en normes sociales.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que la norme Solvabilité 2 est fondée sur des valeurs de marché. Les évaluations en norme Solvabilité 2 contiennent notamment une estimation des profits futurs.

La construction des comptes consolidés prudentiels suit la démarche suivante :

- 1) ventilation des comptes statutaires de la Sgam en rubriques prudentielles ;
- 2) ajustement de périmètre (prise en compte des entités du giron ex-Mutuelle Bleue, fusionnée dans VIASANTÉ Mutuelle) ;
- 3) application des méthodes de consolidation adaptées à chaque entité participante (mise en équivalence des entités AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs, La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES) ;
- 4) passage des méthodes de valorisation des comptes sociaux aux méthodes de valorisation prudentielle.

Ce chapitre présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

D.1 Actifs

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés actifs sauf La Mondiale Europartner, VIASANTÉ Mutuelle, AG.Mut et Miag. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie « D3. Autres passifs ».

Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie « D2. Provisions techniques ». Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en norme Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs

sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés.

D.1.1 Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond à la valeur reconnue dans le cadre des normes comptables françaises.

Méthodologie retenue pour les placements du fonds euros

Les placements sur les fonds euros du Groupe représentent 50,8 Md€ en norme S2, soit 62 % du total des placements. Les placements du fonds en unités de compte du Groupe augmentent de 12 % par rapport à l'année précédente.

Les titres obligataires (68 % des placements du fonds euros, prêts et repo's inclus) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée.

Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Concernant les actions non cotées (*Private Equity*), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, etc.) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréés par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme

(forwards). Ces actifs viennent en couverture respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Méthodologie retenue pour les autres placements

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

D.1.2 Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou *goodwill*) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés est repris dans le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours.

Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : les meilleures estimations et la marge de risque.

- la meilleure estimation correspond à l'actualisation de tous les flux de trésorerie probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, etc.) selon une courbe des taux sans risque réglementaire ;
- la marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

Les entités du Groupe utilisent une correction pour volatilité appliquée à la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L. 351-2 du Code des assurances.

Les écarts de valorisation par rapport à une comptabilité sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par Eiopa comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne.

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

D.2.1 Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs et des comportements dynamiques des assurés (versements, rachats, etc.) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de scénarios multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Le modèle de CIR2++ est retenu pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits d'« entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché, notamment en s'appuyant sur des produits dérivés comme les options d'échange (*swaptions*) ou options d'achat (*calls*). Les scénarios tiennent compte de la présence de taux d'intérêt négatifs, à l'image de la situation observée sur les marchés dans le contexte actuel.

Les hypothèses biométriques et comportementales utilisées lors des projections dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de résiliation de l'assureur et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. À ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéficiaires ou la stratégie d'investissement. Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires dans l'environnement de taux bas actuel.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des

engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. Par ailleurs, l'ACPR est habilitée à plafonner l'effet de la mesure transitoire de façon à ce que les exigences quantitatives (c'est-à-dire la somme des provisions techniques au bilan et de l'exigence de capital) découlant du régime Solvabilité II soient au moins égales à celles prévalant sous Solvabilité I. Il est dès lors nécessaire de tenir compte de ce plafond dans le calcul.

Au 31 décembre 2023, en vertu de l'application de ce plafonnement, aucun montant transitoire n'est pris en compte dans les provisions techniques de La Mondiale Partenaire. Contrairement à l'exercice précédent toutefois, le montant transitoire est pris en compte sans aucune limite après application des règles de plafonnement dans les provisions techniques de La Mondiale et par voie de consolidation, reconnu pour la situation financière de la Sgam.

Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation effective à l'avenir. Elles servent de base à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations d'Eiopa et le Règlement délégué reconnaissant cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Les modèles de provisionnement épargne retraite ont subi plusieurs évolutions durant l'année.

La politique de participation aux bénéficiaires a fait l'objet d'une revue, afin de notamment mieux tenir compte d'un environnement de taux élevés.

La modélisation des rachats conjoncturels a évolué, sans remettre en cause les structures des lois construites historiquement par le Groupe pour ses produits d'épargne retraite.

D.2.2 Engagements prévoyance santé

AG2R LA MONDIALE propose, à travers une approche individuelle ou collective, des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité - invalidité, etc.) afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la sécurité sociale.

Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires, etc.) permettant un

calcul de meilleure estimation par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire. L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus, complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Ainsi, si les mesures d'indexation produisent effectivement leurs effets, un risque de dérive de la sinistralité peut subsister.

D.2.3 Engagements dépendance et vie entière

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une valorisation par approche directe. L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sensibles à la valorisation, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque.

La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour Prima, entité à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

Concernant les engagements vie entière, un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats et permettant d'obtenir une valorisation par approche directe est également utilisé, avec un horizon de projection de 60 ans. Pour pouvoir projeter les flux liés à ces garanties, le portefeuille de cotisants est requis avec les éléments principaux du contrat, entre autres âge, capital souscrit, cotisations.

La meilleure estimation est évaluée comme la différence entre la valeur actuelle probable de l'engagement de l'assureur (paiement des prestations futures en cas de décès ou de rachat) et celle de l'assuré (paiement des cotisations futures). Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs actuelles probables assureur et assuré sont les suivantes :

- tables de mortalité réglementaires ;
- taux de rachat déterminé par portefeuille Vie entière sur les données historiques ;
- coefficient de rachat pour une ancienneté à la souscription donnée ;
- chronique de taux de revalorisation des prestations correspondant aux redistributions futures de participation aux bénéfices déterminée via projection de rendements financiers au regard des flux de passif. Il est à noter que cet aspect est à date évalué en risque neutre déterministe.

D.2.4 Combinaison groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque du Groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes françaises et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif.

Les dettes et titres subordonnés font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en normes prudentielles contrairement à la norme française. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre « E. Gestion du capital ». Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux est repris.

Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses, méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

D.3.1 Impôts différés passifs

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéficiaires : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte des écarts de valorisations liées à l'application de la norme prudentielle, notamment les opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes consolidés.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs comptabilisée en normes prudentielles. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable. Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt.

La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

D.3.2 Autres dettes

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation.

Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;
- les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du

travail, indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

D.5 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 91,4 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements euros et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 68 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	50 843 285	51 028 169	-184 884
- Immobilier	5 373 657	3 715 781	1 657 876
- Participations	1 424 167	675 114	749 053
- Actions	1 761 677	1 639 348	122 329
- Obligations	34 367 184	37 493 228	-3 126 044
- Autres	7 916 600	7 504 698	411 902
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	31 555 373	31 555 373	0
Provisions techniques cédées	2 230 094	2 501 205	-271 111
Prêts	322 262	322 568	-305
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	6 415 526	7 469 562	-1 054 036
- Écarts d'acquisition		64 254	-64 254
- Autres actifs incorporels	0	35 761	-35 761
- Dépôts auprès des cédantes	401 924	401 924	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	2 008 807	2 760 013	-751 206
- Créances nées d'opérations de réassurance	201 024	201 024	0
- Immobilisations corporelles	255 690	156 829	98 860
- Frais d'acquisition reportés		301 676	-301 676
- Autres créances	1 947 254	1 947 254	0
- Trésorerie	1 327 884	1 327 884	0
- Autres	272 942	272 942	0
Total actif	91 366 539	92 876 877	-1 510 337
Provisions techniques (meilleure estimation)	68 937 714	71 729 644	-2 791 930
Marge de risque	1 090 716		1 090 716
Impôts différés passif	0	-1 810	1 810
Dettes subordonnées	3 446 315	3 087 813	358 502
Autres dettes	8 867 983	8 808 793	59 190
- Dettes financières	3 975 004	3 975 004	0
- Autres	4 892 979	4 833 789	59 190
Total passif	82 342 728	83 624 440	-1 281 713
Excédent de l'actif sur le passif	9 023 812	9 252 436	-228 625

Conformément à l'activité de ses affiliés, 62 % des provisions techniques proviennent du fond général, principalement en épargne, retraite et prévoyance, et 38 % de ses engagements sont en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	559 297	574 997	117 023	54 544
	Meilleure estimation	532 500			
	Marge de risque	26 797			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 460 637	2 421 504	552 882	437 869
	Meilleure estimation	2 388 543			
	Marge de risque	72 094			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	213	210	0	0
	Meilleure estimation	205			
	Marge de risque	8			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	213	210	0	0
	Meilleure estimation	205			
	Marge de risque	8			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	334	329	0	0
	Meilleure estimation	321			
	Marge de risque	13			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	Provisions techniques	328 240	293 906	2 006	94 101
	Meilleure estimation	318 759			
	Marge de risque	9 481			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	Provisions techniques	310 465	322 446	5 189	81 214
	Meilleure estimation	298 906			
	Marge de risque	11 560			
Assurance santé	Provisions techniques	3 334 401	3 355 935	1 193 698	1 236 913
	Meilleure estimation	3 233 461			
	Marge de risque	100 939			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	30 743 069	31 881 991	313 729	404 806
	Meilleure estimation	30 163 796			
	Marge de risque	579 273			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	31 172 424	31 599 460	3 357	3 357
	Meilleure estimation	30 915 660			
	Marge de risque	256 765			
Autre assurance vie	Provisions techniques	748	735	0	0
	Meilleure estimation	735			
	Marge de risque	13			
Réassurance santé	Provisions techniques	253 182	259 218	3 485	69 377
	Meilleure estimation	242 479			
	Marge de risque	10 702			
Réassurance vie	Provisions techniques	865 207	1 018 701	38 726	119 023
	Meilleure estimation	842 145			
	Marge de risque	23 062			
Total	Provisions techniques	70 028 430	71 729 644	2 230 094	2 501 205
	Meilleure estimation	68 937 714			
	Marge de risque	1 090 716			

Les impôts différés de SGAM AG2R LA MONDIALE se décomposent de la manière suivante :

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les frais d'acquisition reportés	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	231 165	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les participations aux bénéfices différées	194 037	0
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		369 399
Impôts différés sur les différences temporaires	58 241	0
Impôts différés relatifs à d'autres retraitements	0	114 044
Total impôts différés nets	483 443	483 443

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net qui est nul. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel de SGAM AG2R LA MONDIALE en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi atténué par l'utilisation cette mesure. Sur la période, le montant transitoire est plafonné dans sa totalité pour La Mondiale Partenaire mais reconnue dans sa totalité pour La Mondiale, entraînant un impact équivalent à cette dernière au niveau du Groupe.

L'ensemble du périmètre assurantiel de la Sgam a recours à la correction pour volatilité, comme évoqué dans la partie D.2 du présent rapport.

L'impact de ces différentes mesures de long terme sur le Groupe est décomposé dans le tableau suivant :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Montants sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2023
Provisions techniques	70 028	70 554	70 838	70 087
Fonds propres de base	8 643	8 117	7 860	8 584
SCR	5 378	5 379	5 543	5 378
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	9 985	9 442	9 202	9 926
SCR minimum	1 787	1 788	1 821	1 783
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum	7 031	5 092	6 119	6 872

AG2R Prévoyance

Le bilan d'AG2R Prévoyance présente un total actif de 10,3 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à 79 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	4 695 828	4 615 257	80 571
- Immobilier			
- Participations	535 919	269 684	266 235
- Actions	136 572	96 226	40 346
- Obligations	3 710 593	3 953 342	-242 749
- Autres	312 745	296 005	16 740
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	3 206 501	3 499 032	-292 531
Prêts	5 666	6 584	-918
Impôts différés actif	170 054		170 054
Autres actifs	2 259 384	2 259 643	-259
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		259	-259
- Dépôts auprès des cédantes	387 139	387 139	
- Créances nées d'opérations d'assurance	1 364 017	1 364 017	
- Créances nées d'opérations de réassurance	107 914	107 914	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	56 524	56 524	
- Trésorerie	339 265	339 265	
- Autres	4 525	4 525	
Total actif	10 337 433	10 380 515	-43 083
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	7 376 026	7 896 589	-520 563
Marge de risque	215 899		215 899
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	421 809	443 150	-21 341
Autres dettes	1 193 365	1 191 671	1 694
- Dettes financières	14 373	14 373	
- Autres	1 178 992	1 177 298	1 694
Total passif	9 207 100	9 531 410	-324 310
Excédent de l'actif sur le passif	1 130 333	849 105	281 228

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 43 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 37 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 20 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	504 686	461 603	204 012	220 092
	Meilleure estimation	490 334			
	Marge de risque	14 352			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 174 054	2 157 680	869 523	917 395
	Meilleure estimation	2 112 228			
	Marge de risque	61 826			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	285 739	302 235	82 216	78 050
	Meilleure estimation	277 614			
	Marge de risque	8 126			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	322 139	333 130	92 227	81 207
	Meilleure estimation	312 978			
	Marge de risque	9 161			
Assurance santé	Provisions techniques	2 542 615	2 489 262	1 201 410	1 206 698
	Meilleure estimation	2 470 309			
	Marge de risque	72 307			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 199 696	1 531 950	594 749	812 972
	Meilleure estimation	1 165 580			
	Marge de risque	34 117			
Réassurance santé	Provisions techniques	265 038	269 623	64 280	68 400
	Meilleure estimation	257 500			
	Marge de risque	7 537			
Réassurance vie	Provisions techniques	297 957	351 106	98 084	114 218
	Meilleure estimation	289 484			
	Marge de risque	8 473			
Total	Provisions techniques	7 591 925	7 896 589	3 206 501	3 499 032
	Meilleure estimation	7 376 026			
	Marge de risque	215 899			

En normes Solvabilité 2, AG2R Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 170,05 M€, principalement dû aux différences temporaires et moins-values latentes sur les actifs, atténuées par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		5 512
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	76 029	48 142
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	75 561	78 695
Impôts différés sur les différences temporaires	213 555	62 741
Total impôts différés	365 144	195 091

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par AG2R Prévoyance sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	7 591 925	7 672 275	1,1 %
Fonds propres de base	1 405 523	1 371 108	-2,4 %
SCR	948 087	953 622	0,6 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 377 683	1 332 113	-3,3 %
MCR	426 639	429 130	0,6 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 154 421	1 108 519	-4,0 %

Arpege Prévoyance

Le bilan d'Arpege Prévoyance présente un total actif de 777 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 81 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	510 956	555 415	-44 458
- Immobilier			
- Participations	38 864	38 864	
- Actions	284	284	
- Obligations	414 225	465 763	-51 537
- Autres	57 583	50 504	7 079
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	62 493	71 864	-9 371
Prêts			
Impôts différés actif	26 488		26 488
Autres actifs	177 648	177 622	26
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes	13 938	13 938	
- Créances nées d'opérations d'assurance	82 399	82 399	
- Créances nées d'opérations de réassurance	397	397	
- Immobilisations corporelles	250	224	26
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	27 485	27 485	
- Trésorerie	53 028	53 028	
- Autres	150	150	
Total actif	777 585	804 900	-27 315
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	438 743	463 072	-24 330
Marge de risque	19 648		19 648
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	53 630	53 630	
- Dettes financières	2 233	2 233	
- Autres	51 397	51 397	
Total passif	512 021	516 702	-4 682
Excédent de l'actif sur le passif	265 565	288 198	-22 634

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 39 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 40 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 21 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	13 334	5 583	1 030	1 130
	Meilleure estimation	12 732			
	Marge de risque	602			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	90 434	81 129	17 072	18 826
	Meilleure estimation	86 349			
	Marge de risque	4 085			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	28 682	28 999	-106	-164
	Meilleure estimation	27 555			
	Marge de risque	1 127			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	46 844	54 712	323	7
	Meilleure estimation	44 994			
	Marge de risque	1 851			
Assurance santé	Provisions techniques	119 754	137 822	19 547	19 928
	Meilleure estimation	114 344			
	Marge de risque	5 410			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	52 314	56 985	19 558	26 395
	Meilleure estimation	49 950			
	Marge de risque	2 363			
Réassurance santé	Provisions techniques	63 263	41 217	564	977
	Meilleure estimation	60 796			
	Marge de risque	2 467			
Réassurance vie	Provisions techniques	43 766	56 626	4 505	4 766
	Meilleure estimation	42 023			
	Marge de risque	1 743			
Total	Provisions techniques	458 391	463 072	62 493	71 864
	Meilleure estimation	438 743			
	Marge de risque	19 648			

En normes Solvabilité 2, Arpege Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 26 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs, aux différences temporaires et aux écarts de normes sur provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	13 351	1 835
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	2 421	1 209
Impôts différés sur les différences temporaires	13 761	
Total impôts différés	29 532	3 044

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par Arpege Prévoyance sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	458 391	463 792	1,2 %
Fonds propres de base	265 565	262 348	-1,2 %
SCR	94 577	94 974	0,4 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	253 263	248 986	-1,7 %
MCR	32 553	32 817	0,8 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	239 077	234 740	-1,8 %

Prima

Le bilan de Prima présente un total actif de 1,2 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 81 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements représentant les provisions des contrats en euros	768 796	772 179	-3 383
- Immobilier			
- Participations	67 398	51 172	16 226
- Actions	417	415	2
- Obligations	625 518	666 117	-40 599
- Autres	75 463	54 476	20 987
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	412 852	462 385	-49 533
Prêts			
Impôts différés actif	2 110		2 110
Autres actifs	51 126	51 400	-274
- Écarts d'acquisition		303	-303
- Autres actifs incorporels		-29	29
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	38 684	38 684	
- Créances nées d'opérations de réassurance	5 516	5 516	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	3 817	3 817	
- Trésorerie	3 109	3 109	
- Autres			
Total actif	1 234 884	1 285 965	-51 080
Provisions techniques (meilleure estimation)	609 982	719 082	-109 100
Marge de risque	24 882		24 882
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	49 429	50 000	-571
Autres dettes	384 572	384 564	8
- Dettes financières	34 441	34 441	
- Autres	350 131	350 123	8
Total passif	1 068 865	1 153 646	-84 781
Excédent de l'actif sur le passif	166 020	132 319	33 701

90 % des provisions techniques prudentielles de Prima découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée, près de 65 % de ses engagements sont cédés.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	545	582	219	405
	Meilleure estimation	524			
	Marge de risque	21			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	60 261	46 885	33 569	45 475
	Meilleure estimation	57 899			
	Marge de risque	2 362			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	213	210		
	Meilleure estimation	205			
	Marge de risque	8			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	213	210		
	Meilleure estimation	205			
	Marge de risque	8			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	334	329		
	Meilleure estimation	321			
	Marge de risque	13			
Assurance santé	Provisions techniques	573 297	670 866	379 064	416 505
	Meilleure estimation	550 828			
	Marge de risque	22 469			
Total	Provisions techniques	634 864	719 082	412 852	462 385
	Meilleure estimation	609 982			
	Marge de risque	24 882			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé actif net de 2,1 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, atténuées partiellement par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		148
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	10 487	9 611
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	12 794	21 753
Impôts différés sur les différences temporaires	10 341	
Total impôts différés nets	33 622	31 512

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par Prima sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	634 864	644 260	1,5 %
Fonds propres de base	215 449	197 560	-1,3 %
SCR	92 024	93 485	1,6 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	200 228	197 560	-1,3 %
MCR ou SCR minimum	23 006	23 371	1,6 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	183 320	179 796	-1,9 %

AG.Mut

Le bilan de AG.Mut présente un total actif de 61 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à près de 88 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	27 293	26 127	1 166
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions			
- Obligations	23 963	24 672	-708
- Autres	3 328	1 455	1 874
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	23 085	16 254	6 831
Prêts			
Impôts différés actif			
Autres actifs	11 351	11 351	
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	3 488	3 488	
- Créances nées d'opérations de réassurance	3 350	3 350	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	353	353	
- Trésorerie	4 049	4 049	
- Autres	110	110	
Total actif	61 729	53 732	7 997
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	24 469	17 110	7 360
Marge de risque	133		133
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	6 421	6 421	
- Dettes financières	0	0	
- Autres	6 420	6 420	
Total passif	31 023	23 530	7 493
Excédent de l'actif sur le passif	30 705	30 202	504

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	24 528	17 068	23 047	16 215
	Meilleure estimation	24 396			
	Marge de risque	133			
Réassurance vie	Provisions techniques	74	41	38	39
	Meilleure estimation	74			
	Marge de risque	1			
Total	Provisions techniques	24 603	17 110	23 085	16 254
	Meilleure estimation	24 469			
	Marge de risque	133			

Les provisions techniques de AG.Mut sont principalement dues aux engagements frais médicaux.

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé passif net, principalement dû aux différences temporaires, à l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques et aux moins-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	183	484
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 935	1 764
Impôts différés sur les différences temporaires	2 378	2 248
Total impôts différés nets	4 496	4 496

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par AG.Mut sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	24 603	24 684	0,3 %
Fonds propres de base	30 705	30 702	0,0 %
SCR	5 026	5 028	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	30 705	30 702	0,0 %
MCR	3 900	3 900	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	30 705	30 701	0,0 %

Miag

Le bilan de la Miag présente un total actif de 22,6 M€ en normes prudentielles. La majorité des placements de la Miag sont des obligations.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	11 670	12 582	-912
- Immobilier	0	0	0
- Participations	1	1	0
- Actions	0	0	0
- Obligations	10 742	11 654	-912
- Autres	927	927	0
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	-435	913	-1 348
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	11 366	11 366	0
- Écarts d'acquisition		0	0
- Autres actifs incorporels	0	0	0
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	6 581	6 581	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 987	1 987	0
- Immobilisations corporelles	191	191	0
- Frais d'acquisition reportés		0	0
- Autres créances	132	132	0
- Trésorerie	2 425	2 425	0
- Autres	50	50	0
Total actif	22 601	24 861	-2 260
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	-802	1 595	-2 398
Marge de risque	137		137
Impôts différés passif	0		0
Dettes subordonnées	0	0	0
Autres dettes	11 423	11 423	0
- Dettes financières	1 795	1 795	0
- Autres	0	0	0
Total passif	9 629	9 629	0
Excédent de l'actif sur le passif	11 843	11 842	1

La totalité des provisions techniques de la Miag sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	-658	1 595	-431	913
	Meilleure estimation	-795			
	Marge de risque	137			
Total	Provisions techniques	-658	1 595	-431	913
	Meilleure estimation	-795			
	Marge de risque	137			

En normes Solvabilité 2, la Miag comptabilise un impôt différé passif net, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	236	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	348	584
Impôts différés sur les différences temporaires		
Total impôts différés nets	584	584

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par la Miag sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	-665	-658	-1,1 %
Fonds propres de base	11 843	11 841	0,0 %
SCR	2 995	2 996	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	11 843	11 841	0,0 %
MCR	4 000	4 000	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	11 843	11 840	0,0 %

VIASANTÉ Mutuelle

Le bilan de VIASANTÉ Mutuelle présente un total actif de 1 649 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 60 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	1 027 422	1 018 395	9 027
- Immobilier	18 402	10 170	8 231
- Participations	50 032	46 455	3 577
- Actions	17 385	15 731	1 654
- Obligations	622 999	658 312	-35 313
- Autres	318 604	287 727	30 877
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	47 856	89 167	-41 312
Prêts	607	1 403	-796
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	573 175	560 035	13 139
- Écarts d'acquisition		0	0
- Autres actifs incorporels	0	6 455	-6 455
- Dépôts auprès des cédantes	847	847	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	419 928	419 928	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	2 857	2 857	0
- Immobilisations corporelles	61 938	34 580	27 358
- Frais d'acquisition reportés		7 764	-7 764
- Autres créances	11 408	11 408	0
- Trésorerie	63 647	63 647	0
- Autres	12 549	12 549	0
Total actif	1 649 059	1 669 001	-19 942
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	180 089	302 258	-122 169
Marge de risque	21 648		21 648
Impôts différés passif	10 949		10 949
Dettes subordonnées	166 230	168 250	-2 020
Autres dettes	479 147	479 147	0
- Dettes financières	7 608	7 608	0
- Autres	7 961	7 961	0
Total passif	463 578	463 578	0
Excédent de l'actif sur le passif	790 997	719 346	71 651

Les engagements santé non-vie représentent plus de 67 % des provisions techniques brutes de réassurance de VIASANTÉ Mutuelle. Les engagements santé similaire à la vie et les engagements vie représentent respectivement 18 % et 14 % des provisions techniques brutes de réassurance.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	59 400	100 060	17 819	32 174
	Meilleure estimation	47 091			
	Marge de risque	12 310			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	75 815	75 651	20 834	24 058
	Meilleure estimation	71 923			
	Marge de risque	3 892			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	1 252	1 302		
	Meilleure estimation	1 219			
	Marge de risque	33			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques		176		
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Assurance santé	Provisions techniques	37 217	32 145	7 847	9 000
	Meilleure estimation	36 509			
	Marge de risque	709			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	27 194	91 993	1 356	23 936
	Meilleure estimation	22 489			
	Marge de risque	4 705			
Réassurance santé	Provisions techniques		8		
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Réassurance vie	Provisions techniques	858	922		
	Meilleure estimation	858			
	Marge de risque				
Total	Provisions techniques	201 737	302 258	47 856	89 167
	Meilleure estimation	180 089			
	Marge de risque	21 648			

En normes Solvabilité 2, VIASANTÉ Mutuelle comptabilise un impôt différé passif net de 10,9 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs, aux écarts de provisions techniques et les plus-values latentes sur titres subordonnés atténuées par les impôts différés sur les différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés		522
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	12 337	22 162
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	10 671	25 965
Impôts différés sur les différences temporaires	17 247	2 555
Total impôts différés nets	40 255	51 203

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par VIASANTÉ Mutuelle sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	201 737	205 838	2,03 %
Fonds propres de base	810 608	808 140	-0,30 %
SCR	220 532	221 030	0,23 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	810 608	808 140	-0,30 %
MCR	55 133	55 258	0,23 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	810 608	808 140	-0,30 %

La Mondiale

Avec un total à l'actif de 42,8 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à 69 %.

En lien avec la mutualisation du fonds général, près de 64 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	36 710 127	36,681,098	29,029
- Immobilier	280 213	221 226	58 987
- Participations	5 692 394	3 731 222	1 961 172
- Actions	1 583 207	1 506 058	77 149
- Obligations	25 152 738	27 598 101	-2 445 362
- Autres	4 001 575	3 624 492	377 084
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	2 717 510	2 717 510	
Provisions techniques cédées	61 967	61 967	
Prêts	44 075	44 075	
Impôts différés actif			
Autres actifs	3 281 943	3 282 714	-771
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		8	-8
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	497 037	497 037	
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 188	1 188	
- Immobilisations corporelles	192	191	1
- Frais d'acquisition reportés		764	-764
- Autres créances	500 893	500 893	
- Trésorerie	2 271 491	2 271 491	
- Autres	11 142	11 142	
Total actif	42 815 622	42 787 364	28 258
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	30 046 335	31 294 525	-1 248 191
Marge de risque	415 523		415 523
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	3 450 325	3 682 813	-232 487
Autres dettes	4 095 636	3 954 096	141 541
- Dettes financières	3 112 838	3 112 838	
- Autres	982 798	841 257	141 541
Total passif	38 007 820	38 931 434	-923 614
Excédent de l'actif sur le passif	4 807 802	3 855 930	951 873

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1^{er} janvier 2016. Sur la période, le montant transitoire est reconnu dans sa totalité après évaluation du plafonnement réglementaire éventuel.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	57 559	57 289	21 444	21 444
	Meilleure estimation	56 777			
	Marge de risque	781			
Réassurance frais de santé	Provisions techniques	157 099	150 614		
	Meilleure estimation	157 099			
	Marge de risque				
Réassurance protection du revenu	Provisions techniques	453 484	518 571		
	Meilleure estimation	453 484			
	Marge de risque				
Assurance santé	Provisions techniques	57 454	57 147	7 387	7 387
	Meilleure estimation	56 675			
	Marge de risque	779			
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	8 042 418	7 963 502	29 779	29 779
	Meilleure estimation	7 928 287			
	Marge de risque	114 131			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	2 683 729	2 693 617	3 357	3 357
	Meilleure estimation	2 647 629			
	Marge de risque	36 100			
Réassurance santé similaire à la vie	Provisions techniques	420 702	347 724		
	Meilleure estimation	420 702			
	Marge de risque				
Réassurance vie	Provisions techniques	18 589 413	19 506 062		
	Meilleure estimation	18 325 681			
	Marge de risque	263 732			
Total	Provisions techniques	30 461 858	31 294 525	61 967	61 967
	Meilleure estimation	30 046 335			
	Marge de risque	415 523			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé actif net de 193 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, compensées partiellement par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques, les plus-values latentes sur titres subordonnés, et les plus-values en sursis d'imposition.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés	0	60 052
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	632 688	226 941
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	1 797
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	0	215 078
Impôts différés sur les différences temporaires	63 724	0
Total impôts différés nets	696 412	503 867

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2024, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	30 462	30 987	31 130	30 520
Fonds propres de base	8 053	7 528	7 385	7 995
SCR	2 696	2 696	2 784	2 695
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	7 339	6 683	6 547	7 280
MCR	832	832	871	830
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	6 157	5 501	5 330	5 933

La Mondiale Europartner

Le bilan de La Mondiale Europartner présente un total actif de 19,3 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (5,7 Md€ en normes prudentielles) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 99 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	274 371	297 682	-23 312
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions	1	2	-1
- Obligations	274 314	297 319	-23 004
- Autres	54	361	-306
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	12 841 338	12 841 338	
Provisions techniques cédées	5 670 958	5 843 296	-172 338
Prêts	37 319	37 319	
Impôts différés actif			
Autres actifs	530 118	531 140	-1 022
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		878	-878
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance			
- Créances nées d'opérations de réassurance			
- Immobilisations corporelles	1 153	1 153	
- Frais d'acquisition reportés		144	-144
- Autres créances	78 888	78 888	
- Trésorerie	449 064	449 064	
- Autres	1 012	1 012	
Total actif	19 354 103	19 550 775	-196 672
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	18 136 457	18 702 428	-565 971
Marge de risque	153 490		153 490
Impôts différés passif	58 716		58 716
Dettes subordonnées	138 497	140 000	-1 503
Autres dettes	421 814	421 814	
- Dettes financières	10 236	10 236	
- Autres	411 578	411 578	
Total passif	18 908 975	19 264 242	-355 267
Excédent de l'actif sur le passif	445 129	286 533	158 596

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 31 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner en normes sociales, les autres engagements étant principalement en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	5 671 100	5 854 222	5 670 486	5 842 824
	Meilleure estimation	5 623 567			
	Marge de risque	47 533			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	12 611 980	12 841 338		
	Meilleure estimation	12 506 081			
	Marge de risque	105 899			
Autre assurance vie	Provisions techniques	741	741	472	472
	Meilleure estimation	735			
	Marge de risque	6			
Réassurance vie	Provisions techniques	6 127	6 127		
	Meilleure estimation	6 075			
	Marge de risque	51			
Total	Provisions techniques	18 289 947	18 702 428	5 670 958	5 843 296
	Meilleure estimation	18 136 457			
	Marge de risque	153 490			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 58,7 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques, compensé partiellement par les moins-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		398
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	270	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	6 166	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	46 597	111 352
Impôts différés sur les différences temporaires		
Total impôts différés nets	53 033	111 750

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Europartner sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques brutes de réassurance	18 289 947	18 314 310	0,1 %
Fonds propres de base	583 626	579 661	-0,7 %
SCR	252 247	255 077	1,1 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	583 626	579 661	-0,7 %
MCR	87 573	87 588	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	552 643	548 682	-0,7 %

La Mondiale Partenaire

Le bilan de La Mondiale Partenaire présente un total à l'actif de 34,9 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (13,5 Md€ en normes sociales) sont réassurés vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentations des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 91 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne dont la part des placements en unités de compte rapporté au total de l'actif est de 46 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	5 010 770	5 358 258	-347 487
- Immobilier			
- Participations	9 508	9 508	
- Actions	11 839	11 604	234
- Obligations	4 561 757	4 945 547	-383 790
- Autres	427 667	391 599	36 068
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	15 996 509	15 996 509	
Provisions techniques cédées	13 178 719	13 505 894	-327 176
Prêts	231 922	231 922	
Impôts différés actif			
Autres actifs	536 341	536 359	-18
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		18	-18
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	9 017	9 017	
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 615	1 615	
- Immobilisations corporelles	17	17	
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	106 627	106 627	
- Trésorerie	419 065	419 065	
- Autres			
Total actif	34 954 260	35 628 941	-674 681
Provisions techniques (meilleure estimation)	32 610 769	33 485 558	-874 789
Marge de risque	237 791		237 791
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	306 998	310 000	-3 002
Autres dettes	874 289	874 959	-670
- Dettes financières	686 291	686 291	
- Autres	187 998	188 668	-670
Total passif	34 029 847	34 670 517	-640 670
Excédent de l'actif sur le passif	924 413	958 424	-34 011

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 52 % des provisions techniques de La Mondiale Partenaire, contre 48 % pour les engagements en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	16 973 857	17 421 054	13 178 719	13 505 894
	Meilleure estimation	16 850 860			
	Marge de risque	122 997			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	15 874 704	16 064 505		
	Meilleure estimation	15 759 909			
	Marge de risque	114 794			
Total	Provisions techniques	32 848 561	33 485 558	13 178 719	13 505 894
	Meilleure estimation	32 610 769			
	Marge de risque	237 791			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé actif net de 10,5 M€, principalement dû à l'impact des moins-values latentes sur les actifs de placement, compensé partiellement par les écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		775
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	98 554	8 971
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	84 509	164 537
Impôts différés sur les différences temporaires	1 691	
Total impôts différés nets	184 754	174 283

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Partenaire sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2024, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	32 849	32 849	32 939	32 849
Fonds propres de base	1 231	1 231	1 191	1 231
SCR	768	768	776	768
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 231	1 231	1 191	1 231
MCR	192	192	194	192
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 173	1 173	1 133	1 173

E. Gestion du capital

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 176 % au 31 décembre 2023 sans mesure transitoire sur provisions techniques. Par sa position sur le marché de l'épargne retraite, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme.

En 2023, la mesure transitoire sur provisions techniques est à nouveau reconnaissable pour La Mondiale dans sa totalité compte-tenu du contexte de taux. Le Groupe a toutefois fait le choix de maintenir un pilotage et une communication de sa solvabilité sans recourir à cette mesure.

En 2023, pour la seconde année consécutive, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) confirme la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités « A », assortie d'une « perspective stable ». S&P souligne la « très forte » solidité financière du Groupe.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et d'autres éléments réglementaires obligatoires.

E.1 Fonds propres

Gestion du capital

Comme présenté au chapitre B intitulé « Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés. Ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 début 2018 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer les liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les conventions d'affiliation prévues par la Sgaps et la Sgam valident les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement délégué 2015/35.

Pour soutenir ses activités au service de ses assurés, le Groupe a engagé des mesures d'amélioration de sa solvabilité, qui se sont traduites par :

- un programme d'émission de certificats mutualistes, 4,1 M€ ayant été émis sur l'exercice 2023 ;
- une évolution de son business mix induite par des actions de souscription en faveur des unités de compte et l'encadrement de la collecte euro ;
- la diversification de ses activités à travers une participation de 67 % du groupe Ægide-Domitys leader français des résidences de services seniors, conclusion d'un partenariat majoritaire non exclusif de longue durée entre AG2R La Mondiale, Ægide-Domitys et Nexity portant sur l'activité stratégique de promotion immobilière, la détention et la commercialisation des résidences de services seniors ;
- l'inscription désormais dans les bilans de La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner de la PPB afférente à leur portefeuilles respectifs en euros réassurés en quote-part par la Mondiale, afin que les deux cédantes puissent librement la redistribuer à leurs assurés conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence et à titre exceptionnel, La Mondiale réaffecte en date du 1^{er} janvier 2023, à La Mondiale Partenaire une partie de la PPB du Fonds général à hauteur de 900 M€, et à La Mondiale Europartner une partie de la PPB du Fonds général à hauteur de 344 M€. Par ailleurs, le cadre dans lequel La Mondiale attribue chaque année à La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner une participation bénéficiaire a été renforcé par l'ajout au sein des traités d'un minimum de participation cédée dans la durée, fonction du rendement de l'actif général de La Mondiale.

Sans mesure transitoire sur provisions techniques, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 8,1 Md€ de fonds propres, en grande partie de niveau 1, niveau présentant dans le référentiel Solvabilité 2 les meilleurs critères de qualité.

Composition des fonds propres

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019, la provision pour participations aux excédents est désormais reconnaissable en élément de fonds propres

excédentaires. Les modalités de calcul publiées en janvier 2020 par le régulateur ont défini la méthode de valorisation économique de cet élément, à déduire des provisions techniques évaluées en norme prudentielle et à reconnaître comme fonds excédentaire, éligible à la couverture des exigences de capital.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire ont reconnu un fonds excédentaire améliorant ainsi leur solvabilité respective. Au niveau du Groupe, ces éléments sont disponibles dans leur totalité compte-tenu de la contribution de ces entités aux exigences en capital de la Sgam.

Les entités financières ne relevant pas de la Directive Solvabilité 2 détenues par le Groupe sont consolidées à hauteur de leurs fonds propres dits sectoriels dans la limite de leur montant disponible à la couverture du SCR du Groupe. Les fonds propres réglementaires des FRPS sont alors reconnus dans leur totalité au 31 décembre 2023 après neutralisation des emprunts subordonnés internes.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur trois niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du Règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, à l'exception des dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 821 du Règlement délégué 2015/35. Les détails sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est aussi présenté pour chaque entité par la suite.

AG2R LA MONDIALE constitue un groupe fiscal et dispose d'un excédent de passifs d'impôts différés au regard des actifs d'impôts différés. Une position nette des impôts

différés est retenue au niveau consolidé, les actifs et passifs étant prélevés par la même autorité fiscale. La reconnaissance pour certaines entités d'actifs d'impôts différés dans leur bilan prudentiel est effectuée au titre de la position nette d'impôts différés passifs constatée au niveau du groupe fiscal, ces éléments sont le cas échéant disponibles en éléments de fonds propres de niveau 3.

Pour l'exercice, les actifs d'impôts différés nets provenant des entités de la Sgaps sont reconnus dans leur totalité. En revanche, par prudence, aucun actif d'impôt différé net n'a été reconnu pour La Mondiale ainsi que la Sgam, compte-tenu de l'incertitude des actifs d'impôts différés évalués sur ce périmètre et pour laquelle la démonstration de recouvrabilité reste à formaliser.

Éligibilité des éléments de fonds propres

Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;
- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR.

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR
- aucun élément de niveau 3 n'est éligible.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution ;
- le minimum de capital de solvabilité requis, ou MCR.

AG2R LA MONDIALE recourt à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

AG2R LA MONDIALE a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre spécifique pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ». L'entité AG2R Prévoyance a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre propre pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Les détails des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 5,4 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour 79 % environ du risque de marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque.

Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participation aux bénéfices concourent à la maîtrise du niveau de SCR.

Par ailleurs, il peut être noté qu'une modification des

allocations stratégiques des fonds euros peut avoir un impact favorable immédiat sur l'exigence en capital de solvabilité et donc constitue un levier de maîtrise supplémentaire.

L'ajustement du capital requis par les impôts différés est effectué dans la limite des passifs d'impôts différés de l'entité concernée, après prise en compte du groupe fiscal le cas échéant. En cas de montant net en actifs d'impôts différés, aucun ajustement du capital requis n'est réalisé.

Les exigences en capital des sociétés financières ne relevant pas du régime Solvabilité 2 comme les FRPS et les sociétés de gestion sont prises en compte dans le SCR du Groupe sans reconnaissance d'un effet de diversification.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Sur la période de référence, la Sgam et les entités la composant ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

E.6 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « E. Gestion du capital ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats, des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Les éléments présentés dans cette fiche tiennent compte de la mesure transitoire sur provisions techniques en lien avec l'emploi consolidé des mesures transitoires autorisées pour La Mondiale et La Mondiale Partenaire.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres sociaux	10 154 652	10 445 690
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	585 622	594 865
- Dettes subordonnées*	3 164 214	3 123 813
- Intérêts minoritaires	-27 435	1 927
- Autres	6 432 251	6 725 086
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-871 028	-228 625
- Passage des placements en valeur de marché	-1 888 278	-184 884
- Provisions techniques	3 593 944	2 520 819
• Provisions brutes	4 010 973	2 791 930
• Provisions cédées	-417 029	-271 111
- Marge de risque	-1 136 615	-1 090 716
- Réévaluation autres actifs	-1 076 231	-1 054 342
- Réévaluation autres passifs	-205 778	-59 190
- Impôts différés	68 441	-1 810
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-226 512	-358 502
Autres	-2 419 267	-2 528 621
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		-189 637
Fonds excédentaire	1 246 467	1 143 769
Fonds propres Solvabilité 2	8 110 824	8 642 577

*La composition des dettes subordonnées est hors PSSDI et TSSDI et tient compte des certificats mutualistes.

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2023, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 186 %, soit 16 points de plus qu'au 31 décembre 2022. Sans mesure transitoire sur provisions techniques, le ratio de couverture est en amélioration de 6 points sur la période de référence.

Ce ratio tient compte de la consolidation des fonds excédentaires des entités La Mondiale et La Mondiale Partenaire, soit un montant de 1 144 M€ classé en élément de fonds propres de niveau 1. Le fonds excédentaire contribue au ratio de couverture pour environ 21 points.

Les exigences réglementaires propres à AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs et aux FRPS La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES ont été prises en compte, et ne sont pas diversifiées avec celles des entités assurantielles. L'exigence évaluée dans le cadre des règles sectorielles de ces sociétés est prise en compte dans le SCR du groupe.

Pour les mutuelles substituées, le risque de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante.

Il n'existe pas au niveau du Groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ». Conformément au Règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérées par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le groupe.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	68 081 773	70 028 430
Fonds propre de base hors autre secteur financier	8 110 824	8 642 577
- Niveau 1 non restreint	4 756 098	5 385 898
- Niveau 1 restreint	1 241 545	1 287 716
- Niveau 2	1 665 921	1 500 444
- Niveau 3	447 260	468 519
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum	6 273 551	7 030 926
- Niveau 1 non restreint	4 756 098	5 385 898
- Niveau 1 restreint	1 189 024	1 287 716
- Niveau 2	328 429	357 312
- Niveau 3	0	
SCR minimum	1 642 144	1 786 558
Ratio de couverture du SCR minimum	382%	394%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	9 190 012	9 984 546
- Niveau 1 non restreint	5 942 253	6 727 868
- Niveau 1 restreint	1 189 024	1 287 716
- Niveau 2	1 718 441	1 500 444
- Niveau 3	340 293	468 519
SCR	5 396 077	5 378 407
Ratio de couverture du SCR	170%	186%

Le risque de marché représente 79 % du SCR de base net, le SCR santé représente 23 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 24 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, SGAM AG2R LA MONDIALE utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque de réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection de revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 005 721	4 937 604
Risque de défaut des contreparties	239 823	239 823
Risque de souscription vie	904 109	1 264 509
Risque de souscription santé	883 170	899 152
Risque de souscription non-vie	272	272
Diversification	-1 244 988	-1 544 179
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	3 788 107	5 797 181
Risque opérationnel		312 237
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 009 073
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-51 320
SCR avant intégration des autres secteurs financiers		4 049 025
SCR Groupe		5 379 331

Les dettes subordonnées reconnues comme éléments de fonds propres de la Sgam ont les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Type d'émission	Émetteur	Nominal (En k€)	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
19/12/2003	TSDI	AG2R Prévoyance	6 000	Perpétuel (prochain call 26/12/2033)	Niveau 1 restreint	Oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Perpétuel (prochain call 17/12/2025)	Niveau 1 restreint	Oui
26/01/2017	TSR	La Mondiale	479 638	26/01/2047 (prochain call 26/01/2027)	Niveau 2	Non
14/12/2017	TSR	La Mondiale	361 991	14/12/2047 (prochain call 14/12/2027)	Niveau 2	Non
18/01/2018	TSR	La Mondiale	280 543	18/01/2048 (prochain call 18/01/2028)	Niveau 2	Non
24/10/2019	PERP	La Mondiale	500 000	Perpétuel (prochain call 24/04/2029)	Niveau 1 restreint	Non
23/06/2020	TSR	La Mondiale	500 000	23/06/2031	Niveau 2	Non
20/10/2020	TSR	La Mondiale	500 000	20/04/2026 (prochain call 20/01/2026)	Niveau 3	Non
Total dettes subordonnées Sgam			3 487 577			

AG2R Prévoyance

Les fonds propres de AG2R Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés.

Pour renforcer durablement les liens financiers entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée d'émission-souscription de titres subordonnés avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	1 240 550	1 292 255
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	1 372	1 372
- Dettes subordonnées	443 150	443 150
- Autres	796 028	847 733
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	192 994	281 228
Passage des placements en valeur de marché	-127 862	80 571
- Provisions techniques	341 431	228 032
• Provisions brutes	842 368	520 563
• Provisions cédées	-500 937	-292 531
- Marge de risque	-193 265	-215 899
- Réévaluation autres actifs	-1 670	-1 177
- Réévaluation autres passifs	-7 126	-1 694
- Impôts différés	149 140	170 054
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	32 346	21 341
Autres	-32 346	-21 341
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	-143 500	-146 619
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	1 257 699	1 405 523

Au 31 décembre 2023, AG2R Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 145 %, soit 5 points de plus qu'au 31 décembre 2022. Les fonds propres de niveau 1 représentent 76 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	6 827 505	7 591 925
Fonds propres de base	1 257 699	1 405 523
- Niveau 1 non restreint	841 254	960 279
- Niveau 1 restreint	103 271	108 814
- Niveau 2	164 033	166 376
- Niveau 3	149 140	170 054
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 021 931	1 154 421
- Niveau 1 non restreint	841 254	960 279
- Niveau 1 restreint	103 271	108 814
- Niveau 2	77 406	85 328
- Niveau 3		
MCR	387 030	426 639
Ratio de couverture du MCR	264 %	271 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 241 720	1 377 683
- Niveau 1 non restreint	841 254	960 279
- Niveau 1 restreint	103 271	108 814
- Niveau 2	164 033	166 376
- Niveau 3	133 161	142 213
SCR	887 743	948 087
Ratio de couverture du SCR	140 %	145 %

Le risque de souscription santé représente 73 % du SCR de base net et le risque de marché représente 48 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	396 244	436 547
Risque de défaut des contreparties	42 720	42 720
Risque de souscription vie	50 014	61 316
Risque de souscription santé	604 968	610 736
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-260 477	-280 543
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	833 469	870 776
Risque opérationnel		114 618
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-37 307
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		948 087

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par AG2R Prévoyance sont présentées ci-après :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2005	TP	17 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
03/06/2019	TSR	100 000	La Mondiale	03/06/2049	Niveau 2	Non
26/11/2014	TSDI	150 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Exclu	Non
19/12/2003	TSDI	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
21/12/2018	TSR	70 000	La Mondiale	21/12/2048	Niveau 2	Non
01/07/2020	TSDI	150	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
22/12/2020	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
Dettes subordonnées		443 150				

Le TSDI croisé émis par AG2R Prévoyance et porté par VIASANTÉ Mutuelle pour un montant nominal de 150 M€ n'est pas retenu dans les fonds propres.

Arpege Prévoyance

Les fonds propres de Arpege Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve des résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	284 822	288 198
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	5 000	5 000
- Dettes subordonnées		
- Autres	279 822	283 198
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-49 454	-22 634
Dont passage des placements en valeur de marché	-74 066	-44 458
- Provisions techniques	9 671	14 959
• Provisions brutes	31 655	24 330
• Provisions cédées	-21 984	-9 371
- Marge de risque	-17 422	-19 648
- Réévaluation autres actifs	19	26
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	32 345	26 488
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire		
Fonds propres de base Solvabilité 2	235 368	265 565

Au 31 décembre 2023, Arpege Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 268 %, soit 37 points de plus qu'au 31 décembre 2022. Les fonds propres de niveau 1 représentent 90 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	456 335	458 391
Fonds propres de base	235 368	265 565
- Niveau 1 non restreint	203 023	239 077
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	32 345	26 488
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	203 023	239 077
- Niveau 1 non restreint	203 023	239 077
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3		
MCR	29 037	32 553
Ratio de couverture du MCR	699 %	734 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	217 156	253 263
- Niveau 1 non restreint	203 023	239 077
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	14 133	14 187
SCR	94 218	94 577
Ratio de couverture du SCR	230 %	268 %

Le risque de souscription santé représente 63 % du SCR de base net et le risque de marché représente 58 % du SCR de base net. La composition du SCR d'Arpege Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	51 401	51 461
Risque de défaut des contreparties	7 165	7 165
Risque de souscription vie	2 295	5 355
Risque de souscription santé	55 956	59 738
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-28 591	-31 257
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	88 226	92 462
Risque opérationnel		6 351
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-4 236
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		94 577

Prima

Les fonds propres sociaux de Prima sont composés par son capital, la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	187 133	182 319
- Capital en actions ordinaires	30 490	30 490
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial		
- Dettes subordonnées	50 000	50 000
- Autres	106 643	101 829
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	21 457	33 701
Dont passage des placements en valeur de marché	-35 746	-3 383
- Provisions techniques	81 462	59 567
• Provisions brutes	174 653	109 100
• Provisions cédées	-93 190	-49 533
- Marge de risque	-26 122	-24 882
- Réévaluation autres actifs	-274	-274
- Réévaluation autres passifs	-97	-8
- Impôts différés	1 706	2 110
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	528	571
Autres	-528	-15 792
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	208 061	200 228

Au 31 décembre 2023, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 218 %, soit 11 points de plus qu'au 31 décembre 2022. Les fonds propres de niveau 1 représentent 89 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	651 608	634 864
Fonds propres de base	208 061	200 228
- Niveau 1 non restreint	156 883	148 689
- Niveau 1 restreint	30 029	30 029
- Niveau 2	19 443	19 400
- Niveau 3	1 706	2 110
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	191 466	183 320
- Niveau 1 non restreint	156 883	148 689
- Niveau 1 restreint	30 029	30 029
- Niveau 2	4 554	4 601
- Niveau 3		
MCR	22 772	23 006
Ratio de couverture du MCR	841 %	797 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	208 061	200 228
- Niveau 1 non restreint	156 883	148 689
- Niveau 1 restreint	30 029	30 029
- Niveau 2	19 443	19 400
- Niveau 3	1 706	2 110
SCR	91 086	92 024
Ratio de couverture du SCR	228 %	218 %

Au 31 décembre 2023, le risque de marché de Prima représente 70 % du montant de SCR de base net et le risque de souscription santé 52 %.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	61 209	61 209
Risque de défaut des contreparties	8 029	8 029
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	45 428	54 124
Risque de souscription non-vie	272	272
Diversification	-27 167	-29 451
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	87 770	94 183
Risque opérationnel		4 253
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-6 413
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		92 024

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TSDI	10 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
29/12/2011	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		50 000				

AG.Mut

Les fonds propres sociaux d'AG.Mut sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	29 315	30 202
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées	0	0
- Autres	28 934	29 821
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-384	504
- Passage des placements en valeur de marché	-197	1 166
- Provisions techniques	-472	-529
• Provisions brutes	-9 093	-7 360
• Provisions cédées	8 621	6 831
- Marge de risque	-19	-133
- Réévaluation autres actifs	0	0
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	304	0
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	28 931	30 705

Au 31 décembre 2023, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 611 %, soit 40 points de plus qu'au 31 décembre 2022.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent la totalité du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	27 708	24 603
Fonds propres de base	28 931	30 705
- Niveau 1 non restreint	28 627	30 705
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	304	
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	28 627	30 705
- Niveau 1 non restreint	28 627	30 705
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3		
MCR	3 600	3 900
Ratio de couverture du MCR	795 %	787 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	28 931	30 705
- Niveau 1 non restreint	28 627	30 705
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	0	0
SCR	5 065	5 026
Ratio de couverture du SCR	571 %	611 %

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 82 % en risque de marché, 30 % en risque de défaut des contreparties et 17 % en risque de souscription santé, en lien avec les garanties et le type d'activité (acceptation d'assurance) proposés par AG.Mut.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 153	3 157
Risque de défaut des contreparties	1 143	1 143
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	671	671
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-1 102	-1 102
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	3 865	3 869
Risque opérationnel		1 161
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-4
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		5 026

Miag

Les fonds propres sociaux de la Miag sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	11 049	11 842
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées	0	0
- Autres	10 668	11 461
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-1 087	1
- Passage des placements en valeur de marché	-1 594	-912
- Provisions techniques	246	1 050
• Provisions brutes	1 143	2 398
• Provisions cédées	-897	-1 348
- Marge de risque	-117	-137
- Réévaluation autres actifs	0	0
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	378	0
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	9 963	11 843

Au 31 décembre 2023, la Miag couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 395 %, soit 27 points de plus qu'au 31 décembre 2022.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent près de 100 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 143	- 665
Fonds propres de base	9 963	11 843
- Niveau 1 non restreint	9 584	11 843
- Niveau 1 restreint		
- Niveau 2		
- Niveau 3	378	
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	9 584	11 843
- Niveau 1 non restreint	9 584	11 843
- Niveau 1 restreint		
- Niveau 2		
- Niveau 3		
MCR	3 700	4 000
Ratio de couverture du MCR	259 %	296 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	9 963	11 843
- Niveau 1 non restreint	9 584	11 843
- Niveau 1 restreint		
- Niveau 2		
- Niveau 3	378	
SCR	2 706	2 995
Ratio de couverture du SCR	368 %	395 %

Le risque de marché de la Miag représente 44 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 52 %, en lien avec les garanties santé proposées par la Miag.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	1 094	1 094
Risque de défaut des contreparties	1 134	1 134
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	1 314	1 314
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-1 033	-1 033
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	2 508	2 508
Risque opérationnel		487
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		2 995

VIASANTÉ Mutuelle

Les montants relatifs à l'exercice 2023 intègrent la fusion absorption avec transfert de portefeuille entre VIASANTÉ Mutuelle et MUTUELLE Bleue.

Les fonds propres sociaux de VIASANTÉ Mutuelle sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	736 126	887 596
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	29 206	32 778
- Dettes subordonnées	168 250	168 250
- Autres	538 670	686 568
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	31 520	71 651
Dont passage des placements en valeur de marché	-12 742	9 027
- Provisions techniques	31 437	80 857
• Provisions brutes	37 125	122 169
• Provisions cédées	-5 688	-41 312
- Marge de risque	-4 899	-21 648
- Réévaluation autres actifs	10 190	12 343
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	2 104	-10 949
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	5 431	2 020
Autres	-5 431	-2 020
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	-143 500	-146 619
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	618 716	810 608

Au 31 décembre 2023, VIASANTÉ Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 368 %, soit 86 points de moins qu'au 31 décembre 2022. La diminution du ratio s'explique principalement par l'augmentation du capital de solvabilité requis faisant suite à l'acquisition de Mutuelle Bleue.

Les fonds propres de niveau 1 représentent la totalité des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	49 057	201 737
Fonds propres de base	618 716	810 608
- Niveau 1 non restreint	597 293	790 997
- Niveau 1 restreint	19 319	19 611
- Niveau 2	0	
- Niveau 3	2 104	
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	616 612	810 608
- Niveau 1 non restreint	597 293	790 997
- Niveau 1 restreint	19 319	19 611
- Niveau 2	0	
- Niveau 3		
MCR	34 082	55 133
Ratio de couverture du MCR	1809 %	1470 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	618 716	810 608
- Niveau 1 non restreint	597 293	790 997
- Niveau 1 restreint	19 319	19 611
- Niveau 2	0	
- Niveau 3	2 104	
SCR	136 329	220 532
Ratio de couverture du SCR	454 %	368 %

Le SCR de VIASANTÉ Mutuelle est principalement composé du risque de souscription santé (51 % de son SCR de base net) et du risque de marché (63 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	125 267	125 361
Risque de défaut des contreparties	12 096	12 096
Risque de souscription vie	37 672	37 672
Risque de souscription santé	101 902	101 902
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-77 176	-77 194
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	199 761	199 839
Risque opérationnel		31 719
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-77
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-10 949
SCR		220 532

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	12 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/11/2014	TSDI	150 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
15/10/2003	Emprunt	6 250	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
Dettes subordonnées		168 250				

La Mondiale

Les fonds propres de La Mondiale sont composés de son fonds d'établissement ou fonds initial, de la mise en réserve des résultats, classés dans Autres, des titres subordonnés ainsi que des certificats mutualistes émis par cette société.

L'augmentation de 5,6 M€ du fonds initial est due à l'émission de certificats mutualistes (3,8 M€ de certificats mutualistes et 1,8 M€ de droits d'adhésion).

La Mondiale a reçu à ce titre l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est également inclus dans les fonds propres Solvabilité 2 de la société.

Montants en k€	31/12/202	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	6 417 023	6 430 079
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
- Fonds initial	544 057	549 671
- Dettes subordonnées	3 723 214	3 682 813
- Autres	2 147 732	2 195 574
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	303 202	951 873
- Passage des placements en valeur de marché	-1 272 968	29 029
- Provisions techniques	1 864 820	1 248 191
• Provisions brutes	1 878 364	1 248 191
• Provisions cédées	-13 544	0
- Marge de risque	-483 255	-415 523
- Réévaluation autres actifs	-1 008	-771
- Réévaluation autres passifs	-168 855	-141 541
- Impôts différés	0	0
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	364 469	232 487
Autres	-374 269	-247 487
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	-189 637
Fonds excédentaire	1 157 697	1 108 664
Fonds propres Solvabilité 2	7 503 654	8 053 491

Au 31 décembre 2023, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 272 %. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 82 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 41 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	32 451 987	30 461 858
Fonds propres de base	7 503 654	8 053 491
- Niveau 1 non restreint	4 144 909	4 792 802
- Niveau 1 restreint	1 245 563	1 291 726
- Niveau 2	1 665 921	1 500 444
- Niveau 3	447 260	468 519
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	5 361 718	6 157 358
- Niveau 1 non restreint	4 144 909	4 792 802
- Niveau 1 restreint	1 036 227	1 198 201
- Niveau 2	180 581	166 355
- Niveau 3		
MCR	902 906	831 776
Ratio de couverture du MCR	594 %	740%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	6 534 691	7 338 805
- Niveau 1 non restreint	4 144 909	4 792 802
- Niveau 1 restreint	1 036 227	1 198 201
- Niveau 2	1 353 555	1 347 802
- Niveau 3		
SCR	2 707 109	2 695 605
Ratio de couverture du SCR	241 %	272%

Le risque de marché représente 88 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 17,5 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne et la retraite.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 230 794	4 507 539
Risque de défaut des contreparties	176 963	176 963
Risque de souscription vie	444 509	1 006 879
Risque de souscription santé	313 786	317 142
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-619 716	-996 209
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	2 546 336	5 012 314
Risque opérationnel		149 268
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 465 977
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		2 695 605

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive 2009/138/CE. Les caractéristiques des titres subordonnés sont présentées ci-après :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds Propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
25/11/2005	PSSDI	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
11/12/2014	TSDI	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/12/2002	TSDI	10 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	496 906	Externe	26/01/2047	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	375 023	Externe	14/12/2047	Niveau 2	non
18/01/2018	TSR	290 643	Externe	18/01/2048	Niveau 2	non
24/10/2019	TSDI	500 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
23/06/2020	TSR	500 000	Externe	23/06/2031	Niveau 2	non
20/10/2020	TSR	500 000	Externe	20/04/2026	Niveau 3	non
Dettes subordonnées		3 531 978				

La Mondiale Europartner

Les fonds propres de La Mondiale Europartner sont composés du capital, des résultats passés ou futurs attendus ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	421 668	426 533
- Capital en actions ordinaires	173 182	173 182
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	0	0
- Fonds excédentaire	0	0
- Dettes subordonnées	140 000	140 000
- Autres	108 486	113 351
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	148 302	158 596
- Passage des placements en valeur de marché	-37 104	-23 312
- Provisions techniques	376 481	393 633
• Provisions brutes	775 075	565 971
• Provisions cédées	-398 595	-172 338
- Marge de risque	-135 728	-153 490
- Réévaluation autres actifs	-1 040	-1 022
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	-55 702	-58 716
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	1 395	1 503
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	-1 395	-1 503
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	568 575	583 626

Au 31 décembre 2023, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 231 %, soit 15 points de plus qu'au 31 décembre 2022. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 91 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	17 641 422	18 289 947
Fonds propres de base	568 575	583 626
- Niveau 1 non restreint	429 969	445 129
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	48 605	48 497
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	533 096	548 348
- Niveau 1 non restreint	429 969	445 129
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	13 127	13 219
- Niveau 3		
MCR	65 635	66 093
Ratio de couverture du MCR	812 %	830 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	568 575	583 626
- Niveau 1 non restreint	429 969	445 129
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	48 605	48 497
- Niveau 3		
SCR	262 541	252 247
Ratio de couverture du SCR	217 %	231 %

Le risque de marché représente 68 % du SCR de base net et le risque de souscription vie 55 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	180 139	547 445
Risque de défaut des contreparties	20 991	20 991
Risque de souscription vie	145 048	222 980
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-80 835	-144 131
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	265 344	647 284
Risque opérationnel		45 620
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-381 941
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-58 716
SCR		252 247

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
30/12/2011	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
19/09/2013	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSR	50 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		140 000				

La Mondiale Partenaire

Les fonds propres de La Mondiale Partenaire sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques. Elle est toutefois sans impact sur la période, étant plafonnée en vertu de la comparaison entre les exigences Solvabilité 2 et les exigences Solvabilité 1 conformément à la réglementation.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est reconnu dans les fonds propres de la société.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds propres comptes sociaux	1 271 028	1 233 320
- Capital en actions ordinaires	73 413	73 413
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
- Fonds initial	0	0
- Dettes subordonnées	310 000	310 000
- Autres	781 959	744 251
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	41 866	-34 011
- Passage des placements en valeur de marché	-589 705	-347 487
- Provisions techniques	919 105	547 613
• Provisions brutes	1 631 219	874 789
• Provisions cédées	-712 113	-327 176
- Marge de risque	-275 340	-237 791
- Réévaluation autres actifs	-18	-18
- Réévaluation autres passifs	-1 550	670
- Impôts différés	-13 411	0
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	2 785	3 002
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	-2 785	-3 002
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	88 769	35 104
Fonds propres Solvabilité 2	1 398 878	1 231 411

Au 31 décembre 2023, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 160 %. Les fonds propres de niveau 1 représentent 92 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 5 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2022	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	31 035 887	32 848 561
Fonds propre de base	1 398 878	1 231 411
- Dont niveau 1 non restreint	1 091 663	924 413
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	97 215	96 998
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 347 006	1 172 834
- Dont niveau 1 non restreint	1 091 663	924 413
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	45 343	38 421
- Niveau 3		
MCR	226 717	192 107
Ratio de couverture du MCR	594 %	611 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 398 878	1 231 411
- Dont niveau 1 non restreint	1 091 663	924 413
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	97 215	96 998
- Niveau 3		
SCR	890 232	768 428
Ratio de couverture du SCR	157 %	160 %

Le risque de marché représente 85 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 28 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	478 570	1 463 860
Risque de défaut des contreparties	211 444	211 444
Risque de souscription vie	222 538	479 456
Risque de souscription santé	0	0
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-241 260	-430 274
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	671 293	1 724 486
Risque opérationnel		97 135
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 053 193
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		768 428

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI 2004	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
31/10/2007	TSDI 2007	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSR 2016	100 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		310 000				

Annexes

États de reporting quantitatifs publics

31 décembre 2023 - Données en milliers d'euros

Sommaire

SGAM AG2R LA MONDIALE	121
AG2R Prévoyance	137
Arpege Prévoyance	157
Prima	177
AG. Mut	197
Miag	217
VIASANTÉ Mutuelle	235
La Mondiale	255
La Mondiale Europartner	273
La Mondiale Partenaire	289

SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	255 690
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	50 843 285
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 373 657
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 424 167
– Actions	R0100	1 761 677
• Actions – cotées	R0110	1 665 790
• Actions – non cotées	R0120	95 887
– Obligations	R0130	34 367 184
• Obligations d'État	R0140	11 746 268
• Obligations d'entreprise	R0150	22 263 006
• Titres structurés	R0160	342 941
• Titres garantis	R0170	14 969
– Organismes de placement collectif	R0180	4 300 133
– Produits dérivés	R0190	0
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 122 603
– Autres investissements	R0210	2 493 865
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	31 555 373
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	322 262
– Avances sur police	R0240	273 946
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	48 316
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 230 094
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	677 100
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	677 100
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 549 637
– Santé similaire à la vie	R0320	1 197 182
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	352 454
– Vie UC et indexés	R0340	3 357
Dépôts auprès des cédantes	R0350	401 924
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 008 807
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	201 024
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 947 254
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 327 884
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	272 942
Total de l'actif	R0500	91 366 539

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 659 399
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	760
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	731
• Marge de risque	R0550	30
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 658 638
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	3 538 707
• Marge de risque	R0590	119 931
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	35 196 606
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 587 582
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	3 475 941
• Marge de risque	R0640	111 642
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	31 609 024
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	31 006 676
- Marge de risque	R0680	602 348
Provisions techniques UC et indexés	R0690	31 172 424
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	30 915 660
- Marge de risque	R0720	256 765
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	117 204
Provisions pour retraite	R0760	104 619
Dépôts des réassureurs	R0770	358 609
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	243 048
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	403 426
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	3 571 579
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	730 591
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	374 845
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 964 064
Passifs subordonnés	R0850	3 446 315
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	189 637
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 256 678
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	82 342 728
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 023 812

S.05.01.02 - 01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		C0160	C0200
Primes émises																			
Brutes - Assurance directe	R0110	1 398 487	476 068				0					53							1 874 608
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	991 639	325 016				0					0							1 316 654
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140	384 689	290 730				0					0							675 419
Nettes	R0200	2 005 437	510 353				0					53							2 515 843
Primes acquises																			
Brutes - Assurance directe	R0210	1 398 487	475 224				0					53							1 873 764
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	991 639	325 016				0					0							1 316 654
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240	384 689	48 308				0					0							432 997
Nettes	R0300	2 005 437	751 932				0					53							2 757 422
Charge des sinistres																			
Brute - Assurance directe	R0310	1 233 391	435 527		23		231					-32							1 669 140
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	798 791	543 401		0		0					0							1 342 192
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340	353 422	60 142		0		0					0							413 564
Nette	R0400	1 678 760	918 785		23		231					-32							2 597 767
Dépenses engagées	R0550	388 546	111 487	2	0		5					7							500 047
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1200																		
Total des dépenses	R1300																		500 047

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brutes	R1410	466 492	3 464 786	3 417 639	69 933	0	81 288	311 992		7 812 130	
Part des réassureurs	R1420	199 817	17 898	311 730	315	0	-2 309	29 951		557 402	
Nettes	R1500	266 675	3 446 887	3 105 909	69 619	0	83 597	282 042		7 254 728	
Primes acquises											
Brutes	R1510	466 491	3 476 224	3 417 639	70 198	0	81 288	311 992		7 823 832	
Part des réassureurs	R1520	199 817	28 432	311 730	315	0	-2 309	29 951		567 936	
Nettes	R1600	266 674	3 447 791	3 105 909	69 883	0	83 597	282 042		7 255 896	
Charge des sinistres											
Brute	R1610	493 367	6 088 485	2 682 470	46 892	0	31 594	232 712		9 575 520	
Part des réassureurs	R1620	299 415	130 973	27 147	0	0	-6 613	35 706		486 628	
Nette	R1700	193 953	5 957 512	2 655 323	46 892	0	38 207	197 006		9 088 892	
Dépenses engagées	R1900	21 557	516 331	277 163	18 033	0	12 734	19 684		865 502	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500										
Total des dépenses	R2600									865 502	
Montant total des rachats	R2700	0	2 660 181	1 653 569	0	0	0	0		4 313 749	

S.05.02.04 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0080	C0020	C0140
R0010			
Primes émises			
Brutes – Assurance directe	R0110	1 874 608	1 874 608
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 316 654	1 316 654
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0
Part des réassureurs	R0140	675 419	675 419
Nettes	R0200	2 515 843	2 515 843
Primes acquises			
Brutes – Assurance directe	R0210	1 873 764	1 873 764
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 316 654	1 316 654
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0
Part des réassureurs	R0240	432 997	432 997
Nettes	R0300	2 757 422	2 757 422
Charge des sinistres			
Brute – Assurance directe	R0310	1 669 140	1 669 140
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 342 192	1 342 192
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0
Part des réassureurs	R0340	413 564	413 564
Nette	R0400	2 597 767	2 597 767
Dépenses engagées	R0550	500 047	500 047
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		500 047

S.05.02.04 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0220	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
	R1400		BE	IT	LU	NC	PF	
Primes émises								
Brutes	R1410	7 112 113	32 143	587 332	55 785	9 890	14 868	7 812 130
Part des réassureurs	R1420	557 402						557 402
Nettes	R1500	6 554 711	32 143	587 332	55 785	9 890	14 868	7 254 728
Primes acquises								
Brutes	R1510	7 123 815	32 143	587 332	55 785	9 890	14 868	7 823 832
Part des réassureurs	R1520	567 936						567 936
Nettes	R1600	6 555 879	32 143	587 332	55 785	9 890	14 868	7 255 896
Charge des sinistres								
Brute	R1610	7 994 312	251 779	1 160 873	102 665	25 039	40 852	9 575 520
Part des réassureurs	R1620	486 628						486 628
Nette	R1700	7 507 684	251 779	1 160 873	102 665	25 039	40 852	9 088 892
Dépenses engagées	R1900	835 651	3 333	22 942	1 539	1 103	935	865 502
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500							
Total des dépenses	R2600							865 502
Montant total des rachats	R2700	3 361 641	202 565	645 864	20 166	14 636	16 349	4 261 221

S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	70 028 430	525 077	0	284 542	0
Fonds propres de base	R0020	8 642 577	-525 077	0	-257 020	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	9 984 546	-542 499	0	-239 598	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 378 407	924	0	164 104	0

S.23.01.22 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déductions						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	594 865	594 865			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	1 143 769	1 143 769			
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	7 270 178	7 270 178			
Passifs subordonnés	R0140	3 256 678		1 287 716	1 500 444	468 519
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0210	2 280 944	2 280 944			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	1 341 969	1 341 969			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses selon la méthode fondée sur la déduction et l'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	2 280 944	2 280 944			
Total déductions	R0280	3 622 913	3 622 913			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 642 577	5 385 898	1 287 716	1 500 444	468 519
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	11 365	11 365			
Institution de retraite professionnelle	R0420	1 330 604	1 330 604			
Entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	1 341 969	1 341 969			

Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Fonds propres en cas d'utilisation de la D&A, soit exclusivement, soit en combinaison avec la première méthode

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0520	8 642 577	5 385 898	1 287 716	1 500 444	468 519
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	8 174 058	5 385 898	1 287 716	1 500 444	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0560	8 642 577	5 385 898	1 287 716	1 500 444	468 519
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	7 030 926	5 385 898	1 287 716	357 312	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	1 786 558				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	394 %				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par D&A)	R0660	9 984 546	6 727 868	1 287 716	1 500 444	468 519
Capital de solvabilité requis total du groupe	R0680	5 378 407				
Ratio total des fonds propres éligibles sur SCR total du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par D&A)	R0690	186 %				

S.23.01.22 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 023 812
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	15 000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 738 634
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	7 270 178
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	68 036
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	68 036

S.25.01.22 – Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	4 937 604		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	239 823		
Risque de souscription en vie	R0030	1 264 509		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	899 152		-Ecart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	272		- Aucun
Diversification	R0060	-1 544 179		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 797 181		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	311 794
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 009 073
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-51 801
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'article 336, point a), du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion de toute exigence de capital supplémentaire	R0200	4 048 101
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	0
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	0
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	0
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	0
Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0220	5 378 407

Autres informations sur le SCR		
Exigence de capital pour le sousmodule risque sur actions fondé sur la duration	R0400	0
Montant total des exigences de capital de solvabilité notionnelles pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	1 786 558		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	1 330 306		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	5 766		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	1 324 540		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0530			
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	R0540			
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550			
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555			
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par D&A	R0560			
Capital de solvabilité requis total du groupe	R0570	5 378 407		

S.32.01 – Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe		
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise			
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260			
LEI/969500Z0YXHNWU76S762	FR	LA MONDIALE GROUPE	10	GIE	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1	C0250	1			
LEI/9695008H4RK5EISRK50	FR	ARIAL CNP ASSURANCES	9	societe anonyme	2	ACPR	60,00%	60,00%	60,00%		2	60,00%	1					2
LEI/969500N6P70UZ0Z2D782	FR	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500K8WJD4DHVGG477	FR	SGAPS AG2R LA MONDIALE	6	SGAPS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/9695004M014SC6YP9328	FR	AG2R Prevoyance	4	institution de prevoyance	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500NL3ILY4G9E3Q26	FR	AGMUT	2	UM	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500NCK4H8WZPXOD59	FR	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2		89,00%	83,16%	89,00%		1	83,16%	1					1
LEI/969500LOT16HX3R78P61	FR	La Mondiale	1	societe d assurance mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/5493006JRVV78QV6K46	LU	La Mondiale Europartner	1	societe anonyme	2	CAA	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500KVF28A0DD98378	FR	La Mondiale Partenaire	1	societe anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500W1HBHF2QTX49	FR	MiAG	4	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/96950043BCAW7GH5XA72	FR	MPJ	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500AHM7G09ZB070	FR	Prima	2	societe anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500LNT10YWOBW1330	FR	Via Sante	4	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1
LEI/969500A78OSOFST8PC40	FR	La Mondiale Retraite Supplémentaire	9	societe anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1					1

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprse	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI/969500YXWUVZU5ZH35	FR	ARPEGE	4	institution de prevoyance	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
LEI/969500ZY4YHADNBSZ404	FR	AG2R la Mondiale Gestion d'actifs	8	societe anonyme	2	AMF	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		4	
SC/35185889	FR	82 92 Reaumur	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/817487077	FR	AGLM IMMO	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/401397765	FR	AEGIDE DOMITYS	99	SAS	2		67,00%	67,00%	67,00%		1	67,00%	1		3	
SC/823222211	FR	SCI Pacifique	10	SCI	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/5668501993	FR	STAM EC	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/801947052	FR	GIE AG2R	10	GIE	2		72,73%	69,09%	72,73%		1	69,09%	1		1	
SC/480994839	FR	AG2R la Mondiale Gestion immobiliere	10	SAS	2		99,88%	99,88%	99,88%		1	99,88%	1		1	
SC/441977303	FR	68 Faubourg	10	SARL	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/488132465	FR	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/57837270	FR	Bristol	10	SA	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/401403894	FR	PARC BRAUN	10	SCI	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/345083588	FR	UCR	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/949419931	FR	AG2R LA MONDIALE Solutions	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/480434281	FR	ADEP	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/909721128	FR	ALM SilverPierre	10	SCI	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/389145251	FR	EUROVIE CONSEIL	10	SARL	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/852922962	FR	ALM Innovation	10	SAS	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	

AG2R Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	170 054
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 695 828
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	535 919
- Actions	R0100	136 572
• Actions - cotées	R0110	109 778
• Actions - non cotées	R0120	26 794
- Obligations	R0130	3 710 593
• Obligations d'État	R0140	1 162 798
• Obligations d'entreprise	R0150	2 525 981
• Titres structurés	R0160	21 813
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	111 616
- Produits dérivés	R0190	1 044
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	200 085
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 666
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	5 666
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 206 501
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 247 978
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	1 247 978
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 958 523
- Santé similaire à la vie	R0320	1 265 690
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	692 833
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	387 139
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 364 017
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	107 914
Autres créances (hors assurance)	R0380	56 524
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	339 265
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4 525
Total de l'actif	R0500	10 337 433

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 286 619
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 286 619
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	3 193 154
• Marge de risque	R0590	93 465
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 305 307
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 807 653
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	2 727 809
• Marge de risque	R0640	79 844
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 497 654
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	1 455 063
• Marge de risque	R0680	42 590
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 039
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	61 689
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	8 369
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	14 373
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	200 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	188 359
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	504 723
Autres dettes (hors assurance)	R0840	200 424
Passifs subordonnés	R0850	421 809
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	146 619
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	275 190
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 389
Total du passif	R0900	9 207 100
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 130 333

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes	R1410	406 979	500 843				13 308	92 622	1 013 752	
Part des réassureurs	R1420	178 522	251 816				2 475	25 233	458 045	
Nettes	R1500	228 457	249 028				10 833	67 389	555 706	
Primes acquises										
Brutes	R1510	426 998	516 668				-6 907	98 430	1 035 189	
Part des réassureurs	R1520	186 129	256 561				-2 736	28 289	468 243	
Nettes	R1600	240 869	260 106				-4 171	70 141	566 946	
Charge des sinistres										
Brute	R1610	401 761	243 670				-27 515	104 875	722 791	
Part des réassureurs	R1620	220 735	116 611				-7 590	33 172	362 928	
Nette	R1700	181 026	127 059				-19 925	71 703	359 863	
Dépenses engagées	R1900	31 831	39 070				642	3 262	74 806	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600								74 806	
Montant total des rachats	R2700									

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	1 165 580		0	0	0	0	0	289 484	1 455 063
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	594 749		0	0	0	0	0	98 084	692 833
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	570 831		0	0	0	0	0	191 400	762 231
Marge de risque	R0100	34 117	0		0			0	8 473	42 590
Provisions techniques – Total	R0200	1 199 696	0		0			0	297 957	1 497 654

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170	C0180	C0190			
Provisions techniques calculées comme un tout							
R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
R0020							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute							
R0030		2 470 309	0	0	257 500		2 727 809
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		1 201 410	0	0	64 280		1 265 690
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		1 268 898	0	0	193 220		1 462 118
Marge de risque							
R0130							
R0200							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total		2 542 615		0	265 038		2 807 653

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
<i>Provisions pour primes</i>									
R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	528 128
R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	228 428
R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	299 700
<i>Provisions pour sinistres</i>									
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	2 665 025
R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	1 019 550
R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	1 645 476
R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	3 193 154
R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	1 945 176
R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	93 465
Provisions techniques - Total									
R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	3 286 619
R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	1 247 978
R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	2 038 641
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie									

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement											Somme des années (cumulés) C0180			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				
Précédentes	R0100												C0170	211	
N-9	R0160	1 122 194	356 090	73 482	17 170	4 104	452	295	444	54	142		C0170	142	1 574 426
N-8	R0170	1 197 399	353 254	63 277	20 580	3 453	911	2 173	203	166			C0170	166	1 641 417
N-7	R0180	1 167 158	356 050	83 278	19 347	3 777	1 133	352	319				C0170	319	1 631 415
N-6	R0190	1 132 507	360 141	78 450	22 193	3 768	2 907	522					C0170	522	1 600 488
N-5	R0200	1 212 480	372 703	66 649	23 070	6 470	1 588						C0170	1 588	1 682 959
N-4	R0210	1 187 046	341 423	87 996	32 750	3 817							C0170	3 817	1 653 033
N-3	R0220	1 130 518	354 819	104 042	31 618								C0170	31 618	1 620 997
N-2	R0230	1 381 894	393 954	162 804									C0170	162 804	1 938 652
N-1	R0240	1 483 714	454 967										C0170	454 967	1 938 682
N	R0250	1 497 320											C0170	1 497 320	1 497 320
	Total												C0170	2 153 475	16 779 600

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100										168	R0100	203
N-9	R0160	0	242 403	116 449	3 115	1 365	400	181	40	22		R0160	18
N-8	R0170	0	442 864	306 458	2 641	930	434	500	262			R0170	215
N-7	R0180	867 352	501 397	238 503	33 835	956	129	132				R0180	103
N-6	R0190	911 517	544 324	256 048	46 306	1 374	499					R0190	398
N-5	R0200	1 004 810	525 442	275 531	54 895	1 297						R0200	1 044
N-4	R0210	831 573	506 605	272 012	40 038	3 049						R0210	2 575
N-3	R0220	944 606	665 513	344 807	41 318							R0220	34 227
N-2	R0230	1 242 565	770 362	454 719								R0230	377 174
N-1	R0240	1 462 130	819 510									R0240	697 494
N	R0250	1 551 037										R0250	1 362 142
	Total											R0260	2 475 594

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 591 925	0	0	80 350	0
Fonds propres de base	R0020	1 405 523	0	0	-34 415	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 377 683	0	0	-45 570	0
Capital de solvabilité requis	R0090	948 087	0	0	5 535	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 154 421	0	0	-45 902	0
Minimum de capital requis	R0110	426 639	0	0	2 491	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 372	1 372			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	958 907	958 907			
Passifs subordonnés	R0140	275 190		108 814	166 376	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	170 054				170 054
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 405 523	960 279	108 814	166 376	170 054
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 405 523	960 279	108 814	166 376	170 054
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 235 470	960 279	108 814	166 376	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 377 683	960 279	108 814	166 376	142 213
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 154 421	960 279	108 814	85 328	
Capital de solvabilité requis	R0580	948 087				
Minimum de capital requis	R0600	426 639				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	145 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	271 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 130 333
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	171 426
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	958 907
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	45 661
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	18 429
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	64 090

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	436 547		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	42 720		
Risque de souscription en vie	R0030	61 316		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	610 736		- Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-280 543		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	870 776		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	114 618
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-37 307
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	948 087
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	948 087

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _{NL}	Résultat MCR _{NL}
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	327 573	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	481 720	1 110 632		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 463 456	717 874		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		118 333

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			712 372	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			49 859	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 462 118	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				91 233 166

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	445 905
SCR	R0310	948 087
Plafond du MCR	R0320	426 639
Plancher du MCR	R0330	237 022
MCR combiné	R0340	426 639
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	426 639

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	327 573	118 333
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	696 487	251 600
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	313 419	113 220
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	174 122	62 900
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	313 419	113 220
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	313 419	113 220

Arpege Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	26 488
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	250
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	510 956
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	38 864
- Actions	R0100	284
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	284
- Obligations	R0130	414 225
• Obligations d'État	R0140	164 259
• Obligations d'entreprise	R0150	249 966
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	57 494
- Produits dérivés	R0190	89
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	62 493
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	18 320
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	18 320
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	44 173
- Santé similaire à la vie	R0320	20 111
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	24 063
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	13 938
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	82 399
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	397
Autres créances (hors assurance)	R0380	27 485
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	53 028
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	150
Total de l'actif	R0500	777 585

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	179 294
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	179 294
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	171 629
• Marge de risque	R0590	7 665
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	279 096
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	183 017
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	175 140
• Marge de risque	R0640	7 877
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	96 079
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	91 973
• Marge de risque	R0680	4 106
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	375
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 233
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 413
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7 587
Autres dettes (hors assurance)	R0840	32 898
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	125
Total du passif	R0900	512 021
Excédent d'actif sur passif	R1000	265 565

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		C0300
Primes émises											
Brutes	R1410	22 811					10 242	7 157			49 810
Part des réassureurs	R1420	10 950					182	764			15 943
Nettes	R1500	11 861					10 060	6 393			33 867
Primes acquises											
Brutes	R1510	21 936					10 212	8 370			49 713
Part des réassureurs	R1520	8 590					427	1 265			13 390
Nettes	R1600	13 345					9 785	7 105			36 322
Charge des sinistres											
Brute	R1610	11 567					6 224	2 384			49 504
Part des réassureurs	R1620	8 678					977	1 806			61 764
Nette	R1700	2 889					5 247	578			-12 260
Dépenses engagées	R1900	3 134					1 202	520			4 827
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500										
Total des dépenses	R2600										4 827
Montant total des rachats	R2700										

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	49 950							42 023		91 973
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	19 558							4 505		24 063
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	30 393							37 518		67 911
Marge de risque	R0100	2 363							1 743		4 106
Provisions techniques - Total	R0200	52 314							43 766		96 079

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0160	C0170				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030		114 344	0	60 796	175 140
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		19 547	0	564	20 111
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		94 797	0	60 232	155 029
Marge de risque	R0100	5 410		0	2 467	7 877
Provisions techniques - Total	R0200	119 754		0	63 263	183 017

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010									
	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brutes	R0060	12 367	17 299	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	8	1 261	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	12 359	16 038	0	0	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brutes	R0160	27 920	114 043	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	916	16 135	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	27 004	97 909	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	40 287	131 343	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	39 363	113 947	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	1 729	5 936	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	42 016	137 278	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	924	17 396	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	41 092	119 883	0	0	0	0	0	0	0

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout								
R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
<i>Provisions pour primes</i>								
Brutes	0	0	0					29 666
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0					1 269
R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	0	0	0					28 397
R0150								
<i>Provisions pour sinistres</i>								
Brutes	0	0	0					141 964
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0					17 051
R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	0	0	0					124 913
R0250								
Total meilleure estimation - brut	0	0	0					171 629
Total meilleure estimation - net	0	0	0					153 310
R0270								
Marge de risque	0	0	0					7 665
R0280								
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	0	0	0					179 294
R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	0	0	0					18 320
R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	0	0	0					160 975
R0340								

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes											271	R0100
N-9	0	0	13 859	8 345	6 660	369	126	91	104	148		R0160
N-8	0	22 453	15 063	8 547	1 084	280	207	36	12			R0170
N-7	51 526	26 998	19 614	3 467	790	638	270	251				R0180
N-6	56 583	24 530	13 082	3 798	913	555	623					R0190
N-5	53 115	49 125	17 637	8 045	349	350						R0200
N-4	56 550	47 046	23 792	8 834	3 186							R0210
N-3	54 927	29 853	25 633	7 552								R0220
N-2	77 347	39 624	35 599									R0230
N-1	74 532	39 669										R0240
N	66 128											R0250
												Total
												R0260
												134 334

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	458 391	0	0	5 401	0
Fonds propres de base	R0020	265 565	0	0	-3 217	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	253 263	0	0	-4 278	0
Capital de solvabilité requis	R0090	94 577	0	0	397	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	239 077	0	0	-4 337	0
Minimum de capital requis	R0110	32 553	0	0	264	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 000	5 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	234 077	234 077			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	26 488				26 488
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	265 565	239 077			26 488
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	265 565	239 077			26 488
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	239 077	239 077			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	253 263	239 077	0	0	14 187
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	239 077	239 077	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	94 577				
Minimum de capital requis	R0600	32 553				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	268 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	734 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	265 565
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 488
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	234 077
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	2 331
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 331

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	51 461		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 165		
Risque de souscription en vie	R0030	5 355		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	59 738		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-31 257		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	92 462		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 351
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-4 236
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	94 577
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	94 577

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _{NL}	Résultat MCR _{NL}
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	22 779	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	39 363	61 195		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	113 947	36 768		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		9 774

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			59 914	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			7 996	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			155 029	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				6 738 939

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	32 553
SCR	R0310	94 577
Plafond du MCR	R0320	42 560
Plancher du MCR	R0330	23 644
MCR combiné	R0340	32 553
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	32 553

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	22 779	9 774
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	66 180	28 397
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	29 781	12 779
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	16 545	7 099
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	22 779	9 774
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	22 779	9 774

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	2 110
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	768 796
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	67 398
- Actions	R0100	417
• Actions - cotées	R0110	416
• Actions - non cotées	R0120	1
- Obligations	R0130	625 518
• Obligations d'État	R0140	197 534
• Obligations d'entreprise	R0150	419 630
• Titres structurés	R0160	8 354
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	75 454
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	10
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	412 852
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	33 788
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	33 788
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	379 064
- Santé similaire à la vie	R0320	379 064
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	38 684
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 516
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 817
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 109
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	1 234 884

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	61 567
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	760
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	731
• Marge de risque	R0550	30
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	60 806
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	58 423
• Marge de risque	R0590	2 383
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	573 297
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	573 297
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	550 828
• Marge de risque	R0640	22 469
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 614
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	283 123
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	19
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	34 441
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 903
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	20 179
Autres dettes (hors assurance)	R0840	41 288
Passifs subordonnés	R0850	49 429
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	49 429
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 006
Total du passif	R0900	1 068 865
Excédent d'actif sur passif	R1000	166 020

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280			C0300
Primes émises											
Brutes	R1410	29 844									29 844
Part des réassureurs	R1420	19 358									19 358
Nettes	R1500	10 486									10 486
Primes acquises											
Brutes	R1510	29 733									29 733
Part des réassureurs	R1520	19 358									19 358
Nettes	R1600	10 376									10 376
Charge des sinistres											
Brute	R1610	47 961									47 961
Part des réassureurs	R1620	33 654									33 654
Nette	R1700	14 306									14 306
Dépenses engagées	R1900	6 310									6 310
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500										
Total des dépenses	R2600										6 310
Montant total des rachats	R2700										

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	C0020	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		C0090	C0100	C0150
		C0030	C0040	C0050	C0060			
	Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090							
Marge de risque	R0100							
Provisions techniques - Total	R0200							

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0160	C0170				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	550 828				550 828
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	379 064				379 064
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	171 763				171 763
Marge de risque	R0100	22 469				22 469
Provisions techniques - Total	R0200	573 297				573 297

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
<i>Provisions pour primes</i>									
Brutes	R0060	2	-1 657	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-139	-9 238	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	142	7 581	0	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour sinistres</i>									
Brutes	R0160	521	59 556	205	0	0	205	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	358	42 807	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	163	16 749	205	0	0	205	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	524	57 899	205	0	0	205	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	305	24 330	205	0	0	205	0	0
Marge de risque	R0280	21	2 362	8	0	0	8	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	545	60 261	213	0	0	213	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	219	33 569	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	326	26 692	213	0	0	213	0	0

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
<i>Provisions pour primes</i>											
Brutes	R0060		0								-1 654
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		0								-9 377
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		0								7 723
<i>Provisions pour sinistres</i>											
Brutes	R0160		321								60 808
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		0								43 165
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		321								17 643
Total meilleure estimation - brut	R0260		321								59 154
Total meilleure estimation - net	R0270		321								25 366
Marge de risque	R0280		13								2 413
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320		334								61 567
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330		0								33 788
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		334								27 779

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											202
N-9	0	0	7 065	3 227	38	0	0	0	0	0	0
N-8	0	15 928	10 712	1 643	0	0	0	0	0	0	0
N-7	19 848	10 955	4 213	615	0	0	0	0	0	0	0
N-6	29 689	15 656	8 526	1 848	0	0	0	0	0	0	0
N-5	42 383	16 843	7 690	770	0	0	0	0	0	0	0
N-4	40 682	20 483	9 250	1 378	0	0	0	0	0	0	0
N-3	37 330	13 890	2 379	324	0	0	0	0	0	0	300
N-2	34 799	12 752	4 409	0	0	0	0	0	0	0	3 973
N-1	37 489	13 747	0	0	0	0	0	0	0	0	11 896
N	31 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 427
Total											43 791

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	634 864	0	0	9 396	0
Fonds propres de base	R0020	200 228	0	0	-2 668	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	200 228	0	0	-2 668	0
Capital de solvabilité requis	R0090	92 024	0	0	1 461	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	183 320	0	0	-3 524	0
Minimum de capital requis	R0110	23 006	0	0	365	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	30 490	30 490			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	118 200	118 200			
Passifs subordonnés	R0140	49 429		30 029	19 400	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 110				2 110
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	200 228	148 689	30 029	19 400	2 110
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	200 228	148 689	30 029	19 400	2 110
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	198 118	148 689	30 029	19 400	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	200 228	148 689	30 029	19 400	2 110
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	183 320	148 689	30 029	4 601	
Capital de solvabilité requis	R0580	92 024				
Minimum de capital requis	R0600	23 006				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	218 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	797 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	166 020
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	15 221
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	32 599
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	118 200
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	61 209		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 029		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	54 124		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	272		- Aucun
Diversification	R0060	-29 451		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	94 183		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 253
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-6 413
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	92 024
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	92 024

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
Résultat MCR _{NL}	R0010	3 338		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		305	709
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		24 330	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		205	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		205	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		321	53
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	3 607

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	171 763	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	6 945
SCR	R0310	92 024
Plafond du MCR	R0320	41 411
Plancher du MCR	R0330	23 006
MCR combiné	R0340	23 006
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700
Minimum de capital requis	R0400	23 006

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	27 293
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	23 963
• Obligations d'État	R0140	1 345
• Obligations d'entreprise	R0150	22 618
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	3 328
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	23 085
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23 047
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	23 047
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	38
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	38
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 488
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 350
Autres créances (hors assurance)	R0380	353
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 049
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	110
Total de l'actif	R0500	61 729

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	24 528
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	24 528
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	24 396
• Marge de risque	R0590	133
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	74
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	74
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	74
• Marge de risque	R0680	1
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 269
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 704
Autres dettes (hors assurance)	R0840	301
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	146
Total du passif	R0900	31 023
Excédent d'actif sur passif	R1000	30 705

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brutes	R1410							53	53
Part des réassureurs	R1420							51	51
Nettes	R1500							3	3
Primes acquises									
Brutes	R1510							46	46
Part des réassureurs	R1520							44	44
Nettes	R1600							2	2
Charge des sinistres									
Brute	R1610							49	49
Part des réassureurs	R1620							47	47
Nette	R1700							2	2
Dépenses engagées	R1900							-1	-1
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500								
Total des dépenses	R2600							-1	-1
Montant total des rachats	R2700								

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0160	C0170				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090					
Marge de risque	R0100					
Provisions techniques - Total	R0200					

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
Provisions techniques calculées comme un tout	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
R0050											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
<i>Provisions pour primes</i>											
R0060											16 706
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie											15 799
R0140											
Meilleure estimation nette des provisions pour primes											906
R0150											
<i>Provisions pour sinistres</i>											
R0160											7 690
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie											7 248
R0240											
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres											442
R0250											
Total meilleure estimation - brut											24 396
R0260											
Total meilleure estimation - net											1 348
R0270											
Marge de risque											133
R0280											
Provisions techniques - Total											
R0320											24 528
Provisions techniques - Total											
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total											23 047
R0330											
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite											1 481
R0340											

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	27	32	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	470	51	4	0	0	0	0		
N-7	R0180	7 956	267	64	20	0	0	0			
N-6	R0190	10 033	596	45	24	1	0				
N-5	R0200	12 068	613	43	38	0					
N-4	R0210	10 369	632	81	0	-3					-3
N-3	R0220	9 083	605	-10	4						3
N-2	R0230	8 667	475	18							17
N-1	R0240	9 261	355								341
N	R0250	7 541									7 273
	Total										7 632

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	24 603	0	0	82	0
Fonds propres de base	R0020	30 705	0	0	-3	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	30 705	0	0	-3	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 026	0	0	2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	30 705	0	0	-5	0
Minimum de capital requis	R0110	3 900	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	30 324	30 324			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	30 705	30 705			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	30 705	30 705			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	30 705	30 705			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	30 705	30 705	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	30 705	30 705	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 026				
Minimum de capital requis	R0600	3 900				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	611 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	787 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	30 705
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	30 324
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 157		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 143		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	671		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 102		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 869		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 161
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-4
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 026
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 026

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	0

S.28.01.01 – Minimum de capital requis
(Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR _{NL}	R0010	220	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 348	3 330
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR _L	R0200	1	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	36	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	221
SCR	R0310	5 026
Plafond du MCR	R0320	2 262
Plancher du MCR	R0330	1 257
MCR combiné	R0340	1 257
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 900
Minimum de capital requis	R0400	3 900

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	191
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	11 670
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	10 742
• Obligations d'État	R0140	3 253
• Obligations d'entreprise	R0150	7 489
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	927
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-435
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-435
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	-435
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 581
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 987
Autres créances (hors assurance)	R0380	132
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 425
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	50
Total de l'actif	R0500	22 601

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-665
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-665
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	-802
• Marge de risque	R0590	137
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 795
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	655
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	685
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 609
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 679
Total du passif	R0900	10 758
Excédent d'actif sur passif	R1000	11 843

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brutes	R1410	34	0	0	0	0	0	0	0	34	
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nettes	R1500	34	0	0	0	0	0	0	0	34	
Primes acquises											
Brutes	R1510	34	0	0	0	0	0	0	0	34	
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nettes	R1600	34	0	0	0	0	0	0	0	34	
Charge des sinistres											
Brute	R1610	30	0	0	0	0	0	0	0	30	
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nette	R1700	30	0	0	0	0	0	0	0	30	
Dépenses engagées	R1900	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500										
Total des dépenses	R2600									1	
Montant total des rachats	R2700										

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle					
Provisions techniques calculées comme un tout												
R0010												
R0050												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout												
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
<i>Provisions pour primes</i>												
R0060												-2 443
R0140												-1 310
R0150												-1 133
<i>Provisions pour sinistres</i>												
R0160												1 641
R0240												875
R0250												765
R0260												-802
R0270												-368
R0280												137
Provisions techniques - Total												
R0320												-665
R0330												-435
R0340												-230
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total												
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite												

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180		
	0 C0010	1 C0020	2 C0030	3 C0040	4 C0050	5 C0060	6 C0070	7 C0080	8 C0090	9 C0100		10 et + C0110	
Précédentes R0100											0	0	
N-9 R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8 R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7 R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-6 R0190	5 172	2 273	81	19	76	0	0	0	0	0	0	7 622	
N-5 R0200	6 737	861	144	78	5	0						7 825	
N-4 R0210	6 828	1 249	82	8	16							8 184	
N-3 R0220	6 978	1 045	55	35								8 114	
N-2 R0230	8 518	1 073	243									9 834	
N-1 R0240	8 485	1 132										9 617	
N R0250	10 106											10 106	
Total	R0260											11 531	61 302

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	20	-1	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	2	1	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	871	5	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	937	5	0	0	0	0				
N-5	R0200	1 164	48	-5	-1	0					
N-4	R0210	1 173	66	75	44	2					2
N-3	R0220	1 491	218	79	8						8
N-2	R0230	1 691	214	14							13
N-1	R0240	1 816	194								186
N	R0250	1 304									1 252
	Total										1 459

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	-665	0	0	7	0
Fonds propres de base	R0020	11 843	0	0	-2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	11 843	0	0	-2	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 995	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	11 843	0	0	-3	0
Minimum de capital requis	R0110	4 000	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	11 462	11 462		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 843	11 843		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 843	11 843			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 843	11 843			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 843	11 843	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	11 843	11 843	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 995				
Minimum de capital requis	R0600	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	395 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	296 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11 843
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	11 462
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 133
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 133

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 094		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 134		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	1 314		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 033		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 508		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	487
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 995
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 995

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	0

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _{NL}	Résultat MCR _{NL}
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	282	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-368	6 365		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	282
SCR	R0310	2 995
Plafond du MCR	R0320	1 348
Plancher du MCR	R0330	749
MCR combiné	R0340	749
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	4 000

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	282	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 995	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	1 348	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	749	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	749	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700	4 000

VIASANTÉ Mutuelle

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	61 938
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 027 422
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	18 402
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	50 032
- Actions	R0100	17 385
• Actions - cotées	R0110	7 584
• Actions - non cotées	R0120	9 802
- Obligations	R0130	622 999
• Obligations d'État	R0140	42 514
• Obligations d'entreprise	R0150	566 793
• Titres structurés	R0160	13 692
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	185 618
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	121 203
- Autres investissements	R0210	11 783
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	607
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	607
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	47 856
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	38 653
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	38 653
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	9 203
- Santé similaire à la vie	R0320	7 847
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 356
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	847
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	419 928
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 857
Autres créances (hors assurance)	R0380	11 408
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	63 647
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 549
Total de l'actif	R0500	1 649 059

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	136 468
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	136 468
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	120 233
• Marge de risque	R0590	16 234
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	65 269
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	37 217
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	36 509
• Marge de risque	R0640	709
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	28 052
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	23 347
• Marge de risque	R0680	4 705
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 058
Provisions pour retraite	R0760	4 944
Dépôts des réassureurs	R0770	7 961
Passifs d'impôts différés	R0780	10 949
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 608
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 269
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	28 478
Autres dettes (hors assurance)	R0840	61 289
Passifs subordonnés	R0850	166 230
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	146 619
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	19 611
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	355 541
Total du passif	R0900	858 062
Excédent d'actif sur passif	R1000	790 997

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brutes	R1410	44 347						-6	58 450		
Part des réassureurs	R1420	8 585							12 729		
Nettes	R1500	35 763						-6	45 721		
Primes acquises											
Brutes	R1510	44 344						-6	58 325		
Part des réassureurs	R1520	8 577							12 722		
Nettes	R1600	35 767						-6	45 603		
Charge des sinistres											
Brute	R1610	13 002					0	7	16 640		
Part des réassureurs	R1620	2 179							3 134		
Nette	R1700	10 822					0	7	13 506		
Dépenses engagées	R1900	12 530						-1	15 366		
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500										
Total des dépenses	R2600								15 366		
Montant total des rachats	R2700										

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0070	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	22 489									858	23 347
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 356									0	1 356
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	21 133									858	21 991
Marge de risque	R0100	4 705									0	4 705
Provisions techniques – Total	R0200	27 194									858	28 052

	Assurance santé (assurance directe)				C0190	C0200	C0210
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030			36 509			36 509
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			7 847			7 847
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090			28 662			28 662
Marge de risque	R0100					709	709
Provisions techniques - Total	R0200					37 217	37 217

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
<i>Provisions pour primes</i>											
Brutes	R0060										-20 507
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										-7 287
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										-13 220
<i>Provisions pour sinistres</i>											
Brutes	R0160										140 740
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										45 940
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										94 800
Total meilleure estimation - brut	R0260										120 233
Total meilleure estimation - net	R0270										81 580
Marge de risque	R0280										16 234
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320										136 468
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330										38 653
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340										97 815

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											R0100
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190
N-5	299 866	82 488	1 980	227	95	129						R0200
N-4	302 096	81 918	2 278	656	409							R0210
N-3	270 823	80 407	1 984	902								R0220
N-2	317 297	81 431	4 815									R0230
N-1	323 113	104 166										R0240
N	499 902											R0250
Total												R0260
												610 323
												2 456 982

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	185	107	48	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	252	124	26	0	0	0	0		
N-7	R0180	44 260	815	91	13	0	0	0			
N-6	R0190	43 206	282	66	50	0	21				20
N-5	R0200	41 520	905	192	36	64					58
N-4	R0210	38 057	465	201	231						205
N-3	R0220	44 565	536	1 048							915
N-2	R0230	40 802	8 705								7 367
N-1	R0240	41 777	22 084								18 785
N	R0250	91 020									83 493
	Total										110 844

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	201 737	0	0	4 102	0
Fonds propres de base	R0020	810 608	0	0	-2 468	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	810 608	0	0	-2 468	0
Capital de solvabilité requis	R0090	220 532	0	0	498	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	810 608	0	0	-2 468	0
Minimum de capital requis	R0110	55 133	0	0	125	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	32 778	32 778			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	758 219	758 219			
Passifs subordonnés	R0140	19 611		19 611		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	810 608	790 997	19 611		
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	810 608	790 997	19 611		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	810 608	790 997	19 611		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	810 608	790 997	19 611	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	810 608	790 997	19 611	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	220 532				
Minimum de capital requis	R0600	55 133				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	368 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1470 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	790 997
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	32 778
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	758 219
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	3 506
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	40 532
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	44 038

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	125 361		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 096		
Risque de souscription en vie	R0030	37 672		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	101 902		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-77 194		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	199 839		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	31 719
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-77
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-10 949
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	220 532
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	220 532

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-10 949
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-10 949
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-10 949

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _{NL}	Résultat MCR _{NL}
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	30 969	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	30 491	423 725		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	51 089	34 448		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		1 230

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			614	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			21 377	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			28 662	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				2 453 466

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	32 199
SCR	R0310	220 532
Plafond du MCR	R0320	99 239
Plancher du MCR	R0330	55 133
MCR combiné	R0340	55 133
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	55 133

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	30 969	1 230
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	212 105	8 427
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	95 447	3 792
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	53 026	2 107
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	53 026	2 107
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	53 026	4 000

La Mondiale

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	192
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	36 710 127
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	280 213
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 692 394
- Actions	R0100	1 583 207
• Actions - cotées	R0110	1 546 097
• Actions - non cotées	R0120	37 110
- Obligations	R0130	25 152 738
• Obligations d'État	R0140	8 745 429
• Obligations d'entreprise	R0150	16 129 167
• Titres structurés	R0160	269 160
• Titres garantis	R0170	8 981
- Organismes de placement collectif	R0180	1 803 360
- Produits dérivés	R0190	97 675
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	75 583
- Autres investissements	R0210	2 024 958
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 717 510
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	44 075
- Avances sur police	R0240	5 007
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	39 068
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	61 967
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21 444
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	21 444
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	37 166
- Santé similaire à la vie	R0320	7 387
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	29 779
- Vie UC et indexés	R0340	3 357
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	497 037
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 188
Autres créances (hors assurance)	R0380	500 893
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 271 491
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	11 142
Total de l'actif	R0500	42 815 622

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	668 142
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	668 142
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	667 361
• Marge de risque	R0590	781
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	27 107 678
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	478 156
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	477 377
• Marge de risque	R0640	779
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	26 629 522
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	26 251 690
• Marge de risque	R0680	377 832
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 686 038
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	2 649 907
- Marge de risque	R0720	36 131
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	47 143
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	101
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	322 960
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	24 840
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	3 087 998
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	172 890
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	228
Autres dettes (hors assurance)	R0840	433 163
Passifs subordonnés	R0850	3 450 325
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	189 637
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 260 689
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 313
Total du passif	R0900	38 007 820
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 807 802

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brutes	R1410	7 847	135 412	69 278			77 983	3 113 898		3 765 674	
Part des réassureurs	R1420	0	831	0			0	0		26 504	
Nettes	R1500	7 847	134 581	69 278			77 983	3 113 898		3 739 170	
Primes acquises											
Brutes	R1510	7 847	135 412	69 543			77 983	3 113 898		3 767 880	
Part des réassureurs	R1520	0	831	0			0	0		26 504	
Nettes	R1600	7 847	134 581	69 543			77 983	3 113 898		3 741 376	
Charge des sinistres											
Brute	R1610	6 008	107 154	46 892			52 885	4 388 003		5 427 470	
Part des réassureurs	R1620	0	-1 886	0			0	0		8 695	
Nette	R1700	6 008	109 040	46 892			52 885	4 388 003		5 418 776	
Dépenses engagées	R1900	2 617	42 335	17 671			10 890	15 899		253 716	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500										
Total des dépenses	R2600									253 716	
Montant total des rachats	R2700										

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout										
R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
R0030	8 045 927			2 647 629			0		18 732 134	29 425 690
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	29 779			3 357			0		0	33 136
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	8 016 148			2 644 272			0		18 732 134	29 392 554
Marge de risque	114 131	36 100			0				263 732	413 963
Provisions techniques - Total	8 042 418	2 683 729			0				18 589 413	29 315 560

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0160	C0170				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030		57 147		420 702	477 849
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		7 387		0	7 387
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		49 760		420 702	470 462
Marge de risque	R0100	779			0	779
Provisions techniques - Total	R0200	57 454			420 702	478 156

S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brutes	R0060	69 682	49 119							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	69 682	49 119							
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brutes	R0160	87 418	461 654							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	21 444							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	87 418	440 210							
Total meilleure estimation – brut	R0260	157 099	510 773							
Total meilleure estimation – net	R0270	157 099	489 329							
Marge de risque	R0280	0	781							
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	157 099	511 042							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	21 444							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	157 099	489 598							

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout								
R0010		C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
<i>Provisions pour primes</i>								
R0060								118 800
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								
R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes								
R0150								118 800
<i>Provisions pour sinistres</i>								
R0160								549 072
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								
R0240								21 444
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres								
R0250								527 628
Total meilleure estimation - brut								667 873
Total meilleure estimation - net								646 428
Marge de risque								781
Provisions techniques - Total								
R0320								668 142
Provisions techniques - Total								
R0330								21 444
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total								
R0340								646 698
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie								

S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	R0100										25	R0170	C0180
N-9	R0160	223 663	75 738	15 611	3 215	518	18	65	-5	24		R0160	
N-8	R0170	242 292	71 708	12 516	4 235	621	456	48	18			R0170	
N-7	R0180	223 985	67 221	15 604	3 880	599	23	39				R0180	
N-6	R0190	216 327	67 892	16 535	4 848	362	74	495				R0190	
N-5	R0200	236 201	72 969	13 568	4 388	1 148	167					R0200	
N-4	R0210	230 915	67 669	17 831	6 975	394						R0210	
N-3	R0220	221 945	64 536	19 666	6 151							R0220	
N-2	R0230	274 514	78 148	35 490								R0230	
N-1	R0240	275 598	91 639									R0240	
N	R0250	287 138										R0250	
	Total											421 157	3 275 552

S. 22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	30 461 858	525 077	0	143 398	0
Fonds propres de base	R0020	8 053 491	-335 440	0	-143 398	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	7 338 805	-656 263	0	-135 191	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 695 605	166	0	88 113	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	6 157 358	-656 144	0	-171 662	0
Minimum de capital requis	R0110	831 776	1 009	0	37 928	0

S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	549 671	549 671			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	1 108 664	1 108 664			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	3 132 446	3 132 446			
Passifs subordonnés	R0140	3 260 689		1 291 726	1 500 444	468 519
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 053 491	4 792 802	1 291 726	1 500 444	468 519
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	8 053 491	4 792 802	1 291 726	1 500 444	468 519
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	7 584 972	4 792 802	1 291 726	1 500 444	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	7 338 805	4 792 802	1 198 201	1 347 802	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 157 358	4 792 802	1 198 201	166 355	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 695 605				
Minimum de capital requis	R0600	831 776				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	272 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	740 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 807 802
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	15 000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 660 356
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	3 132 446
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	16 210
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	771
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	16 981

S. 25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	4 507 539		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	176 963		
Risque de souscription en vie	R0030	1 006 879		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	317 142		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-996 209		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 012 314		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	149 268
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 465 977
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 695 605
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 695 605
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S. 28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR _{NL}	R0010	109 993	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	157 099	368 922
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	489 174	249 273
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR _L	R0200	721 783	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties	R0210	23 719 991	
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 959 992	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	2 646 550	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	470 319	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		30 943 876

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	831 776
SCR	R0310	2 695 605
Plafond du MCR	R0320	1 213 022
Plancher du MCR	R0330	673 901
MCR combiné	R0340	831 776
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	831 776

La Mondiale Europartner

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S . 02 . 01 . 02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 153
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	274 371
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
– Actions	R0100	1
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	1
– Obligations	R0130	274 314
• Obligations d'État	R0140	79 180
• Obligations d'entreprise	R0150	195 134
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	
– Organismes de placement collectif	R0180	54
– Produits dérivés	R0190	
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
– Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	12 841 338
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	37 319
– Avances sur police	R0240	37 319
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 670 958
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
• Non-vie hors santé	R0290	
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 670 958
– Santé similaire à la vie	R0320	
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	5 670 958
– Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	78 888
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	449 064
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 012
Total de l'actif	R0500	19 354 103

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
– Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
– Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 677 967
– Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
– Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 677 967
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	5 630 377
• Marge de risque	R0680	47 591
Provisions techniques UC et indexés	R0690	12 611 980
– Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
– Meilleure estimation	R0710	12 506 081
– Marge de risque	R0720	105 899
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 191
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	1 745
Passifs d'impôts différés	R0780	58 716
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	10 236
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	314 164
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	45 867
Autres dettes (hors assurance)	R0840	48 610
Passifs subordonnés	R0850	138 497
– Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
– Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	138 497
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	18 908 975
Excédent d'actif sur passif	R1000	445 129

S.04.05.21 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	R1010				
	Pays	5 principaux pays : non-vie			
Pays d'origine					
C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
Primes émises (brutes)					
Primes brutes émises (assurance directe)	R0020				
Primes brutes émises (réassurance proportionnelle)	R0021				
Primes brutes émises (réassurance non proportionnelle)	R0022				
Primes acquises (brutes)					
Primes brutes acquises (assurance directe)	R0030				
Primes brutes acquises (réassurance proportionnelle)	R0031				
Primes brutes acquises (réassurance non proportionnelle)	R0032				
Charge des sinistres (brute)					
Charge des sinistres (assurance directe)	R0040				
Charge des sinistres (réassurance proportionnelle)	R0041				
Charge des sinistres (réassurance non proportionnelle)	R0042				
Dépenses engagées (brutes)					
Dépenses engagées brutes (assurance directe)	R0050				
Dépenses engagées brutes (réassurance proportionnelle)	R0051				
Dépenses engagées brutes (réassurance non proportionnelle)	R0052				

S.04.05.21 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays		5 principaux pays : vie				
		R1010	FR	IT	BE	PF	NC
	Pays d'origine						
	C0030	C0040	C0040	C0040	C0040	C0040	C0040
Primes brutes émises	R1020	53 693	1 347 535	587 088	32 758	12 364	8 590
Primes brutes acquises	R1030	53 693	1 347 535	587 088	32 758	12 364	8 590
Charge des sinistres	R1040	110 499	1 072 973	1 112 607	255 053	45 901	26 184
Dépenses engagées	R1050	1 671	49 685	23 155	3 326	1 199	1 367

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brutes	R1410	699 849	1 363 222	655						2 063 726	
Part des réassureurs	R1420	1 068 914	25	315				352		1 069 605	
Nettes	R1500	-369 065	1 363 197	341				-352		994 121	
Primes acquises											
Brutes	R1510	699 849	1 363 222	655						2 063 726	
Part des réassureurs	R1520	1 068 914	25	315				352		1 069 605	
Nettes	R1600	-369 065	1 363 197	341				-352		994 121	
Charge des sinistres											
Brute	R1610	1 560 883	1 371 425					681		2 932 989	
Part des réassureurs	R1620	1 991 085						681		1 991 766	
Nette	R1700	-430 202	1 371 425					0		941 223	
Dépenses engagées	R1900	19 478	66 340	362				-9		86 176	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500									-5 049	
Total des dépenses	R2600									81 127	
Montant total des rachats	R2700	600 321	701 989							1 302 310	

S. 12. 01. 02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	5 623 567		12 506 081				6 075		18 136 457
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	5 664 410						6 075		5 670 958
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	-40 844		12 506 081				0		12 465 499
Marge de risque	R0100	47 533	105 899		6			51		153 490
Provisions techniques – Total	R0200	5 671 100	12 611 980		741			6 127		18 289 947

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0160	C0170				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090					
Marge de risque	R0100					
Provisions techniques - Total	R0200					

S. 22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	18 289 947	0	0	24 363	0
Fonds propres de base	R0020	583 626	0	0	-3 964	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	583 626	0	0	-3 964	0
Capital de solvabilité requis	R0090	252 247	0	0	2 830	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	552 643	0	0	-3 961	0
Minimum de capital requis	R0110	87 573	0	0	15	0

S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182	173 182			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	271 947	271 947			
Passifs subordonnés	R0140	138 497		90 000	48 497	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	583 626	445 129	90 000	48 497	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	583 626	445 129	90 000	48 497	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	583 626	445 129	90 000	48 497	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	583 626	445 129	90 000	48 497	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	552 643	445 129	90 000	17 515	
Capital de solvabilité requis	R0580	252 247				
Minimum de capital requis	R0600	87 573				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	231 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	631 %				

S . 23 . 01 . 01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	445 129
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	173 182
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	271 947
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S. 25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	547 445		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	20 991		
Risque de souscription en vie	R0030	222 980		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-144 131		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	647 284		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	45 620
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-381 941
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-58 716
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	252 247
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	252 247

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-58 716
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-58 716
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR _{NL}	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR _L	R0200	87 573	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	12 506 081	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	262	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		34 917

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	87 573
SCR	R0310	252 247
Plafond du MCR	R0320	113 511
Plancher du MCR	R0330	63 062
MCR combiné	R0340	87 573
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	87 573

La Mondiale Partenaire

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 010 770
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 508
- Actions	R0100	11 839
• Actions - cotées	R0110	1 914
• Actions - non cotées	R0120	9 925
- Obligations	R0130	4 561 757
• Obligations d'État	R0140	1 349 370
• Obligations d'entreprise	R0150	3 186 524
• Titres structurés	R0160	19 875
• Titres garantis	R0170	5 988
- Organismes de placement collectif	R0180	170 207
- Produits dérivés	R0190	422
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	257 038
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	15 996 509
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	231 922
- Avances sur police	R0240	231 621
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	301
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 178 719
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	13 178 719
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	13 178 719
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 017
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 615
Autres créances (hors assurance)	R0380	106 627
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	419 065
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	34 954 260

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	16 973 857
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	16 973 857
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	16 850 860
• Marge de risque	R0680	122 997
Provisions techniques UC et indexés	R0690	15 874 704
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	15 759 909
- Marge de risque	R0720	114 794
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	11 423
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	5 735
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	10 930
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	429 291
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	257 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	80 614
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	45 662
Autres dettes (hors assurance)	R0840	33 635
Passifs subordonnés	R0850	306 998
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	306 998
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	34 029 847
Excédent d'actif sur passif	R1000	924 413

S.05.01.02 – 01– Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																	
Brutes – Assurance directe	R0110																
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Nettes	R0200																
Primes acquises																	
Brutes – Assurance directe	R0210																
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Nettes	R0300																
Charge des sinistres																	
Brute – Assurance directe	R0310																
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Nette	R0400																
Dépenses engagées	R0550																
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1200																
Total des dépenses	R1300																

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie				
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280			C0300		
Primes émises													
Brutes	R1410	1 058 506	1 112 620									2 171 125	
Part des réassureurs	R1420	1 859 508	0									1 859 508	
Nettes	R1500	-801 003	1 112 620									311 617	
Primes acquises													
Brutes	R1510	1 058 506	1 112 620									2 171 125	
Part des réassureurs	R1520	1 859 508	0									1 859 508	
Nettes	R1600	-801 003	1 112 620									311 617	
Charge des sinistres													
Brute	R1610	2 351 066	1 098 123									3 449 188	
Part des réassureurs	R1620	2 293 729	0									2 293 729	
Nette	R1700	57 336	1 098 123									1 155 459	
Dépenses engagées	R1900	129 526	102 971									232 498	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500												
Total des dépenses	R2600											232 498	
Montant total des rachats	R2700	2 059 859	951 580									3 011 439	

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	16 850 860		15 759 909			0		0	32 610 769
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	13 178 719		0			0		0	13 178 719
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	3 672 142		15 759 909			0		0	19 432 051
Marge de risque	R0100	122 997	114 794		0				0	237 791
Provisions techniques – Total	R0200	16 973 857	15 874 704		0		0		0	32 848 561

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0160	C0170				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030		0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0			0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		0			0
Marge de risque	R0100	0				0
Provisions techniques - Total	R0200	0				0

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	32 848 561	0	0	90 747	0
Fonds propres de base	R0020	1 231 411	0	0	-40 700	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 231 411	0	0	-40 700	0
Capital de solvabilité requis	R0090	768 428	0	0	7 708	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 172 834	0	0	-40 315	0
Minimum de capital requis	R0110	192 107	0	0	1 927	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	73 413	73 413			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	105 656	105 656			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	35 104	35 104			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	710 240	710 240			
Passifs subordonnés	R0140	306 998		210 000	96 998	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 231 411	924 413	210 000	96 998	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 231 411	924 413	210 000	96 998	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 231 411	924 413	210 000	96 998	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 231 411	924 413	210 000	96 998	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 172 834	924 413	210 000	38 421	
Capital de solvabilité requis	R0580	768 428				
Minimum de capital requis	R0600	192 107				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	160 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	611 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	924 413
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	214 173
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	710 240
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	52
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	52

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 463 860		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	211 444		
Risque de souscription en vie	R0030	479 456		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-430 274		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 724 486		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	97 135
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 053 193
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	768 428
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	768 428

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130		
LAC DT	R0640	0		
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0		
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0		
LAC DT maximale	R0690	0		

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR _{NL}	R0010	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR _L	R0200	149 605	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	2 606 971	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 100 276	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	15 759 909	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		472 795

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	149 894
SCR	R0310	768 428
Plafond du MCR	R0320	345 792
Plancher du MCR	R0330	192 107
MCR combiné	R0340	192 107
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	192 107

SGAM AG2R LA MONDIALE

Société de groupe d'assurance mutuelle - Entreprise régie par
le Code des assurances - Siège social : 14-16, boulevard
Malesherbes 75008 PARIS - 502 858 418 RCS Paris.

T. : 01 76 60 84 00

ag2rlamondiale.fr

